

PAPI des Basses Vallées Angevines

Dossier 3 STRATEGIE



Syndicat mixte des basses vallées angevines et de la Romme
83, rue du Mail - BP 80011
49020 ANGERS Cedex 02

Octobre 2019

Sommaire

| | |
|--|----|
| I- Genèse de la réflexion | 4 |
| 1-1 – De l'Etude « 3 P » au PAPI du Bassin de la Maine | 4 |
| 1-1-1 L'étude des crises hydrologiques du bassin de la Maine ou « étude 3P Maine » | 4 |
| 1-1-2 Le PAPI du Bassin de la Maine (ex PPIBM) | 4 |
| 1-2 – Bilan du PAPI Maine | 4 |
| 1-2-1 Bilan des actions menées à une échelle globale | 5 |
| 1-2-2 Revue en détail des études menées dans le cadre du PAPI Maine | 6 |
| 1-2-3 Bilan des opérations programmées de réduction de la vulnérabilité sur les BVA | 9 |
| 1-3 Bilan de la SLGRI et réflexion sur le périmètre hors SLGRI | 11 |
| 1-3-1 Bilan du diagnostic de la SLGRI Angers-Authion-Saumur | 11 |
| 1-3-2 Bilan de la stratégie de la SLGRI secteur Maine Louet | 12 |
| 1-3-3 Bilan du diagnostic hors SLGRI | 13 |
| II- La construction du dossier PAPI des BVA | 14 |
| 3-1 – Processus de construction | 14 |
| 3-1-1 Définition du périmètre PAPI | 14 |
| 3-1-2 Elaboration d'un diagnostic à partir d'une analyse cartographique et des retours des collectivités | 16 |
| 3-1-3 Organisation par groupes de travail | 17 |
| 3-1-4 Bilan de la concertation | 19 |
| 3-2 – Emergence d'un programme d'actions | 21 |
| Axe 1. Connaissance, conscience et culture du risque | 22 |
| Axe 2. Surveillance, prévision des crues et des inondations | 25 |
| Axe 3. Alerte et gestion de crise | 25 |
| Axe 4. Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme | 26 |
| Axe 5. Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes | 26 |
| Axe 6. Ralentissement des écoulements | 28 |
| 3-3 – Le projet PAPI : gouvernance et calendrier de réalisation | 28 |
| 3-3-1 Gouvernance | 28 |
| 3-3-2 Bénéfices | 29 |
| 3-3-3 Perspectives et difficultés | 29 |



Table des :

Tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 1. Synthèse des 5 OPAH réalisées et intégrant un volet « réduction de la vulnérabilité face au risque inondation. » | 10 |
| Tableau 2. Bilan de la concertation | 20 |

Cartes

| | |
|---|----|
| Carte 1. Carte de localisation des stations du réseau CRISTAL sur le bassin de la Maine..... | 5 |
| Carte 2. Extrait de la carte présentant les aménagements pris en compte pour la modélisation de l'étude de cohérence..... | 8 |
| Carte 3. Carte des eaux souterraines et écoulement différé (>10j)..... | 9 |
| Carte 4. Territoire et périmètre du PAPI Vals d'Authion et de la Loire..... | 12 |
| Carte 5. Le périmètre PAPI des BVA comparativement au périmètre d'intervention du SMBVAR | 15 |

I- Genèse de la réflexion

1-1 – De l'Étude « 3 P » au PAPI du Bassin de la Maine

1-1-1 L'étude des crises hydrologiques du bassin de la Maine ou « étude 3P Maine »

Entre 1997 et 1999 une *étude des crises hydrologiques du bassin de la Maine* également appelée **Étude 3P Maine** a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Établissement public Loire. Concernant les inondations, **cette étude a préconisé un certain nombre d'actions à mener** pour améliorer chacun des **trois volets Prévision - Prévention - Protection**, et pour aller dans le sens d'une réduction du risque inondation.

Les préconisations de l'étude « 3P Maine » en matière de prévision des crues :

- 1- ont débouché sur **l'extension au bassin de la Maine du réseau CRISTAL** (système de mesure, de télétransmission et de traitement des données hydrologiques en temps réel couvrant le bassin de la Loire), travaux qui ont été achevés en 2003.
- 2- ont également constitué une base pour **l'élaboration du Plan de Prévention des Inondations du bassin de la Maine** au début des années 2000.

1-1-2 Le PAPI du Bassin de la Maine (ex PPIBM)

En 2003, a été élaboré un plan de prévention des inondations sur l'ensemble du bassin de la Maine, le **P.P.I.B.M.** (*Plan de Prévention des Inondations du Bassin de la Maine*), dans le cadre de la circulaire Bachelot du 1er octobre 2002. Ce plan a été soutenu conjointement par l'Etat et les collectivités (régions, départements, villes, Etablissement public Loire). Il a été reconduit en 2005 au titre du *Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Bassin de la Maine*. Ce programme comporte de nombreuses actions susceptibles de modifier le jeu complexe des concomitances des crues du bassin de la Maine.

Le souhait a donc été de pouvoir tester les aménagements prévus afin de connaître leur incidence en tout point, et plus particulièrement à l'aval du bassin de la Maine au niveau des Basses Vallées Angevines et de vérifier leur cohérence hydraulique, à travers plusieurs études de modélisation décrites dans la [partie 1-2-2](#).

Le PAPI Maine est intégré à la troisième phase du Plan Loire (période 2007-2013). Depuis 2011, le PAPI Maine bénéficie d'une prolongation de délai avant clôture. Il est **prolongé jusqu'en 2013 en étant adossé au Plan Loire Grandeur Nature III**.

Ce programme d'actions identifiait un certain nombre d'actions visant la prévision des crues, la prévention des inondations et la protection des enjeux à l'échelle du bassin de la Maine et sur les différents sous-bassins versants. Pour chaque action, un maître d'ouvrage ainsi que des cofinanceurs potentiels et des financements potentiellement mobilisables étaient fléchés.

1-2 – Bilan du PAPI Maine

En 2012, les services de l'Etat et la Région Pays de la Loire, cosignataires de la convention cadre et financeurs de la mission de coordination technique générale portée par l'Établissement public Loire (Ep Loire) sur le bassin de la Maine, demandent à l'Ep Loire d'établir un bilan des réalisations du PAPI Maine entre 2004 et 2012. Le bilan a été actualisé en 2015.

1-2-1 Bilan des actions menées à une échelle globale

Les actions du PAPI Maine ont été menées à l'échelle du bassin versant, mais aussi sur les sous bassins suivants : Oudon, Mayenne, Sarthe amont, Sarthe aval, Huisne, Basses Vallées Angevines.

À l'échelle globale du bassin de la Maine, plusieurs actions visent à :

-> Développer la conscience du risque :

- Réalisation de **plaquettes grand public** ;
- Mise en œuvre d'un « **cursus** » de **formation** à destination des élus locaux et des techniciens des collectivités et de l'Etat ;
- Mise en place de **repères de crues** historiques et installation d'échelles de référence des crues ;

-> Améliorer la prévention et la prévision :

- Etude et approbation des Plans de prévention du risque d'inondation (PPRI) sur tout le bassin ;
- Renforcement de la capacité de pilotage des collectivités *leaders* (création d'équipes projet) ;
- Création du **Service de Prévision des Crues du bassin de la Maine et de la Loire aval** (l'organisation du SPC est opérationnelle depuis 2004 et la couverture du bassin en stations de télémessure est optimisée avec 58 stations CRISTAL (voir *carte 1*). Le site internet national « Vigicrues » est en service depuis juillet 2006.



Carte 1. Carte de localisation des stations du réseau CRISTAL sur le bassin de la Maine

- Développement du **projet OSIRIS** sur le bassin (cette action a été réintégrée dans le Plan Loire Grandeur Nature. L'Ep Loire a mis le logiciel OSIRIS en ligne fin 2005 pour aider les maires à élaborer les DICRIM et les PCS).
- *Etude du risque d'inondations par remontée de nappes sur le bassin et Etude de cohérence du bassin de la Maine* – expliquées au point 1-2-2



-> Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes exposées :

- Aide à l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS) ;
- Montage des équipes projet pour des opérations programmées de **réduction de la vulnérabilité** des logements, entreprises et activités agricoles en zone inondable ;
- **Assistance aux particuliers** dans le cadre de demande de subventions pour des travaux de réduction de la vulnérabilité.

1-2-2 Revue en détail des études menées dans le cadre du PAPI Maine

o **Etude de modélisation des phénomènes de crues dans les Basses Vallées Angevines**

Entre avril 2004 et février 2006, une *étude des crues dans les Basses Vallées Angevines* a été réalisée par le bureau d'études BCEOM, sous la conduite technique de l'Etablissement public Loire en concertation avec les services de l'Etat et des Collectivités Territoriales, l'Association des Inondés des Trois Rivières et le Comité d'Action et de Défense des Victimes des Inondations du Loir.



Cette étude de modélisation des phénomènes de crue a permis de **mieux comprendre le fonctionnement hydrologique et hydraulique de ce secteur**, de **tester des scénarios d'aménagements** et d'**améliorer la prévision** des hauteurs d'eau en période de crue.

Les scénarios d'aménagements étudiés sont les suivants :

- Scénario A : élargissement de la section d'écoulement au droit du pont de Verdun : ajout d'une arche ;
- Scénario B : élargissement de la section d'écoulement au droit du pont de Verdun : remplacement du pont de Verdun par un nouveau pont ne créant aucun remous ;
- Scénario C : Siphon sous la Maine à Angers ;
- Scénario D : élargissement de la Maine dans la traversée d'Angers.

Les simulations effectuées indiquent que **l'influence des aménagements A, B, C et D étudiés sur les écoulements de crue serait très limité à Angers et se réduirait vers l'amont**. Les aménagements augmenteraient légèrement le niveau de la Maine et de la Loire en aval, et selon le type de crue, l'incidence de ces aménagements serait plus ou moins sensible.

Par ailleurs, des aménagements de nature à favoriser **le ralentissement des écoulements dans les BVA** (réalisation de haies par exemple) n'auront pas forcément de conséquences positives. En effet, tout obstacle à l'écoulement dans les BVA qui **provoquerait un remous d'exhaussement transmettrait cette surcote vers l'amont**, en l'atténuant. Le ralentissement **pourrait cependant modifier le décalage entre les crues des différents affluents de la Maine** et en cela pourrait améliorer les conditions d'écoulement pour certaines crues mais les conditions de concomitance avec la Loire resteront prépondérantes et les conséquences variables.

Les résultats de l'étude ont fait l'objet de présentations publiques, et une plaquette de restitution a été élaborée puis largement diffusée vers les acteurs du bassin de la Maine.

Cette étude a conduit au **développement d'un modèle hydraulique spécifique (le modèle Moïse)**, représentant un linéaire de cours d'eau de près de 230 km intégrant l'aval des affluents de la Maine ainsi que de la Loire, afin de simuler les écoulements dans la zone de confluence.

Ce modèle hydraulique, dont l'Ep Loire est le propriétaire, a déjà été mis à contribution pour d'autres études (affinage de cartes de PPRI, définition de projets routiers) et a vocation à être réutilisé et mis à la disposition des collectivités territoriales ou des services de l'Etat.

○ **Etude de cohérence du bassin de la Maine**

Suite à la première étude de modélisation des phénomènes de crue au niveau des BVA, une étude de cohérence sur les bassins versants amont des BVA a permis de compléter les premiers résultats. Cette étude a été développée en partenariat avec l'Etat, entre juillet 2005 et décembre 2007 sous la maîtrise d'ouvrage de l'Établissement public Loire.



L'étude de cohérence du bassin de la Maine a pour objet de permettre de valider ou non les projets inscrits dans le P.P.I.B.M. au regard du risque d'aggravation de l'inondation à l'aval, entraînée par la modification éventuelle des concomitances. L'étude a également permis d'estimer les impacts de ces aménagements (réduction, non modification ou aggravation des inondations) sur l'ensemble du bassin de la Maine.

Basé sur le développement d'un **modèle de simulation des crues** des principaux affluents de la Maine, représentant un linéaire de 780 km de cours d'eau, ce travail a permis

1. d'**analyser les mécanismes de formation et de propagation des crues** à l'échelle du bassin de la Maine ;
2. **de simuler l'incidence hydraulique des projets aménagés envisagés par le PAPI Maine** sur le bassin (carte 2) ;
3. et de **réaliser un outil de simulation évolutif** permettant de tester les futurs projets d'aménagements.

Cinq scénarios (dont un retenant la totalité des aménagements projetés) ont été testés et comparés à la situation actuelle. L'évaluation des impacts des projets du PAPI Maine a porté sur le transfert des ondes d'amont en aval, l'horloge des crues (déphasage des pointes), les débits de pointe cumulés en aval du bassin versant et les cotes des eaux.

Les résultats de cette étude ont montré que **la réalisation des aménagements identifiés** dans le PAPI Maine **n'aggraverait pas les inondations en aval**, au niveau des Basses Vallées Angevines (BVA).



Carte 2. Extrait de la carte présentant les aménagements pris en compte pour la modélisation de l'étude de cohérence

o **Etude du risque d'inondation par remontée de nappes sur le bassin**

Conduite par l'Ep Loire entre janvier 2006 et juillet 2007, cette étude a été réalisée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) au titre de sa mission de service public. Elle a fait l'objet d'une convention de recherche et de développement partagée.



Cette étude a permis d'appréhender le rôle régulateur et non aggravant des eaux souterraines dans les phénomènes de crue du bassin de la Maine, et de conclure à une localisation restreinte des phénomènes d'inondation par remontée de nappes (carte 3).

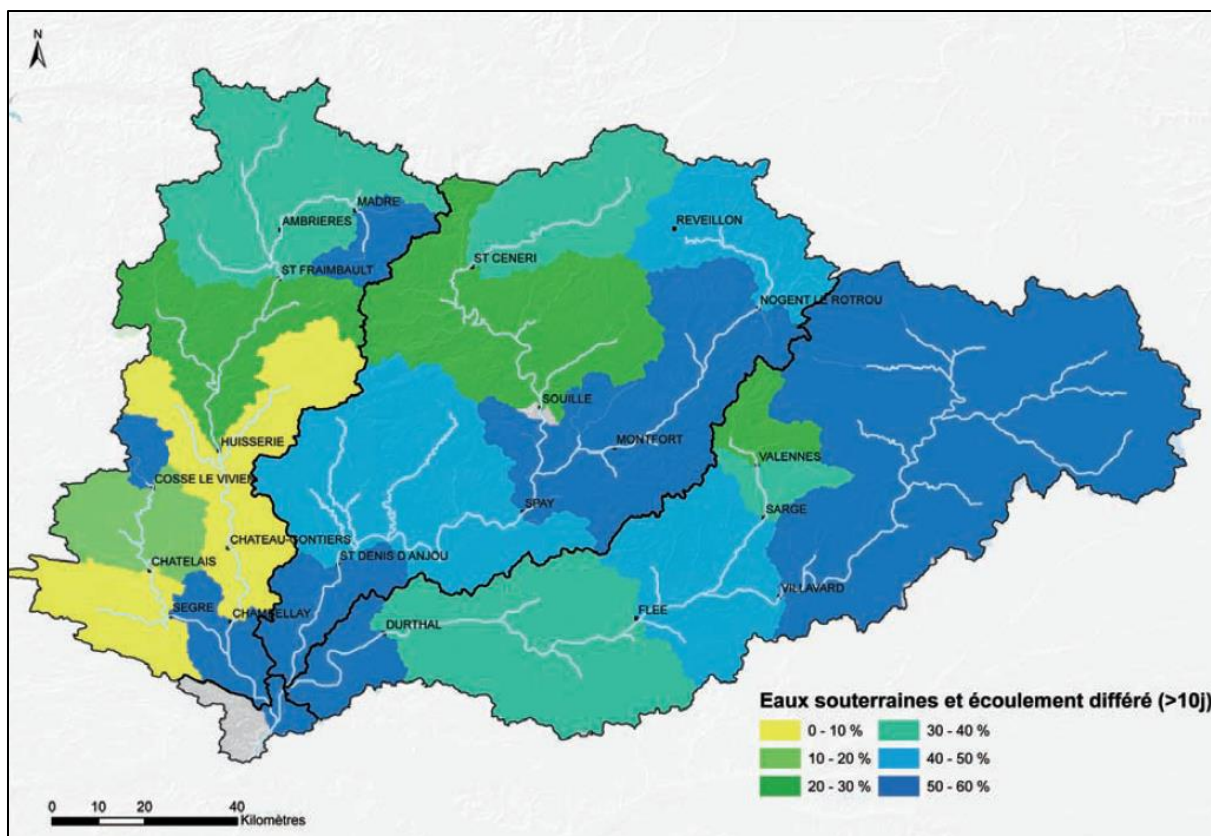
L'étude conclue en effet sur les phénomènes d'inondations observés en Maine aval, qui sont liés aux :

- débits en provenance du bassin de la Maine
- débits en provenance du bassin de la Loire

Extrait page 92 de l'Etude du risque par remontée de nappes (partie 2-9) :

« Pour la Loire du fait de la configuration topographique relativement "plate" de l'ensemble du secteur (comprenant l'agglomération d'Angers) situé entre la Pointe de Bouchemaine à l'aval, et les confluences amont (Mayenne-Oudon, Sarthe-Loire), le niveau de la Maine à Angers (référence l'échelle du pont de Verdun) est extrêmement lié, par effet de remous, à la somme des débits Maine + Loire amont.

Les débits en provenance du bassin de la Maine sont en partie tributaires de relations nappe-rivière qui écrètent les pics de crue (8.5% du volume d'eau est restitué au-delà de 10 jours après le pic de crue). Le rôle des eaux souterraines est donc favorable car il peut induire un déphasage des ondes de crue entre Loire et Maine. »



Carte 3. Carte des eaux souterraines et écoulement différé (>10j)

1-2-3 Bilan des opérations programmées de réduction de la vulnérabilité sur les BVA

La recherche de réduction de la vulnérabilité s'est faite prioritairement dans le cadre **d'opérations programmées de réduction de la vulnérabilité (OPRV)**.

Concernant la **réduction de la vulnérabilité des logements** en zone inondable, des opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH) « Développement Durable » portées par les communautés de communes ont été mises en place, en support des OPRV. En 2011, les premières conventions OPAH intégrant un volet réduction du risque inondation sont signées entre certaines communautés de communes de Maine-et-Loire et le conseil général de Maine-et-Loire, délégataire des aides à la pierre de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Sur les communes couvertes par un PPRI, les propriétaires qui le souhaitaient pouvaient déposer un dossier de demande de subvention pour la partie travaux, suite au diagnostic de vulnérabilité. Seuls les travaux relevant des mesures obligatoires PPRI pouvaient être subventionnés. Dans le cadre de ce projet, les diagnostics étaient gratuits pour les particuliers, financés à hauteur de 50% par le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), de 30% par le Conseil général de Maine-et-Loire et de 20% par la communauté de communes. Des aides pour le financement des travaux pouvaient être apportées par le FPRNM à hauteur de 40% sans condition de ressources.

Ainsi **cinq OPAH** contenant un volet « inondation » ont été contractualisées en Maine et Loire (voir *tableau 1*). En juin 2013, on compte 88 diagnostics de vulnérabilité réalisés dont 62 dans le cadre des OPAH (soit 4,65% des 1 333 « enjeux habitat » recensés sur ce territoire).

| Communautés de communes | Date signature | Nombre d'enjeux | Nbre de diagnostics prévus | Nbre de dossiers travaux | Enveloppe budgétaire (HT) |
|--------------------------|----------------|-----------------|----------------------------|--------------------------|---------------------------|
| CdC Porte de l'Anjou | 05/2011 | 194 | 120 | 40 | 87 500 € |
| CdC Région Lion d'Angers | 07/2011 | 178 | 113 | 31 | 86 100 € |
| CdC Canton de Segré | 07/2011 | 281 | 193 | 52 | 129 500 € |
| CdC Loir et Sarthe | 11/2011 | 475 | 200 | 100 | 196 500 € |
| CdC Haut Anjou | 02/2013 | 163 | 55 | 42 | 42 000 € |

Tableau 1. Synthèse des 5 OPAH réalisées et intégrant un volet « réduction de la vulnérabilité face au risque inondation. »

Seulement **quatre demandes de subvention** pour des travaux ont été faites à la DDT49 sur le territoire de la CC VHA :

2014 Chambellay : pose d'un clapet anti retour

2014 Montreuil-sur-Maine : sécurisation du système électrique et pose d'un batardeau

2015 Châteauneuf-sur-Sarthe : sécurisation du système électrique et création d'un niveau refuge

2015 Le Lion d'Angers : pose d'un clapet anti retour

Concernant la **réduction de la vulnérabilité des activités économiques** (entreprises et activités agricoles) situées en zone inondable : depuis 2007 une démarche de réduction de la vulnérabilité des activités économiques du bassin de la Loire et de ses affluents est portée par l'Ep Loire. Pour ce faire une « Task Force » recrutée par l'Ep Loire réalisait l'information et la sensibilisation au risque inondation auprès des chefs d'entreprise et des exploitants agricoles, tout en assurant le suivi des diagnostics de vulnérabilité ainsi que l'appui au montage des dossiers de demande de subvention travaux. Les diagnostics étaient gratuits pour les chefs d'entreprise, financés à 50% par le fonds FEDER et 50% par les collectivités signataires d'une convention. À noter, les Chambres de métiers, les Chambres de commerce et d'industrie ainsi que les Chambres d'agriculture étaient impliquées activement dans cette démarche.

L'objectif initial poursuivi était de sensibiliser 15 000 acteurs socio-économiques, réaliser 2 500 diagnostics et mettre en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité sur une centaine d'activités économiques. **321 activités économiques ont été diagnostiquées sur le TRI Angers-Authion-Saumur.**

Depuis le PAPI Maine, l'Ep Loire a développé un modèle à remplir d'**auto-diagnostic** pour aider les **gestionnaires d'entreprises et les exploitants agricoles** à évaluer la vulnérabilité de leur bien gratuitement, sans passer par un prestataire extérieur. La cartographie en ligne permet au gestionnaire de localiser son activité sur le bassin de la Loire et ses affluents. Suite à cela, il doit remplir un questionnaire qui le renvoie sur des propositions d'actions et des « fiches mesures » accessibles sur le lien internet : www.eptb-loire.fr/autodiagnostic-entreprises

1-3 Bilan de la SLGRI et réflexion sur le périmètre hors SLGRI

Suite aux actions menées dans le cadre du PAPI Maine, une réflexion a été portée dans le cadre de l'élaboration d'une Stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) sur le Territoire à risque important d'inondation (TRI) Angers-Authion-Saumur. Le travail de concertation et de rédaction entrepris par l'Etablissement public Loire, Angers Loire Métropole et la Direction départementale des territoires de Maine-et-Loire (DDT49) s'est conclu par l'élaboration de deux Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) : le PAPI d'Intention des Vals d'Authion et de la Loire, et le PAPI [Complet] des Basses Vallées Angevines.

1-3-1 Bilan du diagnostic de la SLGRI Angers-Authion-Saumur

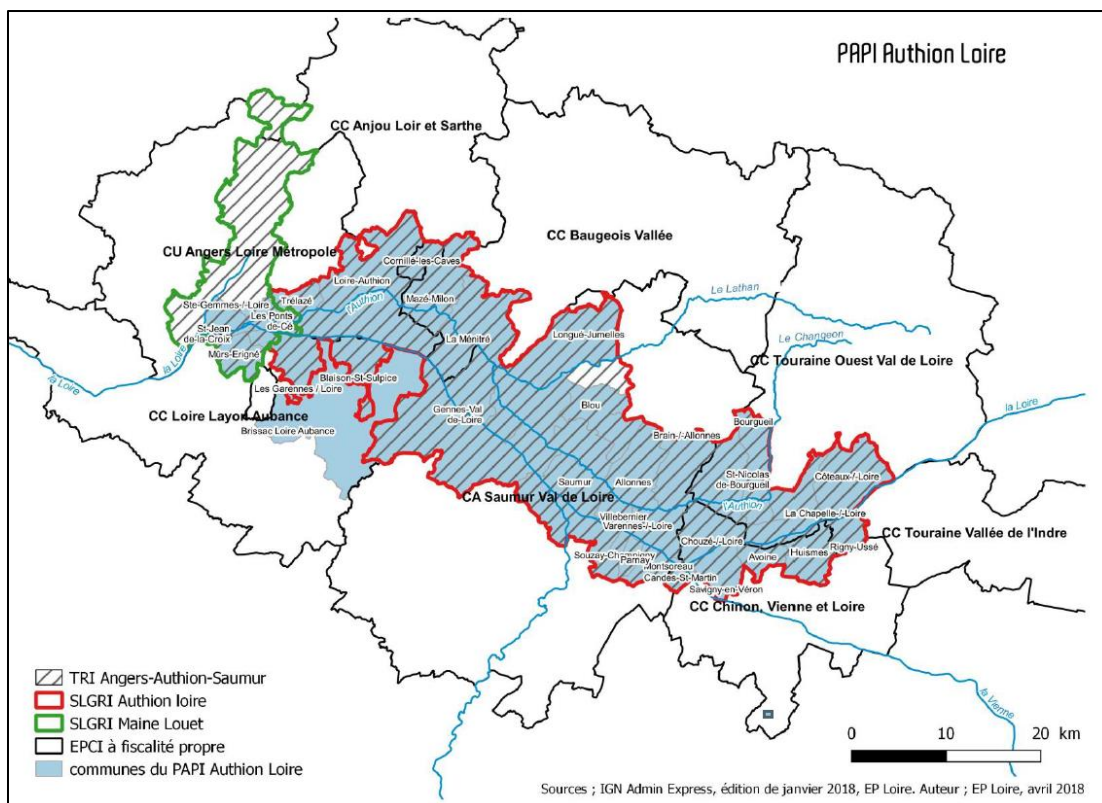
Pour rappel, le **PAPI d'intention** des Vals d'Authion et de la Loire, déposé par l'Etablissement public Loire le 21 mars 2018, a été **labellisé le 5 juillet 2018**.

Il couvre 8 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI-FP) et 40 communes. Il comprend en rive droite : le val d'Authion protégé par la levée domaniale de défense du val de l'Authion et dans son prolongement aval la levée de Belle Poule, ainsi que le val de Vernusson sur les communes des Ponts-de-Cé et Sainte-Gemmes-sur-Loire ; et en rive gauche : le val du Véron en amont du bec de Vienne, la ville de Saumur, entre Saumur et le val du Petit Louet les communes implantées principalement en flanc de coteaux, et enfin, le val du Petit Louet endigué et le val de Saint-Jean de la Croix (*carte 4*).

Rappelons le contexte :

- Pour un scénario de crue fréquente, près de 3 000 habitants sont situés en zone inondable.
- Pour un scénario de crue moyenne, la population en rive droite de la Loire endiguée (dont la majeure partie se trouve derrière des levées) est estimée à près de 35 000 personnes.
- Près de 7 000 personnes qui vivent en zone inondable dans Saumur endigué sont soumises à un risque d'inondation brutale par rupture de levées.
- En rive gauche de la Loire, 6 000 personnes sont principalement soumises à un risque d'inondation de type « plaine ».

Le programme d'actions du PAPI d'Intention des Vals d'Authion et de la Loire est composé de 65 actions, pour un coût global du PAPI de 1 605 667 euros HT.



Carte 4. Territoire et périmètre du PAPI Vals d'Authion et de la Loire

Du côté des Vals de la Maine et du Louet, **l'influence de la Loire** est importante sur le territoire en amont d'Angers où les inondations de type « plaine » sont concomitantes ou non avec celles de la Loire. La topographie sur les Basses Vallées Angevines (BVA) est relativement plate, ce qui se traduit par une entité géographique qui se comporte comme une « **bassine** » **pouvant stocker jusqu'à 370 millions de m³** pour la cote 21mNGF. **Le mécanisme d'horloge des crues** y joue un rôle non négligeable dans l'arrivée décalé des pics de crue des principaux affluents sur l'aval des BVA.

Quelques chiffres clés qui caractérisent ce secteur du TRI :

- Pour un **scénario de crue fréquente**, près de 2 400 personnes se situent en zone inondable, pour près de 1 300 logements dont 400 dans des zones recouvertes par plus de 1m d'eau.
- Pour un **scénario de crue moyenne**, près de 11 000 personnes se situent en zone inondable, pour près de 6 000 logements. Ces logements comportent principalement 3 niveaux ou plus (62%) puisqu'Angers est fortement impactée par cette crue et de nombreux immeubles s'y trouvent en zone inondable. La majorité des logements sont situés dans une zone recouverte par moins d'1m d'eau.
- Pour un **scénario de crue exceptionnelle**, plus de 15 000 personnes se situent en zone inondable.

1-3-2 Bilan de la stratégie de la SLGRI secteur Maine Louet

Le 26 août 2015 la gouvernance de la SLGRI est fixé par un arrêté conjoint des Préfets de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire. Côté *Vals d'Authion et de la Loire*, c'est l'Etablissement public Loire qui est **chargé de la rédaction** de la Stratégie Locale. Côté *Vals de Maine et du Louet*, c'est **Angers Loire Métropole** (service GEMAPI, Direction Environnement et Déchets). La Direction départementale des

territoires du Maine-et-Loire (DDT49) a accompagné les porteurs de SLGRI dans la phase de rédaction et de concertation.

La concertation s'est déroulée en 2016 de manière distincte selon les secteurs. Quatre groupes de travail thématiques ont été formés pour permettre d'élaborer un programme d'actions concerté :

- 1- Conscience et Culture du risque ;
- 2- Gestion de crise ;
- 3- Planification et Aménagement ;
- 4- Réseaux.

L'ensemble des membres de la Conférence des Acteurs a été invité aux trois premiers groupes tandis que pour le groupe « Réseaux », seul le comité technique et les gestionnaires de réseaux ont été conviés au vu de la sensibilité du sujet identifiée dans le diagnostic.

Le processus de concertation a permis de conclure sur un **programme d'actions** cohérent, argumenté de solutions envisageables permettant de réduire le risque inondation. Il doit être souligné qu'il n'y a pas de solution unique pour réduire le risque et que les actions proposées sont complémentaires et non exclusives les unes des autres.

Pour rappel l'objectif principal de cette Stratégie est de **réduire les conséquences négatives des inondations**. Sur le secteur *Vals de la Maine et du Louet*, cela passe principalement par des actions de sensibilisation, de préparation et de prévention.

De ce fait, la construction de la SLGRI a abouti sur une réflexion autour de **5 thèmes** et un programme organisé en **42 actions** :

- Animation et coordination de la SLGRI Maine Louet – 1 action
- Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale – 9 actions
- Améliorer et développer la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire – 15 actions
- Améliorer la connaissance de l'exposition au risque inondation des réseaux et réduire leur vulnérabilité – 7 actions
- Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation – 10 actions

C'est à partir de ces actions pressenties dans la sous-stratégie Maine Louet qu'une idée de programme d'actions est né. Considérant qu'aucune étude et travaux sur ouvrages d'art n'avait été ciblé, et que les axes de sensibilisation, de préparation et de réduction de la vulnérabilité avaient été soulignés, il est apparu pertinent d'élargir le périmètre d'actions en dehors des limites du TRI pour intégrer d'autres communes concernées par le risque d'inondation, et pouvant se sentir impliquées dans une démarche active de prévention. C'est pourquoi un diagnostic a été réalisé en dehors du périmètre de la SLGRI, afin de définir un nouveau périmètre d'intervention.

1-3-3 Bilan du diagnostic hors SLGRI

Les Basses Vallées Angevines (BVA) forment une vaste plaine alluviale inondable à la confluence de trois rivières qui forment la Maine (la Mayenne, la Sarthe et le Loir). Le caractère inondable de ce site résulte du relief plat du secteur et du goulot d'étranglement que constitue le verrou rocheux du secteurs d'Angers. Comme vu précédemment, la grande majorité des enjeux en zone inondable sur les BVA se situent sur l'aval de la Maine, secteur où la concomitance avec les crues de la Loire fait d'importants dégâts.

L'analyse des territoires hors TRI a porté sur l'ensemble des communes concernées par un PPRI, en s'arrêtant à la limite nord du département de Maine-et-Loire : soit 26 communes situées sur les Basses Vallées Angevines.

L'analyse de la vulnérabilité du territoire est précisée dans la [Dossier 2 - Diagnostic partie 3-5](#). Rappelons quelques chiffres clés :

| SCENARIOS DE CRUE | LOGEMENTS EN ZI | HABITANTS EN ZI | ENJEUX (ERP, services) |
|-------------------|-----------------|-----------------|------------------------|
| Crue fréquente | 906 | 1 800 | 40 |
| Crue moyenne | 5 610 | 10 402 | 150 |
| Crue extrême | 7 768 | 14 365 | 250 |

ZI : Zone inondable

Pour une crue centennale (scénario moyen), 1 580 activités économiques sont potentiellement impactées par le débordement des cours d'eau. Ce qui correspondrait à environ 11 120 emplois.

Cet état des lieux des éléments vulnérables aux inondations, hors périmètre TRI, a mis en lumière la présence du risque sur l'ensemble des BVA, la conscience réelle de ce danger par les élus des communes concernées et la volonté d'agir préventivement face à ce risque.

Le projet du Programme d'actions de prévention des inondations fait sens sur les Basses Vallées Angevines. Aussi, pour assurer une cohérence d'ensemble, le SMBVAR travaille de manière rapprochée avec l'Etablissement public Loire. Pour exemple, certains groupes de travail sont co-animés pour faciliter l'appropriation de la problématique à une échelle plus grande. De plus, les référentiels et les documents de communication sont partagés, ce qui évite la redondance et améliore les liens entre les dossiers PAPI.

II- La construction du dossier PAPI des BVA

Après le travail mené entre 2016 et 2017, dans le cadre de la rédaction de la SLGRI secteur « Vals de la Maine et du Louet » par le service GEMAPI d'Angers Loire Métropole, et suite à la création du SMBVAR en avril 2018, il a été enclenché une démarche de conception d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations, dit PAPI, sur les Basses Vallées Angevines. Cela a débuté par l'embauche d'une Chargée de mission inondation le 1^{er} octobre 2018.

3-1 – Processus de construction

3-1-1 Définition du périmètre PAPI

Suite à son arrivée, la Chargée de mission a contacté les services de l'Etat (DDT49 et DREAL) et les trois intercommunalités situées sur les Basses Vallées Angevines pour délimiter le périmètre du PAPI. Afin de proposer deux scénarios de périmètre (un restreint et un élargi), la couche des zones inondables du PPRI a été croisée avec les couches enjeux (logements, ERP, routes, ...). Cela a permis de mettre l'accent cartographiquement sur les secteurs à enjeux et les secteurs moins sensibles. Plusieurs réunions ont ainsi été organisées pour la définition du périmètre et du calendrier :

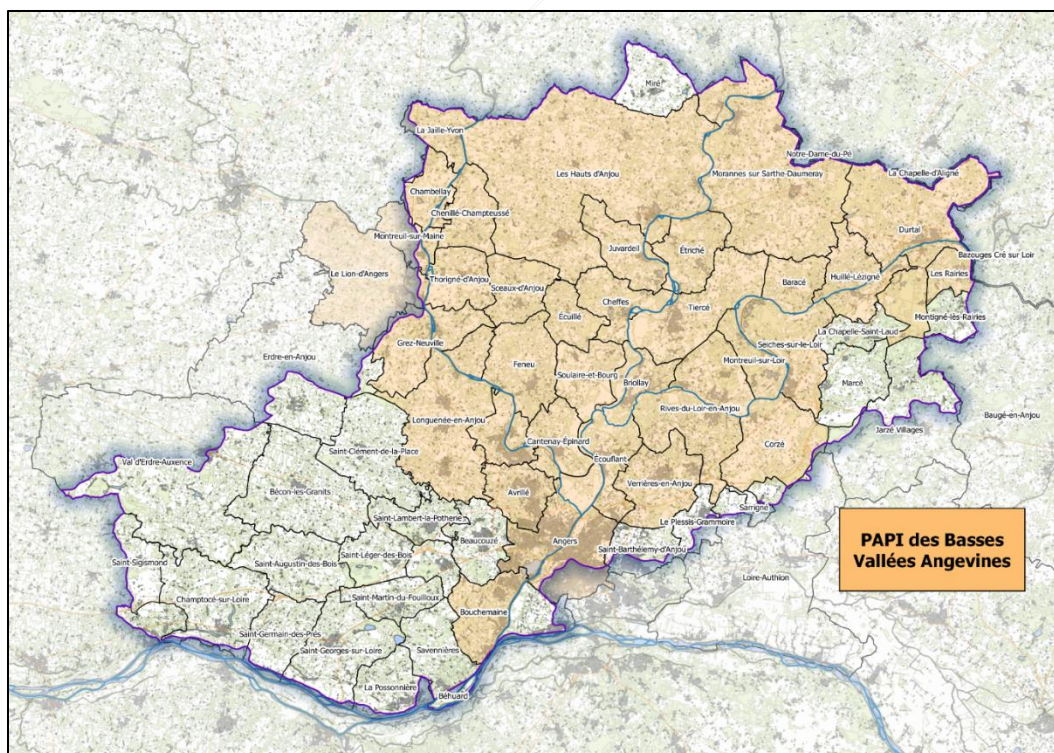
- 16 octobre 2018 : premier contact avec la DDT Maine-et-Loire (DDT49),
- 31 octobre 2018 : deuxième contact avec la DDT Maine-et-Loire,
- 05 novembre 2018 : premier contact avec les référents des trois EPCI (ALM, VHA et ALS),
- 14 novembre 2018 : premier contact avec la DREAL Pays de la Loire à Nantes, avec la DDT49,

- 06 décembre 2018 : validation du calendrier et du périmètre par le Conseil Syndical du SMBVAR.

Le périmètre PAPI a été défini suivant plusieurs éléments :

- 1- La réflexion porte sur **un bassin de risque cohérent**, c'est pourquoi il a été distingué les communes riveraines de la Loire, et celles riveraines de la Maine et de ses affluents. Les communes riveraines de la Loire telles que Saint-Georges-sur-Loire, la Possonnière, Béhuard et Savennières connaissent les montées lentes de la Loire et un système d'endiguement pour partie d'entre elles (Levée de Saint Georges), contrairement aux communes des Basses Vallées Angevines (Bouchemaine compris) qui connaissent des phénomènes conjoints des crues de Loire et des crues de Maine sans ouvrage de protection.
- 2- **Certaines communes du TRI secteur « Val de la Maine et du Louet »** ont été intégrées au Programme d'actions de prévention des inondations des Vals d'Authion et de la Loire afin de tenir compte des **systèmes d'endiguement** présents sur ces communes (Vernusson et Petit Louet), et absents sur les BVA. Ce choix s'est fait afin d'assurer une cohérence du type de risque concerné (vals endigués). Ces communes sont : Saint-Gemmes-sur-Loire, Les Ponts-de-Cé, Saint-Jean-de-la-Croix et Murs-Erigné.
- 3- Un état des lieux des éléments en zone inondable selon la crue centennale a été réalisé fin 2018. À partir de cet état des lieux, **un premier périmètre s'est dégagé comprenant 29 communes**. Certaines communes présentant très peu d'enjeux et à la marge du périmètre n'ont pas été incluses dans le premier périmètre (Avrillé, Verrières-en-Anjou, les Rairies, Sceaux d'Anjou et Ecuillé).
- 4- Cependant, au cours de la concertation, il est apparu que l'intégration de ces cinq communes susdites permettait d'assurer la continuité du périmètre et la cohérence d'échelle de certaines actions. Cela a conduit à la définition d'un **nouveau périmètre constitué de 34 communes**.

Le fil rouge du PAPI des BVA est de **favoriser la solidarité amont-aval et la cohérence de bassin et de risque**.



Carte 5. Le périmètre PAPI des BVA comparativement au périmètre d'intervention du SMBVAR

3-1-2 Elaboration d'un diagnostic à partir d'une analyse cartographique et des retours des collectivités

Sur les mois de décembre 2018 et de janvier 2019, la Chargée de mission a pris contact avec la trentaine de communes du territoire afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Avoir un nom de référent risque sur chaque commune pour faciliter les échanges dans la démarche de construction du dossier PAPI (référents technique et politique) ;
- S'informer sur l'état d'avancement du PCS et du DICRIM et sur la mise en place d'information préventive ;
- De remettre en perspective les résultats trouvés concernant les enjeux en zone inondable selon la cartographie du PPRi (différence entre la cartographie règlementaire et le vécu local).

Cette première phase d'analyse des problématiques exprimées sur le territoire s'est conclue par **l'envoi d'une « fiche diagnostic » à chaque commune**, dès la première semaine de février 2019. Les communes et intercommunalités ont eu plusieurs mois pour faire des retours sur le contenu de la fiche. Leurs retours ont été pris en compte dans le cadre du **Diagnostic du Territoire (Dossier 2)**. Sur les 29 communes consultées, 25 ont fait un retour.

L'un des objectifs de l'envoi de ces fiches était de susciter l'attention des communes hors Territoire à Risque Important (TRI) et de les mobiliser sur une thématique qui les concerne tout autant.

La « fiche diagnostic » était organisée comme suit :

Nom commune/ intercommunalité

Carte : enveloppe des plus hautes eaux du PPRi et enjeux localisés en zone inondable.

La population totale de la commune selon les chiffres de l'INSEE (2015).

Les logements totaux sur la commune, et ceux en zone inondable.

Puis par catégorie d'enjeux, ceux situés en zone inondable : établissements recevant du public, établissements utiles à la gestion de crise, services nécessaires à la satisfaction des besoins prioritaires (eau potable, assainissement, électricité, gaz, télécommunication), autres services nécessaires aux besoins prioritaires (commerces d'alimentation, services d'accès aux soins, services publics), services nécessaires au retour à la normale après la crise (route départementale structurante coupée), enjeux activités économiques, éléments du patrimoine remarquable (dont patrimoine naturel).

Outils de prévention : PPRi (nom), absence ou présence du PCS, du DICRIM, de l'information préventive, de repères et échelles de crue.

Sur demande des collectivités, la Chargée de mission PAPI a été amenée à réaliser des visites terrain, ou des entretiens individualisés en mairie aux dates suivantes :

- Villeveque (Rives-du-Loir-en-Anjou) : 15 novembre 2018 et 07 juin 2019
- Bouchemaine : 07 janvier et 19 février 2019
- Montreuil-sur-Loir : 15 janvier 2019
- Cheffes : 18 janvier 2019
- Briollay : 09 avril 2019
- Cantenay-Epinard : 24 avril 2019
- Les Hauts d'Anjou : 06 juin 2019
- Ecoufant : 21 juin 2019
- Morannes-sur-Sarthe-Daumeray : 26 juin 2019

- Soulaire-et-Bourg : 31 juillet 2019



CHEFFES (18 janv.)



BOUCHEMAINE (19 fév. et 5 avril)



CANTENAY-EPINARD (24 avril)



MONTREUIL SUR LOIR (15 janv.)



BRIOLLAY (9 avril)



VILLEVEQUE (15 nov. -18)

Les communes d'Ecuillé, Avrillé, Sceaux d'Anjou, Verrières-en-Anjou et les Rairies n'avaient pas été sollicitées dans cette première phase de diagnostic. En revanche, ils ont été invités le 25 juin pour une réunion de présentation et d'échange avec le SMBVAR, afin de faire un point sur leurs besoins et sur les actions envisageables dans le cadre du PAPI. Verrières-en-Anjou s'est ainsi positionnée pour mener plusieurs actions dans ce cadre. Des échanges ont suivi avec la commune des Rairies qui souhaiterait travailler sur le DICRIM, et avec la commune d'Avrillé qui a pour ambition d'affiner le volet inondation du Plan Communal de Sauvegarde.

3-1-3 Organisation par groupes de travail

« Se concerter » signifie se projeter ensemble et se mettre d'accord. Une démarche de concertation vise à passer par la discussion pour aboutir à un projet commun, cohérent et adapté aux besoins du territoire. **La concertation autour du projet PAPI s'est traduite par la tenue de plusieurs groupes de travail** réunissant l'ensemble des parties prenantes concernées de près ou de loin par la thématique inondation. Ces groupes sont :

- **Les comités intercommunaux** : trois au total, ils regroupent les référents de l'intercommunalité, les élus des communes concernées et le porteur SCoT pour aborder la thématique de la prise en compte du risque dans l'urbanisme (axe 4). Cette échelle de réflexion permet d'adapter le discours au point de vue intercommunal et faciliter la parole entre des représentants communaux qui ont l'habitude de travailler ensemble. Les axes abordés étaient multiples : Culture du risque (axe 1), Réduction de la vulnérabilité (axe 5), Ralentissement des écoulements (axe 6).
- **Le Groupe de Travail Gestion de Crise (GT GC)** : dans lequel l'ensemble des intercommunalités et des communes ont été conviées, mais aussi les services concernés par la gestion de crise (DREAL, DDT et SPC, Préfecture, SDIS, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, Agence Régionale de la Santé, ...). L'objectif visé était de traiter de toutes les thématiques de la

surveillance, de l'alerte, de la gestion de crise, et du retour d'expérience (axes 2 et 3 du PAPI principalement).

- **Le Groupe de Travail Réseaux et Activités Economiques** : il faisait suite au GT Réseaux organisé par Nantes Métropole le 14 avril 2019. L'objectif était le même, c'est-à-dire de convier les gestionnaires de réseaux privés pour faire le point sur l'état des connaissances et des vulnérabilités, rappeler les besoins prioritaires et convenir d'une démarche à suivre. Pour aller plus loin dans la réflexion, les représentants des activités économiques (chambres consulaires) et les syndicats d'eau potable et de déchets ont été conviés.
Ce Groupe de Travail soulève des problématiques complexes comme la continuité d'activités, le retour à la normale, et l'accès aux besoins prioritaires. Ces problématiques sont à analyser à une échelle globale, c'est pourquoi le groupe de travail est co-animé par le SMBVAR et l'Ep Loire, et suit la démarche initiée par Nantes Métropole afin d'assurer une cohérence du propos, et une dynamique régionale autour de la thématique des inondations, et afin de rassurer les gestionnaires de réseaux sur la prise en compte de leur échelle de gestion qui est parfois inter-régionale.
- **Le Groupe de Travail Multi-partenarial** : il rassemble l'ensemble des parties prenantes non représentées dans les groupes précédents mais dont l'expérience du risque inondation est à considérer dans la réflexion. C'est-à-dire les pôles tourisme et environnement des intercommunalités, les associations de sauvegarde de l'environnement, les associations de riverains en zone inondable, les associations de secourisme, le conseil régional, etc. De manière globale tous les axes du PAPI ont été retravaillés.
Si peu d'actions concrètes ont émané de ce groupe de travail, il a permis de mettre en relation des acteurs pouvant travailler ensemble sur ces thématiques. Le GT Multi-partenarial sera de nouveau sollicité pour la création d'outils de sensibilisation notamment l'exposition itinérante prévue par le SMBVAR.
- **Le Comité « InterClé » du bassin de la Maine** : il regroupe tous les porteurs de SAGE qui couvrent ou non des parties des Basses Vallées Angevines. On retrouve : le SAGE Mayenne, le SAGE Oudon, le SAGE Sarthe Aval, le SAGE Sarthe Amont, le SAGE Loir et le SAGE Huisne.
L'objectif principal de ce regroupement est de maintenir la conscience de l'appartenance de ces « sous » bassins versants au « bassin de la Maine » et du risque existant sur l'aval, au niveau des Basses Vallées Angevines. Les actions menées sur ces territoires peuvent avoir d'éventuels impacts sur les BVA (cf. le phénomène d'horloge des crues). Ces impacts peuvent être bénéfiques ou non. Le tout est de quantifier et de qualifier les impacts, et de travailler ensemble selon le principe de solidarité amont aval.
Il s'agissait aussi de présenter les orientations des SAGE dans la prévention des inondations et d'assurer un portage des objectifs.
Ce comité sera de nouveau réuni à mi-parcours du PAPI (2022) puis en fin de parcours (2025) afin de faire un point d'avancement sur les différentes démarches organisées autour de la thématique des inondations, à travers des SAGE comme des PAPI.

Ces groupes de travail se sont tenus comme suit :

- 22 mars 2019 Comité intercommunal Angers Loire Métropole, à Angers
- 25 mars 2019 Comité intercommunal Vallées du Haut Anjou, au Lion d'Angers
- 26 mars 2019 Comité intercommunal Anjou Loir et Sarthe, à Tiercé
- 27 mars 2019 Groupe de Travail Gestion de Crise, à Angers

- 14 mai 2019 Groupe de Travail Réseaux et Activités Economiques, à Angers
- 20 mai 2019 Groupe de Travail Multi-partenarial, à Angers
- 06 juin 2019 Comité « InterClé » du bassin de la Maine, à Angers

3-1-4 Bilan de la concertation

Cette démarche de concertation entreprise par le SMBVAR a permis de faire participer de manière effective les parties prenantes à l'élaboration du dossier de candidature. Cette dynamique locale devrait favoriser et encourager la mise en œuvre des actions du PAPI.

Quasiment l'intégralité des collectivités, communes et intercommunalités, ont été présentes lors des **comités intercommunaux** (28 structures présentes – voir tableau 2). Ce premier moment d'échange entre collectivités publiques et porteur du PAPI a permis de soulever les besoins des territoires et cibler les actions pertinentes à mettre en œuvre dans le cadre du PAPI.

Le Groupe de Travail Gestion de Crise a réuni les mêmes acteurs (13 structures présentes) ainsi que les services de l'Etat et les différents partenaires gestionnaires de crise. Ce qui ressort de cette réunion est l'importance de mettre à jour régulièrement les plans communaux de sauvegarde et de réfléchir à une échelle plus grande pour améliorer la réactivité en situation d'urgence.

Le Groupe de Travail Réseaux et Activités Economiques a permis de faire le point sur l'état de connaissance des vulnérabilités des réseaux sur le périmètre des deux PAPI du Maine-et-Loire. À ce GT était présent des intercommunalités, les services de l'Etat côté Maine-et-Loire et Indre-et-Loire, des syndicats d'eau potable et des syndicats de gestion des déchets, les chambres consulaires et des gestionnaires de réseaux privés (ENEDIS, SCNF, GRDF).

Les comptes rendus de ces groupes de travail sont en **Annexe 1** de ce présent document.

Au **Groupe de Travail Multi-Partenarial**, les thématiques évoquées ont été multiples : la sensibilisation du grand public et des scolaires, la mobilisation citoyenne, la prise en compte des enjeux touristiques, l'intégration des problématiques environnementales. Ce qui explique la diversité de structures présentes : associations des inondés des trois rivières (AITR), Sauvegarde de l'Anjou, Sauvegarde Loire angevine, LPO Anjou, Fédération de Pêche, Croix Blanche, Protection Civile du Maine-et-Loire, Maison de l'environnement, Maison de Loire en Anjou, et des responsables environnement ou tourisme des intercommunalités. Le GT n'a pas abouti sur des actions concrètes si ce n'est sur Cheffes, où l'AITR fera office d'animateur pour la commune. En revanche, les structures partenaires **ont manifesté le souhait de participer à la réalisation des outils de sensibilisation et de communication** qui seront développés par le SMBVAR dans le cadre du PAPI.

Enfin au **Comité InterClé** qui a réuni les six structures porteuses d'un SAGE, la notion de culture de l'inondation a longuement été évoquée : de par les événements historiques récents, les études réalisées dans le cadre du PAPI Maine, les outils de modélisation existants et de par l'intégration d'objectifs sur la prévention des inondations au sein des SAGE, la thématique est largement traitée à l'échelle du bassin de la Maine.

On peut apprécier une **culture du risque générale bien ancrée** : la plupart des personnes présentes se souvenaient de la crue de janvier 1995, événement récent qui a marqué les esprits et les manières d'agir.

On peut aussi noter qu'il a été plus difficile pour les petites communes de s'engager dans la démarche PAPI de par leur **manque de personnel ou la faible part d'enjeux** communaux en zone inondable.

Le SMBVAR reste présent pour un accompagnement de ces communes dans le cadre de démarches d'information de la population ou de reprise des documents de planification de la gestion de crise.

Pour certaines communes, la principale interrogation résidait dans le renouvellement politique lié aux élections municipales de 2020. Malgré cette contrainte de calendrier, **quatorze communes se sont engagées dans la démarche PAPI** en tant que porteur de projets.

Pendant toute la démarche de concertation, le Comité et le Bureau Syndical du SMBVAR ont validé chaque étape d'avancement du projet d'écriture, aux dates suivantes :

- 31 janvier 2019, Comité Syndical
- 14 mars 2019, Bureau Syndical
- 23 mai 2019, Comité Syndical
- 10 octobre 2019, Bureau Syndical
- Et le 07 novembre se tiendra le Comité Syndical

Le projet PAPI dans sa globalité a été présenté, avant le dépôt auprès des services instructeurs, au **Comité de Pilotage PAPI des BVA** regroupant l'ensemble des structures partenaires le 23 septembre 2019. L'objectif de ce COPIL était double : faire un récapitulatif du dossier PAPI qui sera déposé aux services de l'Etat, et faire le point sur les délibérations des maîtres d'ouvrages (le compte-rendu est en [annexe 1](#)).

| INTERCOMMUNALITE | COMMUNE | COMITE INTERCOMMUNAL | GT GESTION DE CRISE |
|----------------------------|------------------------------|----------------------|---------------------|
| ALM | 13 COMMUNES | Présent | Présent |
| | ANGERS | Présent | Présent |
| | AVRILLE | - | - |
| | BOUCHEMAINE | Présent | Présent |
| | BRIOLLAY | Présent | Présent |
| | CANTENAY-EPINARD | Présent | Absent |
| | ECOULANT | Présent | Présent |
| | ECUILLE | - | - |
| | FENEU | Présent | Absent |
| | LONGUENEE-EN-ANJOU | Présent | Présent |
| | MONTRÉUIL-JUIGNE | Présent | Présent |
| | RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU | Présent | Absent |
| | SOULAIRE-ET-BOURG | Présent | Absent |
| | VERRIERES EN ANJOU | - | - |
| ALS | 11 COMMUNES | Présent | Absent |
| | BARACE | Présent | Absent |
| | CHEFFES | Présent | Présent |
| | CORZE | Présent | Absent |
| | DURTAL | Présent | Absent |
| | ETRICHE | Absent | Absent |
| | HUILLE-LEZIGNE | Présent | Présent |
| | LES RAIRES | - | - |
| | MONTRÉUIL-SUR-LOIR | Absent | Absent |
| | MORANNES-SUR-SARTHE-DAUMERAY | Présent | Absent |
| | SEICHES-SUR-LE-LOIR | Présent | Présent |
| TIERCE | Présent | Absent | |
| VHA | 10 COMMUNES | Présent | Présent |
| | CHAMBELLAY | Absent | Absent |
| | CHENILLE-CHAMPTEUSSE | Présent | Absent |
| | GREZ-NEUVILLE | Présent | Présent |
| | JUVARDEIL | Absent | Présent |
| | HAUTS-D'ANJOU | Présent | Absent |
| | JAILLE-YVON | Absent | Absent |
| | LION D'ANGERS | Présent | Absent |
| | MONTRÉUIL-SUR-MAINE | Présent | Absent |
| | SCEAUX D'ANJOU | - | - |
| THORIGNE D'ANJOU | Présent | Absent | |
| SUR 37 STRUCTURES : | | 28 PRÉSENTS | 13 PRÉSENTS |

Tableau 2. Bilan de la concertation

3-2 – Emergence d'un programme d'actions

Suite à la concertation menée, vingt maîtres d'ouvrage se sont positionnés pour mener des actions dans le cadre du PAPI. Sur les **74 actions prévues** :

- La moitié des actions sont dédiées à l'Axe 1 c'est-à-dire à la connaissance du risque d'inondation, la sensibilisation et la culture du risque ;
- Le volume financier le plus important est l'Axe 5, soit la réduction de la vulnérabilité ;
- Les autres actions sont réparties de manière équilibrée entre les axes de prévision (axe 2), de préparation à la gestion de crise (axe 3), de la prise en compte du risque dans l'aménagement (axe 4) et de l'étude des conditions naturelles d'écoulement (axe 6).

Le PAPI des BVA regroupe les volets Prévention, Protection et Prévision de l'étude 3P.

Le graphique 1 récapitule le nombre d'actions par axe, et le graphique 2 donne le nombre d'actions portées par maître d'ouvrage :

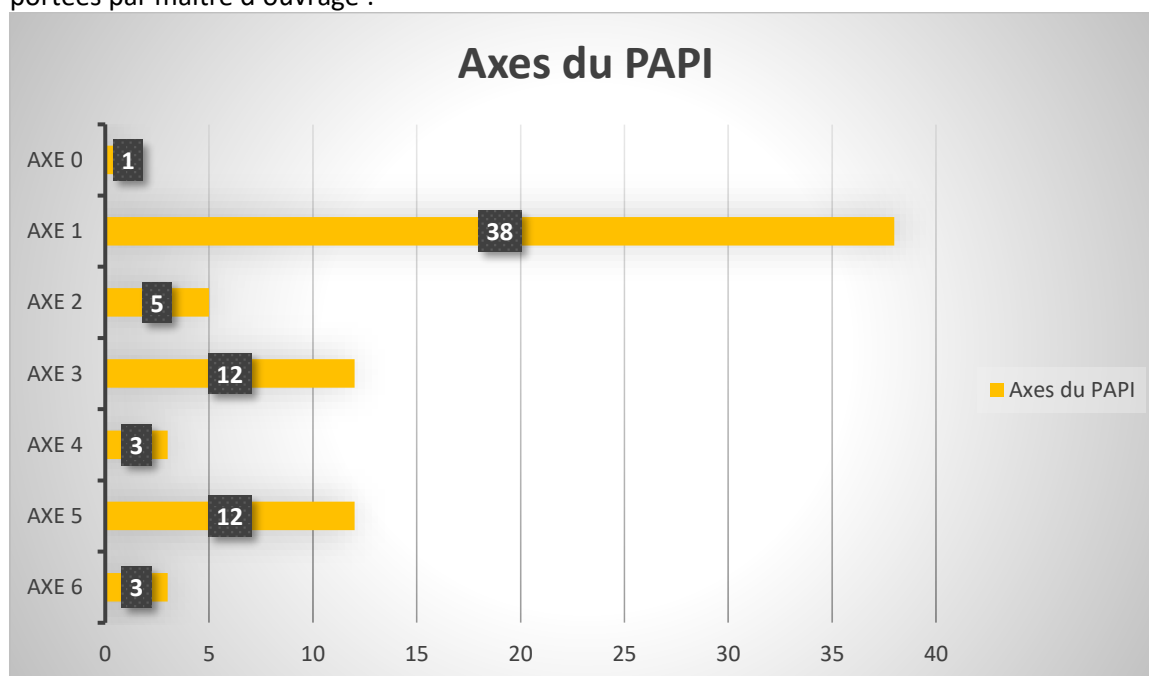


Figure 1. Représentation du nombre d'actions par axe du PAPI

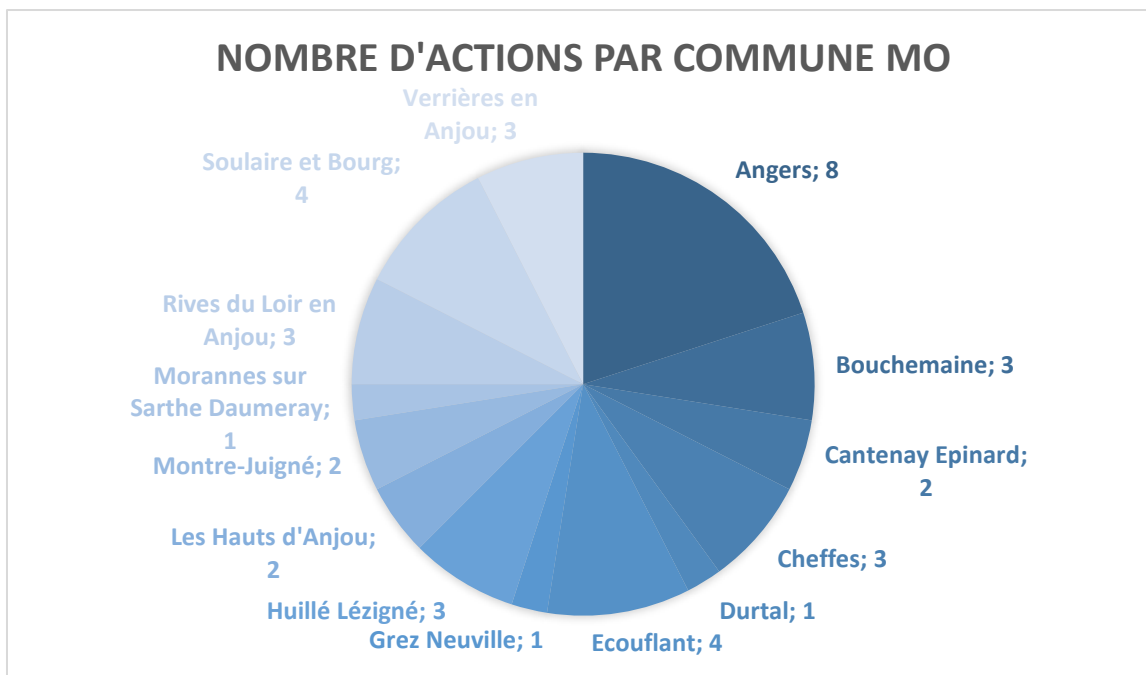


Figure 2. Nombre d'actions par commune maître d'ouvrage

Sur les 20 maîtres d'ouvrage (MO), 14 sont des communes. Le SMBVAR porte 13 actions. Chaque intercommunalité porte plusieurs actions : ALM (8), VHA (5) et ALS (4). Les services de l'Etat portent 2 actions, les particuliers 1 action, et l'Agence régionale de la santé 1 action.

Axe 1. Connaissance, conscience et culture du risque

| | |
|------------|--|
| 1 action | Etude de connaissance |
| 8 actions | Repères de crues et panneaux de sensibilisation |
| 3 actions | Formation |
| 13 actions | Sensibilisation (7 projets sur le terrain et 6 projets numériques) |
| 12 actions | Document d'information communal sur les risques majeurs |
| 1 action | Amélioration de la cartographie |

o Etude de connaissance

Une seule **étude de connaissance** est prévue dans le PAPI des BVA. Il s'agit de l'étude de la Boire du Commun d'Oule dont le bassin se situe sur Villevèque (CU Angers Loire Métropole) et Corzé (CC Anjou Loir et Sarthe). Comme ce territoire d'étude concerne deux intercommunalités, le SMBVAR sera chargé de la mettre en œuvre dans le cadre de ses missions.

Le bassin hydrographique de *la Boire du Commun d'Oule* est un sous bassin du *Loir*, rivière qui se jette dans *la Sarthe* au droit de Briollay. Il couvre environ 20 km² et pourrait être sous-divisé en trois secteurs :

- La **partie aval** entre *le Loir* et la RD192, où des questions se posent sur le rôle joué par la route RD192 surélevée par rapport au lit du Loir et parallèle à ce dernier, et par les deux ouvrages hydrauliques identifiés comme des clapets anti retour à l'exutoire de la boire.
- La **partie centrale** qui correspond au bassin de *la Boire du Commun d'Oule* entre la RD192 et les zones de plus hautes eaux connues, où sont localisés des enjeux humains et agricoles, vulnérables à la crue de 1995 selon la cartographie du PPRI.

- La **partie amont** qui correspond à la tête de bassin, où des phénomènes importants de ruissellement pluvial ont été signalés.

Cette étude de connaissance suivrait trois phases distinctes :

- (A) Recueil de données, analyse hydrologique et visite terrain.
 - (B) Réalisation d'une modélisation hydraulique.
 - (C) Analyse des scénarios de crues corrélés aux données enjeux, puis propositions d'aménagements pour la zone ; et avis sur le classement du remblai routier.
- o **Repères de crues et panneaux de sensibilisation**

Comme expliqué dans la **partie 4-3-3 du Diagnostic**, des repères de crues ont aussi été posés sur le bassin de la Loire par l'Ep Loire. Sur les Basses Vallées Angevines, ce projet a concerné Angers, Châteauneuf-sur-Sarthe, Juvardeil et Cheffes (15 repères au total).

8 communes souhaitent en faire de même en matérialisant de manière homogène les marques de crues existantes sur leur commune, par le biais de **macarons standardisés**. C'est le cas d'Angers, Durtal, Bouchemaine, Rives-du-Loir-en-Anjou, Soulaire-et-Bourg, Cheffes, Ecoflant et Montreuil-Juigné. L'emplacement des repères posés sera recensé sur une page internet dédiée : « l'Observatoire du SMBVAR » (**action I.25**). Plusieurs de ces communes souhaitent aussi installer des **panneaux de sensibilisation** au droit des repères pour informer les promeneurs riverains comme promeneurs « touristes » sur les phénomènes d'inondation (culture du risque).

- **Information et sensibilisation du public**

3 actions sont consacrées à la **formation et l'information**. Parmi les futurs formés, on compte des agents municipaux, des urbanistes et responsables de l'aménagement du territoire, des gestionnaires des bâtiments publics communaux et des référents risques. Pour exemple, **la commune d'Angers** cible les gestionnaires de bâtiment public en leur apportant une formation et du matériel pour matérialiser les niveaux des crues passées. Cela permet principalement la connaissance des lieux par les employés de la ville et d'éviter toute action qui augmenterait la vulnérabilité du bâtiment face aux crues (exemple. installation du circuit électrique en dessous du niveau des Plus Hautes Eaux connues).

13 actions sont destinées à sensibiliser le public sur la thématique du risque d'inondation et de développer une culture du risque sur les Basses Vallées Angevines. L'objectif est de développer des outils pour les « sachant » et les « non-sachant », pour les jeunes et les moins jeunes, pour les familles, les populations permanentes ou saisonnières. C'est pourquoi **7 actions** sont des projets « sur le terrain » c'est-à-dire des projets plus traditionnels, affichables par les collectivités (exposition), palpables pour les scolaires (maquettes, panneau de valorisation des berges, projet artistique) et dont la portée dépasse l'échelle locale (journée de commémoration). En parallèle, **6 projets** « numériques » vont être développés dont le projet « Smart City » porté par Angers qui se veut moderne et innovant, et 3 projets qui seront conçus par le SMBVAR afin de permettre leur accessibilité par l'ensemble des parties prenantes :

- **Action I.23** Développer un support numérique sur tablette et smartphone. Le jeu sera conçu pour les petits et grands. Le projet s'inspire du jeu développé par l'UNESCO et le gouvernement de la Thaïlande « *Saih Fah the flood fighter* ». Il est utilisé en classe où les écoliers apprennent les bons comportements à avoir avant, pendant et après une inondation. Le jeu sera ludico-pédagogique et aussi adressé aux adultes.

- **Action I.24** Produire un support visuel cinématographique, en version courte (court-métrage) soit entre 3 et 5 minutes, diffusable sur les réseaux sociaux et les plateformes comme *Youtube*.

- **Action I.25** Développer une plateforme de type « Observatoire des Crues » via le site internet du SMBVAR afin de permettre d'une part de consulter le dossier PAPI et l'état d'avancement des actions, et d'autre part, afin d'avoir un espace de témoignages où partager des photographies ou des retours d'expériences sur les crues passées.

Tous les outils de sensibilisation seront largement diffusés auprès des collectivités pour une appropriation de chaque support développé et la compréhension de leur complémentarité. Les comités techniques PAPI auront pour vocation d'expliquer leur utilisation aux partenaires intéressés.

Deux intercommunalités développeront aussi des projets de sensibilisation :

- La CU d'ALM auprès des scolaires notamment, et du grand public (maison inondée numérique, journées découverte, maquette inondable, etc.) ;

- La CC des VHA par la mise en valeur d'un chemin de halage (promenade touristique).

- o **Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)**

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** est obligatoire pour les communes concernées par un PPRI. Il a été réalisé par 15 communes du PAPI sur 33 (Sceaux d'Anjou n'étant pas concerné par un PPRI). 14 communes ne l'ont pas réalisé et 4 sont en cours de rédaction.

Plusieurs éléments expliquent ces chiffres : la création de « communes nouvelles » demande de reprendre dans leur globalité les documents règlementaires. Aussi, le manque de ressources ou de méthodologie pénalise certaines petites communes.

Or le DICRIM est un outil fondamental pour communiquer à la population les informations essentielles sur les risques majeurs locaux, mais aussi sur les mesures préventives prises par la commune, et sur les conseils de sécurité en cas de survenue d'une catastrophe naturelle ou technologique (plus d'éléments dans la partie 4-3-2 du **Diagnostic**).

Les 3 intercommunalités ont pour projet d'accompagner les communes dans la rédaction ou la mise à jour de leur DICRIM (**actions de I.26 à I.28**). En effet, dans le cadre du PAPI des Vals d'Authion et de la Loire, la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole (ALM) réalise une trame unique pré remplie pour l'agglomération, afin de faciliter le remplissage par les communes volontaires. C'est à partir de cette trame que la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe et la Communauté de Communes des Vallées du Haut d'Anjou vont travailler sur un modèle propre à leur intercommunalité (reprise essentiellement de la chartre graphique et compléments d'information).

9 communes ont manifesté leur intérêt à utiliser les trames intercommunales pour réaliser ou mettre à jour leur DICRIM. Les frais concomitants aux actions DICRIM représentent les futurs frais d'impression, qui auraient principalement lieu entre 2020 et 2021 (**actions de I.29 à I.37**). Il restera ensuite à la charge de la commune de veiller à la mise à jour régulière du document (tous les deux ans idéalement). Elles seront aussi invitées à mettre en ligne leur DICRIM sur le site internet communal. Quant aux autres communes qui ne se seraient pas manifestées, les intercommunalités s'engagent à les solliciter de nouveau et les accompagner dans leur projet, en vue d'une harmonisation des documents sur le bassin de risque.

Axe 2. Surveillance, prévision des crues et des inondations

| | |
|-----------|-----------------|
| 5 actions | Echelle de crue |
|-----------|-----------------|

5 communes prévoient de poser une ou plusieurs **échelles de crue** pour à la fois permettre une meilleure surveillance des cours d'eau, et de maintenir une mémoire du risque d'inondation.

Axe 3. Alerte et gestion de crise

| | |
|-----------|-----------------------------------|
| 9 actions | Plan communal de sauvegarde (PCS) |
| 3 actions | Plan de gestion hors PCS |

- **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Sur l'ensemble du territoire PAPI, 21 communes ont réalisé un PCS, 10 sont en train de le finaliser dont 6 communes nouvelles, et 2 ne l'ont pas réalisé (plus de détail dans la [partie 4-2-5 du Diagnostic](#)).

Dans le cadre du PAPI, **sept communes** ont affiché leur souhait **de retravailler leur PCS et de leur mettre en application via un exercice de crise** (Angers, Verrières-en-Anjou, Cantenay-Epinard, Ecoflant, Rives-du-Loir-en-Anjou, Huillé-Lézigné, Hauts d'Anjou).

Hormis ces communes, d'autres ont manifesté leur intérêt à être accompagnées dans ces différentes étapes. **Le SMBVAR** proposera un accompagnement à travers [l'action III.01](#) :

- Accompagner les communes volontaires dans la mise à jour de leur dossier PCS ;
- Aider les communes volontaires à préparer, voire animer, un exercice d'activation de la cellule municipale ;
- Réunir annuellement les référents risques pour les former et les informer sur la préparation à la gestion de crise, et pour faciliter l'échange entre les communes voisines notamment par le retour d'expérience.

Dans le cadre du PAPI des Vals d'Authion et de la Loire, la CU **Angers Loire Métropole** est engagée dans une démarche d'harmonisation des PCS à l'échelle intercommunale. Aussi, l'intercommunalité a initié une réflexion afin d'élaborer un Plan de Continuité d'Activité pour les directions suivantes : transports et déplacements, sécurisation des réseaux AEP et EU, et collecte des déchets (action 3-2).

- **Sensibilisation des établissements médico-sociaux et de santé**

En collaboration avec le SMBVAR, **l'Agence Régionale de Santé Pays-de-la-Loire (ARS)** prévoit de développer des outils de sensibilisation et de formation spécifiques au risque d'inondation destinés aux chefs d'établissements médico-sociaux et de santé, et de développer des outils d'aide à la gestion d'une évacuation ([action III.10](#)). L'ARS Pays-de-la-Loire travaille déjà avec l'Ep Loire sur ces problématiques sur le secteur des Vals d'Authion et de la Loire.

Cette action vise en priorité l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Les Bords de Sarthe » à Morannes-sur-Sarthe-Daumeray, la résidence pour seniors Grégoire Bordillon à Angers et le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'Angers.

Le SMBVAR prévoit aussi de vérifier l'opérationnalité des Plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) et des Protocoles de mise en sûreté (PMS) dans les établissements scolaires ([action III.11](#)).

Axe 4. Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

| | |
|----------|--|
| 1 action | Réalisation d'une plaquette à destination des agents intercommunaux |
| 1 action | Former les agents intercommunaux du pôle aménagement du territoire |
| 1 action | Organiser des réunions thématiques pour assurer les bonnes pratiques et la prise en compte du risque dans l'aménagement. |

- Formation des agents

La **CC d'Anjou Loir et Sarthe** prévoit de former les agents du service instructeur, afin de garantir leur connaissance du PPRi et leur opérationnalité lors de la délivrance du permis de construire ([action IV.01](#)).

La **CU d'Angers Loire Métropole** prévoit de former les agents du pôle « Aménagement du Territoire » sur le risque d'inondation, pour qu'à terme les informations soient partagées aux élus lors des commissions aménagement et développement durable des territoires ([action IV.02](#)).

Le **SMBVAR** a pour objectif de réunir au moins à deux reprises, sur la durée du PAPI, les acteurs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, c'est-à-dire les agents des collectivités, les porteurs SCoT et les services de l'Etat responsables du suivi des PPRi, afin d'informer et de former sur les bonnes pratiques ([action IV.03](#)).

Axe 5. Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

| | |
|-----------|--|
| 8 actions | Réduction de la vulnérabilité (diagnostics et travaux) |
| 1 action | Vulnérabilité du patrimoine culturel |
| 3 actions | Vulnérabilité des réseaux |

- Réduction de la vulnérabilité (diagnostics et travaux)

La réduction de la vulnérabilité consiste à limiter les effets des inondations sur les populations, les activités humaines et les constructions, à réduire le délai de retour à la normale et à limiter les effets domino. **8 projets** ont vu le jour sur la thématique de la réduction de la vulnérabilité :

- **Les 3 intercommunalités** s'engagent dans cette démarche :

- La CU d'ALM dans le cadre de l'OPAH de 2023 à 2026, sur 10% des logements recensés en zone inondable (soit environ 450 logements) ([action V.06](#)) ;
- La CC de VHA vise une trentaine à quarantaine de logements ([action V.07](#)) ;
- La CC d'ALS en portant des diagnostics de vulnérabilité sur trois bâtiments publics ([action V.05](#)).

- Ainsi que **4 communes sensibles** d'Angers Loire Métropole qui souhaitent réaliser des diagnostics sur leur territoire – des relations bilatérales seront entretenues avec la CU ALM pour éviter des redites - :

- Ecoflant qui souhaite diagnostiquer environ 20 logements sur les 60 en zone inondable ([action V.01](#)) ;
- Soulaire-et-Bourg qui se donne un objectif maximum de 40 logements ([action V.03](#)).
- Verrières-en-Anjou qui malgré un risque faible sur son territoire, souhaite réaliser des diagnostics sur les 4 logements et l'ERP sensible ([action V.02](#)).
- Angers, projette de réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur trois bâtiments publics : la Maison de l'Environnement, le Foyer Logement Bordillon, et le Musée Jean Lurçat. Le

diagnostic aura deux parties : un volet technique (impact de la crue sur l'ouvrage, préconisation, conformité réglementaire) et un volet exploitation du site ([action V.04](#)).

Grâce au portage par les collectivités d'opération groupée de réalisation de diagnostics de vulnérabilité d'habitation, les particuliers pourront bénéficier de 80% de subvention sur les **travaux de réduction de la vulnérabilité** qu'ils souhaiteront entreprendre (selon les conditions de modalités liés à ces subventions du Fonds Barnier). Cette perspective de potentiels travaux dans le cadre de la diminution de la vulnérabilité de l'habitat est explicitée dans l'[action V.08](#).

- **Vulnérabilité du patrimoine culturel**

L'objectif est d'intégrer la problématique de la vulnérabilité du patrimoine culturel afin de mettre en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité et de gestion de crise. En se basant sur la méthodologie élaborée par l'Etablissement public Loire, c'est-à-dire l'auto diagnostic du patrimoine culturel (<https://autodiagnostic-patrimoine.eptb-loire.fr/>), il est possible de réaliser un **diagnostic du patrimoine culturel** pour faire ressortir et prioriser les préconisations d'actions.

Il semble nécessaire à terme que les gestionnaires de patrimoine conservent une conscience de ce risque, en réalisant notamment des protocoles sur les travaux de maintenance et la mise en sécurité des installations. C'est pourquoi, la ville d'**Angers** souhaite mener des diagnostics sur le patrimoine culturel et proposer des mesures de préservation dans le cadre de la gestion de crise ([action V.09](#)).

- **Vulnérabilité des réseaux**

Les **trois intercommunalités** sont directement concernées par la thématique de la réduction de la vulnérabilité des réseaux :

- La CU d'ALM a déjà initié deux études dans le PAPI Authion Loire ([action 5-7](#)). Elles ont pour objectif d'analyser la vulnérabilité des réseaux d'assainissement et d'eau potable sur Angers Loire Métropole ainsi que d'étudier la vulnérabilité de la station d'eau potable face à l'évènement extrême modélisé dans le cadre du TRI.
- La CC des VHA est compétente en matière d'assainissement des eaux usées et pluviales depuis le 1^{er} janvier 2018. À travers l'élaboration de son **Schéma Directeur**, les thématiques de **l'assainissement collectif** (collecte et traitement des eaux usées), **et l'assainissement des eaux pluviales** (collecte, régulation et traitement des eaux pluviales) seront traitées. Il s'agit d'une étude du petit cycle de l'eau sur les secteurs urbains du territoire ([action V.10](#)).
- La CC d'ALS prévoit d'étudier les vulnérabilités du réseau d'assainissement de l'intercommunalité, dans le cadre du schéma directeur ([action V.11](#)).

En parallèle, le **SMBVAR** conduira en partenariat avec l'Etablissement public Loire un Groupe de Travail « Réseaux et activités économiques » afin de réfléchir sur la vulnérabilité des réseaux privés (électricité, gaz, transport, ...) et des activités économiques, à une échelle plus large que les Basses Vallées Angevines. Une première réunion a été co-pilotée le 14 mai 2019 avec l'Ep Loire ([action V.12](#)).

L'objectif principal est de permettre aux **gestionnaires de réseaux privés** d'avoir une vue d'ensemble sur la thématique inondation à l'échelle de leur territoire étendu, mais aussi de les solliciter sur des réunions co-portées puisque les thématiques sont transversales, et travailler conjointement avec d'autres porteurs PAPI à l'échelle fluviale pour une cohérence de bassin (bassin de la Loire).

Axe 6. Ralentissement des écoulements

| | |
|-----------|----------------------------|
| 2 actions | Etude sur le ruissellement |
| 1 action | Réunir le comité InterClé |

- Etude du ruissellement rural

Deux intercommunalités (ALM et VHA) ont pour projet d'analyser le ruissellement rural et de définir des secteurs sensibles où des mesures de ralentissement des écoulements pourraient être envisagées, telle que la plantation de haies bocagères. L'étude portée par ALM aura aussi pour thématique les impacts des changements climatiques sur les phénomènes climatiques (pluviosité, érosion).

Les actions du PAPI ne concerne que la partie étude. L'étape « mise en œuvre des mesures de ralentissement » pourra être abordée de plusieurs manières considérant le nombre d'outils existants (plan Natura 2000, CTMA des Basses Vallées Angevines, ...).

3-3 – Le projet PAPI : gouvernance et calendrier de réalisation

3-3-1 Gouvernance

Le dossier de candidature du PAPI des Basses Vallées Angevines sera déposé en préfecture la semaine 43. Il sera ensuite instruit par les services de l'Etat avant le passage en Commission inondation Plan Loire en février 2020. Si le dossier est labellisé, il durera six ans à partir de la date de labellisation. Le calendrier prévisionnel de la mise en œuvre des actions décrit dans le [Dossier 4](#).

Le pilotage du PAPI des Basses Vallées Angevines sera assuré par le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines. Un.e Chargé.e de mission à temps plein est dédié.e à la bonne mise en œuvre du projet.

L'organisation de la gouvernance est explicitée dans la convention cadre ([Dossier 3](#)).

Tout comme la phase d'élaboration du dossier PAPI, la phase de suivi de l'état d'avancement des actions du PAPI va nécessiter l'implication de l'ensemble des partenaires associés dans la première phase. C'est pourquoi, annuellement, un **Comité de Pilotage** sera organisé afin de faire un point d'avancement sur les actions PAPI. Dans certaines circonstances, un COPIL élargi tenu par le SMBVAR, ou une « Conférence des Acteurs SLGRI » tenue par les Services de l'Etat, seront organisés et permettront notamment au SMBVAR de faire un bilan d'avancement du PAPI.

Afin d'assurer le suivi de la bonne mise en œuvre du PAPI, des **comités techniques** seront organisés. Ces COTECH regrouperont le porteur du PAPI, les EPCI-FP, les financeurs, les maîtres d'ouvrage, les services de l'Etat, les services de gestion de crise, et les porteurs SCoT.

Enfin, des groupes thématiques seront de nouveau réunis ponctuellement, tels que :

- **Le Groupe de Travail « Gestion de Crise »** qui sera d'abord lancé à une échelle intercommunale afin de réfléchir sur la mutualisation des moyens et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde (réflexion PICS). Puis l'ensemble des référents risques seront réunis annuellement pour des journées de formation et d'information sur la thématique de la surveillance, l'alerte, la gestion de crise et le retour d'expérience ([action I.12](#)).

- **Le Comité « InterClé » du Bassin de la Maine** réunissant l'ensemble des porteurs SAGE et le SMBVAR se réunira à mi-parcours du PAPI, puis en fin de parcours, afin de faire le point sur les actions mises en œuvre dans les SAGE et PAPI sur la thématique inondation ([action VI.01](#)).

- **Le Comité Multi Partenarial** sera tenu ponctuellement pour la conception concertée de certaines actions d'information et de sensibilisation nécessitant des visions pluridisciplinaires.

- **Le Groupe de Travail « Réseaux et Activités économiques »** co-piloté avec l'Ep Loire ([action V.12](#)).

3-3-2 Bénéfices

Les bénéfices de l'application des orientations de la SLGRI et de la stratégie du PAPI permettront à l'échelle des Basses Vallées Angevines :

- de développer une culture du risque qui est déjà bien ancrée dans la mémoire collective (transmission, matérialisation du souvenir, bonnes pratiques),
- de sensibiliser tout à chacun sur les phénomènes d'inondation et leurs impacts (habitant, professionnel de l'urbanisme, directeur d'établissement scolaire ou socio-hospitalier, etc.),
- d'apporter des éléments de connaissance sur des phénomènes locaux de ruissellement en intégrant autant que possible l'influence des changements climatiques,
- de permettre la surveillance de la montée des eaux (formation Vigicrues, pose d'échelles de crues) et *de facto* d'améliorer la prévision et l'alerte,
- de rendre vivants des documents opérationnels comme le Plan Communal de Sauvegarde,
- de diminuer la vulnérabilité des bâtiments individuels ou collectifs, et celle des bâtiments patrimoniaux,
- et d'inscrire dans le temps la prise en compte du risque d'inondation dans un maximum de sphères possibles.

3-3-3 Perspectives et difficultés

Une possibilité d'avenant est envisagée à mi-parcours du PAPI en fonction de l'état d'avancement des actions, des nouveaux besoins exprimés et de la non mise en péril de l'équilibre financier du dossier PAPI. Pourquoi un avenant ? L'étude de connaissance du bassin versant de la Boire du Commun d'Oule ou les études sur le ruissellement pourront déboucher sur des préconisations de travaux (confortement de l'ouvrage routier si l'ouvrage est considéré comme une digue ; mesures de réduction de la vulnérabilité des habitations ; plantation de haies). Auquel cas, les préconisations pourront être mises en œuvre par le biais d'un avenant ou d'autre programme finançant ce type de chantiers (ex. CTMA).

Plusieurs difficultés s'adossent au projet PAPI :

- **Le renouvellement des référents politiques** en mars 2020.
- Plusieurs communes n'ont pas affiché leur souhait de mettre à jour leur PCS ou leur DICRIM. Manque de personnel, de ressources financières ou de temps, plusieurs raisons justifient cette absence d'engagement.
- **La diminution** concrète de **la vulnérabilité des réseaux privés** n'est assurée par aucune action.
- La diminution de la **vulnérabilité des activités agricoles** face aux inondations n'est pas affichée dans ce PAPI.

Malgré ces difficultés et ces freins, des réponses ont été apportées :

- Il est prévu de sensibiliser les nouveaux élus et nouvelles équipes municipales à la thématique. L'objectif est de leur permettre de s'approprier une démarche déjà initiée collectivement.
- Le SMBVAR accompagnera les communes volontaires dans leur démarche de réalisation ou de mise à jour des documents réglementaires. Pour les communes qui ne se seraient pas

exprimées, le SMBVAR comme les trois intercommunalités du territoire, souhaitent leur fournir des outils (aide à la rédaction, modèle), facilitant la prise en main des PCS et DICRIM.

- La réflexion sur la vulnérabilité des réseaux privés est un travail de longue haleine, qui se mène à une échelle supra, au-delà des limites des BVA. Le travail a déjà été lancé sur Nantes Métropole et par l'EpLoire. Le SMBVAR est conscient que le travail s'inscrit sur le long terme, c'est pourquoi la réflexion sur cette thématique se traduit non pas par des mesures concrètes de réduction de la vulnérabilité, mais par la réalisation de groupes de travail.
- Il a été proposé que suite à l'action portée par la Chambre d'Agriculture, dans le cadre du PAPI Authion Loire, sur l'évacuation des cheptels en cas de montée des eaux, la réflexion sera élargie au périmètre des Basses Vallées Angevines (action 3-9).

Le PAPI des BVA a lancé une réelle dynamique sur un territoire des Basses Vallées Angevines, en permettant à l'ensemble des communes de s'investir dans la gestion intégrée des inondations. Il pourrait faire l'objet d'un avenant à mi-parcours ou être suivi en 2026 d'un deuxième PAPI. Le projet est cohérent et les objectifs communs sont intégrés par l'ensemble des parties prenantes.

Dossier 3 – STRATEGIE

ANNEXE 1

Comptes rendus de réunions

- Comité intercommunal Angers Loire Métropole (ALM)
- Comité intercommunal Anjou Loir et Sarthe (ALS)
- Comité intercommunal Vallées du Haut Anjou (VHA)
- Groupe de Travail Gestion de Crise
- Groupe de Travail Réseaux et Activités économiques
- Comité de pilotage PAPI

| Ordre du jour : Comité Intercommunal Angers Loire Métropole - Inondation | |
|---|-------------------|
| Vendredi 22 mars 2019 | |
| SMBVAR | DATE DE DIFFUSION |
| Elodie GUTIERREZ | 24.04.19 |

| Diffusion | |
|--|-------|
| Participants | Copie |
| M. Jacques GUEGNARD (Vice-Président du SMBVAR) M. Jean ROUSSELOT (Directeur du SMBVAR) M. Jean-Louis DEMOIS (Vice-Président ALM) Mme Capucine REHAULT (ALM, Direction Planification) Mme Lucie HARDOUIN (ALM, Direction Planification) M. Marc FLEURY et M. Jean-Yves KERVAREC (Angers) M. Louis POHARDY (Bouchemaine) M. André MARCHAND (Briollay) M. Marc CAILLEAU (Cantenay-Epinard) M. Michel VAUGOYEAU et M. Alexis NAUROY (Ecouflant) Mme Marie GUICHARD (Feneu) M. Daniel RAVERDY (Longuenée-en-Anjou) Mme Nathalie LEMAIRE et M. Jean-François LEFLAEC (Montreuil-Juigné) M. Daniel CLEMENT et M. Michel FOUQUERON (Rives-du-Loir en Anjou) M. Jean-François RAIMBAULT (Soulaire-et-Bourg) | |
| Pièces Jointes | |
| Emargement Présentation Modèle de fiche action | |

| Relevé de décisions |
|---|
| <p>M. DEMOIS accueille les participants à ce comité intercommunal. Il rappelle le contexte de la Directive Inondation, du Territoire à risque important d'inondation (TRI) « Angers Authion Saumur », sa déclinaison en Stratégie Locale (SLGRI) et sa traduction dans un programme d'actions (PAPI) incluant des possibilités de subventions. Il indique l'importance d'identifier des porteurs de projet (Communes, EPCI...) qui pourraient passer par le PAPI pour mettre en place des actions concrètes sur le territoire, sur la thématique du risque d'inondation.</p> <p>Tour de table</p> <p>M. DEMOIS rappelle que le TRI s'arrêtait, initialement, rapidement en amont d'Angers. Cependant, considérant la présence de communes sujettes à des risques significatifs en amont du TRI, le SMBVAR a fait le choix d'élargir le périmètre d'actions en associant 29 communes au projet PAPI.</p> <p>Mme GUTIERREZ précise le contexte de la Directive Inondation : Stratégie nationale (SNGRI), Plan régional (PGRI), Territoire à risque (TRI) et Stratégie locale (SLGRI).</p> <p>M ROUSSELOT précise le contexte de création du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR).</p> <p>Mme GUTIERREZ explique que le dossier PAPI est constitué de trois pièces fondamentales : une stratégie, un diagnostic et un programme d'actions. Elle détaille le contenu du diagnostic sur Angers Loire Métropole (synthèse du recensement d'enjeux en zone inondable selon la cartographie PPRI).</p> |

Le diagnostic sera renvoyé au commune n'ayant fait aucun retour. L'objectif de cette consultation faite auprès des équipes municipales, est d'ajuster et de mettre à jour l'état des lieux produit par le SMBVAR.

M. MARCHAND demande si un bâtiment sur un îlot non inondé, est considéré comme « inondable » ? Mme GUTIERREZ répond positivement. À partir du moment où le bâtiment est dans le périmètre du Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), il est considéré en « zone inondable » même s'il n'est pas directement « inondé ».

Mme GUTIERREZ enchaîne sur le 3^{ème} volet du dossier PAPI : le programme d'actions qui comprend 7 axes de réflexion (le 7^{ème} axe sur la gestion des ouvrages hydrauliques ne concerne pas les Basses Vallées Angevines).

Puis Mme GUTIERREZ précise le calendrier de concertation : il est demandé aux porteurs de projet de se manifester avant l'été, et de **remplir des « fiches actions »**. Mme GUTIERREZ accompagnera les maitres d'ouvrage dans la rédaction de leurs fiches. Le rendu de celles-ci doit se faire **pour la fin mai**, afin que le dossier soit complet avant l'été.

Un tableau récapitulatif des possibilités d'actions est distribué. Il est composé d'un tableau regroupant les cinq actions que la collectivité peut porter afin de répondre à ses obligations réglementaires, et un tableau de sept actions pour aller plus loin dans la réflexion.

Mme GUTIERREZ présente ensuite les actions pouvant être réalisées dans le cadre d'un PAPI. La présentation s'est voulu exhaustive, mais d'autres actions sont toujours possibles, à partir du moment où elles s'inscrivent dans la cadre des 3 P : Prévention, Prévision, et Protection.

Plusieurs questions et remarques ont été faites durant la présentation :

M. CLEMENT demande dans quelles mesures ce qui a été pensé dans le cadre des SAGE est mis en avant aujourd'hui ?

M. ROUSSELOT répond que le projet PAPI est une porte d'entrée « risque inondation » qui prend en compte la qualité des eaux, ce qui correspond aux objectifs des mesures du SAGE. Les missions du SMBVAR, porteur du PAPI, recoupent d'ailleurs la GEMA (Gestion des eaux et des milieux aquatiques) avec la PI (Prévention des Inondations).

M. NAUROY demande s'il est possible de prendre en compte dans l'étude la thématique des eaux pluviales. M. ROUSSELOT répond que les problématiques de ruissellement pluvial peuvent être prises en compte dans le PAPI. Il est aussi possible d'étudier la vulnérabilité du réseau d'eaux pluviales dans le cadre de l'Axe 5. Mme REHAULT explique que pour tout nouveau projet d'urbanisme, l'étude d'impact est obligatoire. Ce dossier prend en compte l'imperméabilisation des sols, le ruissellement pluvial, et les mesures compensatoires.

M. FOUQUERON ajoute qu'il faut favoriser l'infiltration des eaux dans les sols.

Mme REHAULT répond que c'est le rôle du Schéma Directeur des Eaux Pluviales d'étudier cette problématique.

M. MARCHAND ajoute qu'il y a aussi le problème des buses qui sont calibrées pour des décennales.

M. ROUSSELOT conclue qu'en effet les frontières sont fines entre ce qui relève du schéma des eaux pluviales et des eaux hors réseaux qui se jettent dans les cours d'eau. Le PAPI traite la question de manière plus large. Le but d'une telle « étude de connaissance », peut être de permettre aux communes d'éclaircir la situation sur leur territoire (étude des obstacles à l'écoulement, ruissellement, secteurs sensibles, présence de haies, de fossés, ...), et d'en conclure sur ce qui peut être fait, et par quelle entité.

Concernant la pose de repères de crue, M. MARCHAND rappelle l'inauguration des repères de crue qui avait eu lieu sur sa commune. M. LEFLAEC confirme qu'il est intéressant d'avoir des panneaux de sensibilisation.

M. CLEMENT précise que dans le cadre des communes nouvelles, le PCS et le DICRIM doivent être remis à jour. Ce qui est le cas de la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou.

M. RAVERDY souhaite un éclaircissement sur la différence entre un DICRIM et un PCS.

Mme GUTIERREZ répond que le PCS est un outil opérationnel aidant les services à se préparer à une gestion de crise, alors que le DICRIM est un document d'information à destination de la population. Dans les deux cas, tous les risques y sont traités (naturels et technologiques), pas uniquement les inondations.

M. CAILLEAU demande comment les communes peuvent-elles s'intégrer à des projets pédagogiques existants ?

M. ROUSSELOT répond que si le projet de la commune est de monter un programme, ou de participer à un programme existant, elle sera mise en relation avec les structures citées pendant la présentation.

M. NAUROY indique qu'il serait intéressant de modéliser numériquement la montée des eaux dans une maison, modélisation qui serait ensuite diffusée à l'ensemble des communes, via un lien internet.

Concernant la formation des agriculteurs, M. LEFLAEC mentionne que les agriculteurs sont les premiers témoins de la crue, et de fait, les premiers à partir.

M. MARCHAND partage son expérience et explique que dans certains cas, des agriculteurs non consciencieux n'évacuent pas assez tôt leur troupeau.

Mme LEMAIRE ajoute sur le thème de la formation des « acteurs du logement », que l'un des problèmes est la méconnaissance du risque des nouveaux arrivants. Beaucoup de personnes ne savent pas qu'ils sont en zone inondable, parce que l'information donnée par les notaires n'est pas toujours très claire ni précise.

Concernant la formation des « artisans », M. MARCHAND rappelle la distribution d'autocollants aux artisans et entreprises nouvellement arrivés, par l'Association des Inondés des Trois Rivières.

Il est expliqué qu'il est possible d'inscrire dans une OPAH, un projet intercommunal de diagnostics de vulnérabilité et de travaux de réduction de la vulnérabilité.

M DEMOIS évoque la réunion du 14 mai qui concernera les réseaux et les activités économiques. En effet l'un des objectifs principaux de la gestion du risque est de revenir rapidement à la normale. Pour cela, deux éléments sont essentiels : avoir conscience d'être en zone à risque, et s'y préparer (zone de rapatriement, matériel de secours, protocole de continuité d'activité, ...).

Concernant l'autodiagnostic sur le patrimoine culturel, M. DEMOIS précise que Mme GUTIERREZ peut se rendre sur le terrain et conseiller au mieux les collectivités qui sont intéressées par ce projet. Elle peut aussi être présente lors d'exercice PCS, puisqu'il est important de faire vivre ce document.

Il est rappelé en fin de séance que les fiches actions doivent être terminées avant l'été, avec des échanges à faire avec Mme GUTIERREZ entre mai et juin.

Le prochain rendez-vous des membres du Comité est le Groupe de Travail Gestion de Crise du 27 mars.

M. GUEGNARD termine en rappelant les grands chiffres du PAPI Loire Authion, en évoquant notamment la diversité des maîtres d'ouvrage qui témoignent de l'intérêt qu'a chacun à travailler sur cette thématique.

| Ordre du jour : Comité Intercommunal Vallées du Haut Anjou - Inondation | |
|--|-------------------|
| Lundi 25 mars 2019 (Lion d'Angers) | |
| SMBVAR | DATE DE DIFFUSION |
| Elodie GUTIERREZ | 24.04.19 |

| Diffusion | |
|---|-------|
| Participants | Copie |
| M. Jacques GUEGNARD (Vice-Président du SMBVAR) M. Jean ROUSSELOT (Directeur du SMBVAR) M. Michel BELOUIN (VP CCVHA et VP du SMBVAR) M. Etienne GLEMOT (Président de la CCVHA et maire du Lion d'Angers) M. Romain STASSE (CCVHA) Mme. Bernadette RICHARD (PAET - Scot Anjou Bleu) Mme Virginie DUGAST et M. Pierre-Yves VIGNAIS (Chenillé-Champteussé) M. Denis BORDEAU et Mme Anna RIGOURD (Grez-Neuville) M. Pierre MORAU et M. Patrick DAUGER (Les Hauts d'Anjou) M. Michel CHESNEAU (Montreuil-sur-Maine) M. Christian MIRANDE (Thorigné d'Anjou) | |
| Excusés Commune de Chambellay Commune de Juvardeil Commune La Jaille Yvon | |
| Pièces Jointes | |
| Emargement Présentation Modèle de fiche action | |

| Relevé de décisions |
|---|
| <p>M. GUEGNARD accueille les participants de ce comité intercommunal.</p> <p>Tour de table</p> <p>Mme GUTIERREZ rappelle le contexte de la Directive Inondation, du Territoire à risque important d'inondation (TRI) « Angers Authion Saumur », sa déclinaison en Stratégie Locale (SLGRI) et sa traduction dans un programme d'actions (PAPI) incluant des possibilités de subventions. Elle indique l'importance d'identifier des porteurs de projet (Communes, EPCI...) qui pourraient passer par le PAPI pour mettre en place des actions concrètes sur le territoire, sur la thématique du risque d'inondation.</p> <p>M ROUSSELOT précise le contexte de création du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR).</p> <p>Mme GUTIERREZ explique que le dossier PAPI est constitué de trois pièces fondamentales : une stratégie, un diagnostic et un programme d'actions. Elle détaille le contenu du diagnostic sur les Vallées du Haut Anjou (synthèse du recensement d'enjeux en zone inondable selon la cartographie PPRI).</p> <p>Le diagnostic sera renvoyé au commune n'ayant fait aucun retour. L'objectif de cette consultation faite auprès des équipes municipales, est d'ajuster et de mettre à jour l'état des lieux produit par le SMBVAR.</p> <p>Mme GUTIERREZ enchaîne sur le 3^{ème} volet du dossier PAPI : le programme d'actions qui comprend 7 axes de réflexion (le 7^{ème} axe sur la gestion des ouvrages hydrauliques ne concerne pas les Basses Vallées Angevines).</p> |

Puis Mme GUTIERREZ précise le calendrier de concertation : il est demandé aux porteurs de projet de se manifester avant l'été, et de **remplir des « fiches actions »**. Mme GUTIERREZ accompagnera les maîtres d'ouvrage dans la rédaction de leurs fiches. Le rendu de celles-ci doit se faire **pour la fin mai**, afin que le dossier soit complet avant l'été.

Un tableau récapitulatif des possibilités d'actions est distribué. Il est composé d'un tableau regroupant les cinq actions que la collectivité peut porter afin de répondre à ses obligations réglementaires, et d'un tableau de sept actions pour aller plus loin dans la réflexion.

Mme GUTIERREZ présente ensuite les actions pouvant être réalisées dans le cadre d'un PAPI. La présentation s'est voulu exhaustive, mais d'autres actions sont toujours possibles, à partir du moment où elles s'inscrivent dans la cadre des 3 P : Prévention, Prévision, et Protection.

Plusieurs questions et remarques ont été faites durant la présentation :

M. GLEMOT rappelle la procédure qui avait été lancée pour réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité sur le bâti privé. Il demande s'il est possible d'avoir un registre des personnes qui n'auraient pas effectué ces travaux (problème de mise en conformité et d'assurance).

Mme GUTIERREZ répond que la DDT49 détient peut-être ces informations, mais qu'il est aussi possible à la commune de relancer les personnes concernées pour espérer un retour plus direct.

Mme RICHARD demande si les repères de crue ne présentent pas un côté anxiogène.

M. ROUSSELOT répond qu'au contraire un repère de crue rappelle un phénomène naturel : la rivière déborde d'elle-même régulièrement dans ses différents lits, ce qui participe au bon fonctionnement des milieux et à la préservation de la biodiversité. Le repère de crue maintient la mémoire et facilite la préparation.

Il est demandé d'associer les Assureurs aux Groupes de Travail afin de tenir compte de la problématique du retour à la normale et de la reprise des activités.

M. GLEMOT fait la remarque que pour protéger le patrimoine culturel, il ne suffit pas de connaître les hauteurs d'eau et de mettre en hauteur les œuvres d'art. Parce que bien souvent, les hauteurs d'eau connues sont dépassées. Prévenir du risque consiste donc à prendre une plus grande marge de sécurité.

M. STASSE mentionne l'intérêt qu'aurait la Communauté de Communes à étudier la vulnérabilité des réseaux d'assainissement face au risque d'inondation. L'eau potable concernerait davantage le SEA.

Il est rappelé en fin de séance que les fiches actions doivent être terminées avant l'été, avec des échanges à faire avec Mme GUTIERREZ entre mai et juin.

Le prochain rendez-vous des membres du Comité est le Groupe de Travail Gestion de Crise du 27 mars.

M. GUEGNARD termine en rappelant les grands chiffres du PAPI Loire Authion, en évoquant notamment la diversité des maîtres d'ouvrage qui témoignent de l'intérêt qu'a chacun de travailler sur cette thématique.

| Ordre du jour : Comité Intercommunal Anjou Loir et Sarthe - Inondation | |
|---|-------------------|
| Mardi 26 mars 2019 (Tiercé) | |
| SMBVAR | DATE DE DIFFUSION |
| Elodie GUTIERREZ | 24.04.19 |

| Diffusion | |
|--|-------|
| Participants | Copie |
| M. Jacques GUEGNARD (Vice-Président du SMBVAR) M. Jean ROUSSELOT (Directeur du SMBVAR) M. Florent GIRARD (CCALS) Mme Christine RICHARD (Baracé) M. Alain COLIN (Cheffes) Mme Danièle DANARD (Corzé) Mme Corine BOBET (Durtal et VP CCALS) M. Henri LEBRUN (Huillé-Lézigné et VP CCALS) M. Didier ANIS (Morannes-sur-Sarthe-Daumeray) M. Jean-Paul BEAUMONT et Mme Daphné RAVENEAU (Seiches-sur-le-Loir) Mme Denise DAIGUSON et M. Louis DAVIS (Tiercé) | |
| Excusés Commune d'Etriché Commune de Montreuil-sur-Loire | |
| Pièces Jointes | |
| Emargement Présentation Modèle de fiche action | |

| Relevé de décisions |
|--|
| <p>M. GUEGNARD accueille les participants de ce comité intercommunal.</p> <p>Tour de table</p> <p>Mme GUTIERREZ rappelle le contexte de la Directive Inondation, du Territoire à risque important d'inondation (TRI) « Angers Authion Saumur », sa déclinaison en Stratégie Locale (SLGRI) et sa traduction dans un programme d'actions (PAPI) incluant des possibilités de subventions. Elle indique l'importance d'identifier des porteurs de projet (Communes, EPCI...) qui pourraient passer par le PAPI pour mettre en place des actions concrètes sur le territoire, sur la thématique du risque d'inondation.</p> <p>M ROUSSELOT précise le contexte de création du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR).</p> <p>Mme GUTIERREZ explique que le dossier PAPI est constitué de trois pièces fondamentales : une stratégie, un diagnostic et un programme d'actions. Elle détaille le contenu du diagnostic sur Anjou Loir et Sarthe (synthèse du recensement d'enjeux en zone inondable selon la cartographie PPRI).</p> <p>Le diagnostic sera renvoyé au commune n'ayant fait aucun retour. L'objectif de cette consultation faite auprès des équipes municipales, est d'ajuster et de mettre à jour l'état des lieux produit par le SMBVAR.</p> <p>Mme GUTIERREZ enchaîne sur le 3^{ème} volet du dossier PAPI : le programme d'actions qui comprend 7 axes de réflexion (le 7^{ème} axe sur la gestion des ouvrages hydrauliques ne concerne pas les Basses Vallées Angevines).</p> |

Puis Mme GUTIERREZ précise le calendrier de concertation : il est demandé aux porteurs de projet de se manifester avant l'été, et de **remplir des « fiches actions »**. Mme GUTIERREZ accompagnera les maitres d'ouvrage dans la rédaction de leurs fiches. Le rendu de celles-ci doit se faire **pour la fin mai**, afin que le dossier soit complet avant l'été.

Un tableau récapitulatif des possibilités d'actions est distribué. Il est composé d'un tableau regroupant les cinq actions que la collectivité peut porter afin de répondre à ses obligations réglementaires, et un tableau de sept actions pour aller plus loin dans la réflexion.

Mme GUTIERREZ présente ensuite les actions pouvant être réalisées dans le cadre d'un PAPI. La présentation s'est voulu exhaustive, mais d'autres actions sont toujours possibles, à partir du moment où elles s'inscrivent dans la cadre des 3 P : Prévention, Prévision, et Protection.

Plusieurs questions et remarques ont été faites durant la présentation :

M. BEAUMONT demande quel est le scénario qui a été utilisé pour le diagnostic PAPI.

Mme GUTIERREZ répond que c'est la cartographie du PPRI qui se base sur la crue de 1995 et qui correspondrait à une crue centennale.

M. BEAUMONT explique que la crue de 1995 concerne moins directement le bassin du Loir, mais plutôt ceux de la Mayenne et de la Sarthe.

M. ROUSSELOT répond qu'il a été fourni au SMBVAR par la DDT49 uniquement la cartographie correspondant à une crue centennale et à une crue trentennale (non utilisée pour le pré-diagnostic). Contrairement au Territoire à Risque Important d'inondation qui bénéficie de trois cartographies : la crue fréquente, la crue moyenne (crue centennale) et la crue extrême.

M. BEAUMONT partage son expérience de 1995 en tant que pompier professionnel, et de 1987. Il y a de fortes interactions entre les crues de la Loire et celles du bassin de la Maine.

M. BEAUMONT rappelle la présence de la route départementale 192 entre Corzé et Villeveque qui pourrait s'apparenter à un ouvrage de protection.

M. ROUSSELOT répond que cette route, qui n'est pas un ouvrage classé en tant que digue, fait aujourd'hui l'objet de questions puisque plusieurs problématiques d'inondation ont lieu sur la Boire du Commun d'Oule.

Dans le Diagnostic, les sièges d'exploitation agricole sont intégrés dans les « activités économiques ».

Mme BOBET demande où se trouvera la cellule de crise municipale (CCM) de Cheffes par la suite.

M. COLIN répond qu'auparavant la CCM se trouvait sur Tiercé, et que les agents devaient s'y rendre en barque. Aujourd'hui la question est posée de travailler avec la commune de Juvardeil pour éviter de traverser la Sarthe en temps d'inondation.

M. GIRARD demande ce qui peut être fait avec les aménageurs.

Mme GUTIERREZ répond qu'il est possible d'intégrer au PAPI, entre autres, une action de formation auprès des acteurs du logement et des aménageurs (axe 4 du PAPI).

Il est conseillé d'intégrer les syndicats de traitement des ordures ménagères et des déchets au Groupe de Travail Réseaux & Activités économiques (20 mai) afin d'intégrer la question du retour à la normale.

Mme BOBET se questionne sur le calendrier.

M. ROUSSELOT répond que le dossier devrait être terminé pour l'été et déposé début novembre. Si le PAPI est bien labellisé en février, la mise en œuvre des actions se ferait courant été-automne 2020. Une fois le dossier validé, le SMBVAR aura pour rôle d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans leur projet, tant dans la phase de « rédaction du cahier des charges », que dans la phase de « demande de subvention » ou de « mise en œuvre de l'action ».

Concernant les repères de crue M. COLIN précise qu'il est intéressant de ne pas se limiter aux plus hautes eaux connues, et de matérialiser les autres crues, des plus fréquentes aux plus rares. Malgré un côté « anxieux » invoqué par les propriétaires de résidences individuelles. Le PPRI a aussi cet effet.

M. BEAUMONT évoque aussi les repères de sécheresse qui ont ce rôle informatif.

M. COLIN rappelle la promotion touristique faite autour de l'image des « basses vallées angevines ».
M. ROUSSELOT rappelle aussi que les crues participent au maintien de la biodiversité spécifique aux BVA.

M. BEAUMONT mentionne l'objectif de mettre à jour le DICRIM de Seiches-sur-le-Loir.

Les membres du comité présentent un vif intérêt à sensibiliser les nouveaux arrivants et la population de manière plus générale, au risque inondation via le DICRIM.

La question de l'information des artisans est aussi soulevée par M. COLIN.

Mme DAIGUSON propose de participer à une semaine sur l'eau où la question des inondations serait intégrée, comme il fut déjà le cas dans le passé. Cela dans le cadre d'une semaine de formation pour les scolaires, organisée par la Communauté de Communes.

Mme BOBET demande si les opérations de diagnostics de réduction de la vulnérabilité peuvent s'organiser dans le cadre d'un PLUIH (habitat).

M. ROUSSELOT répond que c'est un choix, et que ces opérations peuvent s'inscrire dans des OPAH.

Mme BOBET demande s'il peut y avoir des subventions sur des sujets comme l'approvisionnement en parpaings dédiés à l'urgence.

M. ROUSSELOT répond que cela correspond au marché de gestion de crise. Ce n'est pas propre au PAPI. Mais en effet, les questions de la réactivité des entreprises et de l'échelle de gestion doivent être posées.

M. LEBRUN préconise de laisser les parpaings chez les particuliers, pour une responsabilisation de ces derniers et une mise en place plus rapide.

M. BEAUMONT partage son expérience de particuliers qui ont entreposé leurs parpaings individuels à la cave, et qui ont tout perdu lors d'une inondation, n'ayant pas eu le temps de tout remonter en surface.

M. COLIN ajoute que sur Cheffes il est aussi question de matériel de calage chez les particuliers.

Concernant le patrimoine culturel, il est fait mention d'une équipe spécialisée dans la protection des biens culturels chez les pompiers du Maine-et-Loire.

Il est évoqué les « effets induits » suite à une crue : coupure de l'électricité, fonctionnement des stations d'eau potable et des stations de relevage, maisons impactées mais non inondées.

M. BEAUMONT insiste sur l'importance d'intégrer la question des pollutions dans une vision préventive.

Le prochain rendez-vous des membres du Comité est le Groupe de Travail Gestion de Crise du 27 mars.

| | |
|--|--------------------------|
| Ordre du jour : | |
| Groupe de Travail Gestion de Crise - Inondation | |
| Mercredi 27 mars 2019 (Angers) | |
| SMBVAR | DATE DE DIFFUSION |
| Elodie GUTIERREZ | 24.04.19 |

| Diffusion | |
|--|-------|
| Participants | Copie |
| Jean ROUSSELOT (Directeur SMBVAR) Jacques GUEGNARD (VP SMBVAR) Jean-Louis DEMOIS (VP CU ALM et Président ALM) Frédérique LEHON et Romain STASSE (CC Vallées du Haut Anjou) Marc FLEURY (Angers) Louis POHARDY et Robert RIVAL (Bouchemaine) André MARCHAND (Briollay) Jacques BLONDET (Cheffes) Michel VAUGOYEAU et Alexis NAUROY (Ecouflant) Richard FRANCINE (Grez-Neuville) Sylvie CHIRON-PESNEL (Huillé-Lézigné) Dominique FOULONNEAU et Pierrick BARBOT (Juardeil) Claude GUERIN (Longuenée-en-Anjou) Jean-François LEFLAEC (Montreuil-Juigné) Jean-Paul BEAUMONT (Seiches-sur-le-Loir) Philippe RASSAT (Verrières-en-Anjou) William TISON et Fabien DOUET (DREAL Pays de la Loire) Mireille BOUCHET (Préfecture Maine-et-Loire) François BLIN (SDIS Maine-et-Loire) Michel RABINEAU (DSDEN Maine-et-Loire) Damien LEGOFF (Agence Régionale de la Santé Pays de la Loire) Emmanuel GARREAU (Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire) Julien HAVOT (Etablissement Public Loire) | |
| Pièces Jointes | |
| Emargement Présentation Modèle de fiche action | |

| Relevé de décisions |
|--|
| <p>M. DEMOIS accueille les participants du Groupe de Travail Gestion de Crise.</p> <p>Tour de table</p> <p>Mme GUTIERREZ rappelle le contexte de la Directive Inondation, du Territoire à risque important d'inondation (TRI) « Angers Authion Saumur », sa déclinaison en Stratégie Locale (SLGRI) et sa traduction dans un programme d'actions (PAPI) incluant des possibilités de subventions. Elle indique l'importance d'identifier des porteurs de projet (Communes, EPCI...) qui pourraient passer par le PAPI pour mettre en place des actions concrètes sur le territoire, sur la thématique du risque d'inondation.</p> <p>M ROUSSELOT précise le contexte de création du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR).</p> <p>Mme GUTIERREZ explique que le dossier PAPI est constitué de trois pièces fondamentales : une stratégie, un diagnostic et un programme d'actions. Elle récapitule les éléments clés du diagnostic sur l'ensemble du bassin versant (synthèse du recensement d'enjeux en zone inondable selon la cartographie PPRI).</p> |

Mme GUTIERREZ continue en expliquant la démarche de concertation : plusieurs groupes de travail ont lieu entre mars et juin afin de réunir l'ensemble des parties prenantes concernées par le risque d'inondation, dans l'objectif de faire émerger des porteurs de projet et de constituer un programme d'actions.

Le calendrier est détaillé : il est demandé aux porteurs de projet de se manifester avant l'été, et de **remplir des « fiches actions » type**. Mme GUTIERREZ accompagnera les maîtres d'ouvrage dans la rédaction de leurs fiches. Le rendu de celles-ci doit se faire **pour la fin mai**, afin que le dossier soit complet avant l'été.

Le Groupe de Travail Gestion de Crise concerne deux volets du PAPI : l'axe 2 « Surveillance et prévision des Crues » et l'axe 3 « Alerte et gestion de crise ». Quatorze actions seront proposées durant cette réunion.

Plusieurs questions et remarques ont été faites durant la présentation :

En guise d'introduction, M. BLIN explique l'importance de la formation pour les gestionnaires de crise. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doit être un outil vivant, régulièrement testé, modifié, éprouvé notamment par des exercices à l'échelle communale.

M. MARCHAND remarque que le PCS de Briollay a été fait suite aux retours d'expérience de la crue de 1995.

M. BLIN confirme que le retour d'expérience est une pierre angulaire dans le partage du savoir.

M. LEFLAEC ajoute que le CNFPT forme déjà les agents des collectivités sur la mise en œuvre des PCS. Le PCS est pluririsques et ne concerne pas uniquement les inondations (ex. transport de matières dangereuses). Les agents communaux sont des vecteurs de la continuité du savoir.

M. FLEURY complète en affirmant que le CNFPT propose un module depuis quelques années sur la rédaction et l'animation du PCS. Les agents sont formés. Il faudrait pouvoir aussi former les élus.

M. ROUSSELOT conclue que la demi-journée d'(in)formation à direction des élus serait inscrite dans le PAPI. Une discussion devrait être menée sur la fréquence de ces journées.

M. GUERIN soulève la difficulté de récupérer des données fiables pour la mise à jour des PCS.

M. FLEURY répond que la Caisse centrale d'activités sociales (CCAS) a un registre des personnes vulnérables, basé sur les déclarations volontaires des habitants.

Concernant le partage de la cartographie des zones inondées potentielles par les services de l'Etat, M. NAUROY demande si ALM ne peut pas intégrer ces couches de données dans des outils SIG existants.

M. TISON explique que les cartes seront communiquées en 2019 aux communes (PDF numérique et version papier). Le Service Prévision des Crues a mis à disposition l'enveloppe brute des zones inondables à la DDT49 qui l'a ensuite croisée à la base de données « enjeux ». Ce qui a permis d'avoir des cartes de zones inondables (hauteur d'eau et enjeux) correspondant à plusieurs seuils Vigicrues.

M. BEAUMONT demande si les stations en amont de Basse Chaîne ont été prises en compte.

M. TISON répond par l'affirmative.

M. RIVAL confirme que ces cartographies seront très utiles, puisqu'elles permettront d'affiner les seuils auxquels il faudrait fermer l'accès au quai ou aux aires de camping-car par exemple. L'expérience est aussi ce qui permet la mise à jour du PCS. Il serait intéressant de prévoir des fiches pour les propriétaires incluant des informations sur les hauteurs d'eaux en fonction des seuils de la station Vigicrues.

M. ROUSSELOT ajoute que le principal intérêt de ces cartographies est de transmettre un savoir opérationnel dans le temps, à des personnes sans expérience vécue.

M. DEMOIS ajoute dans ce sens, que les équipes évoluent et qu'il faut tenir compte du déplacement des personnes et des populations.

Concernant le thème des réserves communales de sécurité civile, M. MARCHAND évoque le problème des réservistes qui habitent en zone inondable. Pour éviter ce problème, il faut privilégier des volontaires hors zone à risque, même si ce sont ceux qui pourraient se sentir les moins concernés.

M. RASSAT rappelle que dans le cadre d'un PCS intercommunal (PICS), les communes touchées peuvent solliciter les réserves des communes voisines.

M. MARCHAND poursuit en évoquant le problème d'isolement de la commune de Briollay en temps de crue.

M. FLEURY explique que les réservistes doivent être rassurés par le règlement intérieur.

Concernant l'échelle la plus pertinente pour la mutualisation des moyens, Mme BOUCHET précise que le découpage du bassin en Cellule de Coordination Terrain (CCT) a fait l'objet d'une consultation fin 2018, et que ce découpage est la traduction du Plan ORSEC Inondation sur le bassin de la Maine.

M. ROUSSELOT ajoute que l'avantage d'une mutualisation des moyens à l'échelle intercommunale repose dans un porteur de projet précis : l'intercommunalité. Alors que la CCT ne le permet pas aussi facilement. Mme BOUCHET poursuit en remarquant que les exercices communaux et intercommunaux sont intéressants dans la pratique, mais que certains problèmes ponctuels, comme l'évacuation de chevaux, renforcent le rôle central du maire dans la gestion locale des problèmes de ce type.

M. MARCHAND propose que la commune du Val d'Authion soit invitée à l'une des réunions annuelles prévues dans le PAPI par le SMBVAR, afin de partager ses retours d'expérience notamment en exercice de crise.

Concernant les relevés post-crue, M. NAUROY propose l'idée d'une photothèque regroupant les photos des crues passées, accessible via internet. M. COLIN ajoute qu'il est important d'avoir les coordonnées GPS sous une photographie. M. ROUSSELOT répond qu'avec les smartphones actuels, il est possible d'ajouter aux caractéristiques de la photo la localisation de l'appareil. M. GUEGNARD mentionne l'usage des drones.

Il est préconisé aux intercommunalités de réaliser un Plan de Continuité d'Activités (PCA) afin d'assurer le fonctionnement des missions essentielles en cas de crise. M. ROUSSELOT ajoute que les communes de taille importante et les syndicats de déchets ont aussi les moyens de réaliser un PCA.

M. LEGOFF justifie l'ajout du Centre Hospitalier d'Urgence (CHU) d'Angers dans la liste des bâtiments de santé vulnérables, en expliquant que le principal accès public est submersible et que le sous-sol peut être impacté, ce qui remettrait en question le fonctionnement normal de l'établissement qui a un rôle stratégique dans la région (ex. problème d'approvisionnement et d'accès).

M. BLIN ajoute qu'il est inconcevable d'en arriver à évacuer à la dernière minute de tels bâtiments, alors que les crues sur le territoire sont lentes et prévisibles.

M. RASSAT demande d'ajouter à l'action 12 les Protocoles de Mise en Sécurité (PMS - petite enfance).

M. TISON distingue APIC qui calcule les volumes de pluie observée (observation corrélée au phénomène de ruissellement), et Vigicrues Flash qui se focalise sur les débordements de petits cours d'eau non surveillés par Vigicrues. Il est possible pour toutes les communes du bassin de s'abonner à APIC, elle aura ensuite la possibilité d'ajouter 10 numéros qui recevront des alertes par sms.

Mme BOUCHET ajoute qu'un courrier avait été envoyé par la Préfecture pour s'abonner à ces deux programmes.

M. DEMOIS propose que la démarche soit de nouveau présentée en 2020, suite aux élections.

M. MARCHAND mentionne la difficulté de financer les zones de repli pour le bétail, malgré la subvention proposée par les FPRNM.

M. GARREAU intervient et explique le contexte des basses vallées angevines : le secteur est très organisé. L'île Saint Aubin en est un bon exemple. Des personnes relais ont déjà travaillé sur l'identification de cheminements d'évacuation. Le problème réside dans la transmission de l'information. Il pourrait être intéressant de rédiger une fiche de bonnes pratiques, facilement transmissible aux agriculteurs.

M. BLIN ajoute qu'il ne faut pas attendre une inondation pour mener des exercices d'évacuation. Aussi, les pompiers n'ont pas les moyens de tout évacuer (barque), c'est pourquoi il faut bien anticiper en amont.

M. MARCHAND complète en évoquant le problème de mise en péril du personnel lors d'évacuation difficile, notamment de bovins.

Mme BOUCHET précise que le Plan ORSEC comprend dans sa deuxième phase d'interventions la problématique des animaux qui est un sujet à traiter en même temps que les personnes vulnérables. Ce dispositif, signé par le Préfet, officialise les évacuations préventives des animaux par les éleveurs avant la montée des eaux.

Enfin, M. FOULONNEAU souligne la difficulté de prendre des décisions suite à des prévisions Vigicrues.

M. TISON explique que toute prévision inclue un degré d'incertitude.

M. DEMOIS termine en évoquant le principe de précaution.

Groupe de travail « Vulnérabilité des réseaux et activités économiques face aux inondations »

PAPI d' intention des Vals d' Authion et de Loire et Préparation du PAPI complet des Basses Vallées Angevines (BVA)

Angers, le 14 mai 2019

Présents

| NOM – PRENOM | STRUCTURE | ADRESSE MAIL |
|-------------------|-------------------------------------|--|
| BOSSARD Olivier | SDIS 37 | obossard@sdis37.fr |
| BOUTTEVIN Alice | ALM Direction eau et assainissement | alice.bouttevin@angersloiremetropole.fr |
| CHAUVEAU Pauline | SMBVAR | pauline.chauveau2@angersloiremetropole.fr |
| COUDRAY Franck | GRDF | franck.coudray@enedis-grdf.fr |
| COULOIR Céline | DDT 37 | celine.couloir@indre-et-loire.gouv.fr |
| DEMOIS Jean-Louis | SMBVAR / CU ALM | demois.jeanlouis@gmail.com |
| DEBRABANT Yannick | DREAL Pays de la Loire | yannick.debrabant@developpement-durable.gouv.fr |
| DEVAUX Isabelle | Saumur Agglomération | isabelledlg@gmail.com |
| EMERIAU Peggy | SICTOM Loir Sarthe | peggy.emeriau@loir-sarthe.fr |
| GASPARI Virginie | Etablissement public Loire | virginie.gaspari@eptb-loire.fr |
| GIRARD Laurent | DDT 49 | laurent.girard@maine-et-loire.gouv.fr |
| GUEGNARD Jacques | SMBVAR / CC LLLA | jacquesguegnardmairie@orange.fr |
| GUTIERREZ Elodie | SMBVAR | elodie.gutierrez@angersloiremetropole.fr |
| HAVOT Julien | Etablissement public Loire | julien.havot@eptb-loire.fr |
| HUCHEDE Didier | DDT 49 | didier.huchede@maine-et-loire.gouv.fr |
| LACOMBE Séverine | Saumur Agglomération | s.lacombe@agglo-saumur.fr |
| LAMBERTI Julien | Nantes Métropole | julien.lambert@nantesmetropole.fr |
| MICHEL Annabelle | CCI Maine-et-Loire | annabelle.michel@maineetloire.cci.fr |
| PAILLIER Pascal | ENEDIS | pascal.paillier@enedis.fr |
| PERON Francis | SNCF Réseau | francis.peron@sncf.fr |
| PITON Valentin | Syndicat de l'eau de l'Anjou | vpiton@syndicat-eau-anjou.fr |
| POUPIN Guillaume | CC Vallées du Haut Anjou | g.poupin@valleesduhautanjou.fr |
| ROUSSELOT Jean | SMBVAR / CU ALM | jean.rousselot@angersloiremetropole.fr |
| STASSE Romain | CC VHA | r.stasse@valleesduhautanjou.fr |

Compte-rendu envoyé le 28 mai 2019

Excusés : CC Loire Layon Aubance, CC Touraine Ouest Vallée de Loire, CC Baugeois Vallée, CCI Indre-et-Loire, Chambre des Métiers Pays de la Loire, Chambre d'Agriculture 49 et 37, DDT Indre-et-Loire, Vinci/ Réseau Cofiroute, Bouygues Télécom, Orange, Conseil départemental Indre-et-Loire, SIEIL, SIEML, SDIS Maine-et-Loire, SYCTOM Loire Béconnais, SISTO.

Durée de la réunion : 2h

1. INTRODUCTION : RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS

- Groupe de travail organisé et animé conjointement par **l'EP Loire et le SMBVAR** dans le cadre, respectivement, du **PAPI d'intention des Vals d'Authion et de la Loire** qui a été labellisé en juillet 2018 et le **PAPI des Basses Vallées Angevines** en cours d'élaboration.
- Objectifs du groupe de travail
 - o Présenter l'état d'avancement des deux PAPI
 - o Rappeler les premières conclusions des diagnostics de territoire
 - o Présenter les actions à déployer dans le cadre des PAPI
 - o Créer un réseau d'acteurs et d'échange sur les interdépendances des réseaux
- Thématiques traitées spécifiquement lors de cette réunion :
 - o **Vulnérabilité des réseaux et activités économiques face aux inondations.**

2. DIAPORAMA

Le diaporama présenté en séance est joint *en annexe* du présent compte-rendu, ainsi que la présentation de Nantes Métropole.

3. RELEVÉ DES ÉCHANGES ET DÉCISIONS

3.1. RETOUR SUR LE DIAGNOSTIC

F. COUDRAY indique que les réseaux historiques en centre-ville sont parfois renouvelés. Dans ce cadre, les réseaux de gaz moins vulnérables sont installés (moyenne pression), ce qui réduit l'impact des inondations sur ces secteurs.

3.2. RETOUR SUR LES ACTIONS À DÉPLOYER POUR RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ

- o **LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION**

E. GUTIERREZ explique l'ambition commune de produire des documents de sensibilisation et de formation sur le risque d'inondation, tel qu'un livret de bonnes pratiques ou des brochures de communication.

A. MICHELLE affirme que la CCI 49 peut être un vecteur de transmission de l'information via son site internet, les réseaux sociaux ou encore via le magazine « Anjou Eco », dans lequel un article faisant la promotion de l'autodiagnostic en ligne a déjà été publié. La CCI 49 souhaite développer aussi avec l'Etablissement public Loire un projet de mails ciblés (emailing) aux entreprises concernées par le risque d'inondation. Organiser un événementiel est aussi une option soulevée.

F. PERON indique que les ouvrages SNCF peuvent être utilisés comme supports pour la pose de repères de crue, moyennant quelques contraintes techniques à respecter.

S. LACOMBE ajoute que des supports simples et pédagogiques seraient en effet les bienvenus, pour pouvoir notamment former les collègues intervenant en direct avec les entreprises, afin qu'ils intègrent des préconisations plus spécifiques au risque d'inondation. Le site internet de Saumur Agglomération est aussi un vecteur de transmission.

- **LES ETUDES COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX RÉSEAUX**

A. BOUTTEVIN fait l'état d'avancement de l'action portée actuellement par la Direction de l'eau et de l'assainissement d'Angers Loire Métropole. Cette action consiste en une première étape d'analyse cartographique des réseaux et ouvrages impactés par les trois scénarios de crues (fréquent, moyen, extrême), suivi d'une analyse du fonctionnement du réseau à l'état dégradé et une estimation du temps nécessaire pour le retour à la normale. L'objectif est d'élaborer un plan d'actions pour pérenniser le système d'eau potable. L'impact sur les milieux récepteurs est également regardé.

Une autre action menée par la même Direction concerne la réaction de la station d'eau potable des Ponts-de-Cé pour une crue extrême. L'objectif étant de déterminer à partir de quelle cote cette station ne fonctionne plus, quels équipements sont impactés et quel est le délai de remise en service.

- **LE PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉS (PCA)**

V. GASPARI rappelle que l'Etablissement public Loire propose un accompagnement à la réalisation des PCA. Mme Perrine THOMAS, basée à Orléans au sein de l'Etablissement peut appuyer les collectivités qui souhaitent se lancer dans cette démarche de PCA.

J. ROUSSELOT ajoute que la réflexion engagée par une collectivité pour élaborer un PCA Inondation peut être réutilisée dans le cadre de la gestion d'autres risques majeurs. Ainsi, ALM a déjà travaillé sur un PCA grand froid et pandémie grippale et travaille actuellement sur les Directions Déchets Environnement et Transports dans le cadre du PAPI Authion Loire.

V. GASPARI mentionne aussi les exemples de Saumur Agglomération et de la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire qui travaillent sur un Plan de continuité d'activité dans le cadre du PAPI Authion Loire.

F. PERON indique que la SNCF a déjà réalisé un PCA et des diagnostics de vulnérabilité, dans lesquels sont associées des cotes d'inondabilité pour les gares et les installations techniques impactées, des préconisations techniques et des stratégies adaptées (céder, résister, protéger). Une réflexion est engagée au niveau national pour voir comment ces différentes informations peuvent être partagées notamment avec les collectivités. Il rappelle que les intercommunalités sont invitées à travailler avec la SNCF sur l'optimisation du retour à la normale.

Aussi, F. PERON confirme que la réflexion à une échelle globale dépassant les frontières des PAPI, est pertinente considérant que son échelle de travail englobe le périmètre de Saumur jusqu'au Croisic.

- **TRAVAUX SUR LES RESEAUX IMPACTANT LES DIGUES CLASSEES**

D. HUCHEDE rappelle aux gestionnaires de réseaux que tous travaux étant de nature à impacter des digues classées doivent être conçus et suivis par des bureaux d'études agréés par l'Etat. Il convient également d'obtenir préalablement toutes les autorisations nécessaires conformément au Code de l'Environnement (dossier d'autorisation par exemple). Il précise également que l'installation de nouveaux réseaux traversant une digue n'est pas recommandée. On tend plutôt à les supprimer et les regrouper dans la mesure du possible car il s'agit de points de faiblesse pour les digues. Il est également noté l'importance des réseaux d'irrigation au niveau ou à proximité de la digue domaniale de l'Authion qui est à bien considérer.

- **LES DIAGNOSTICS ET LES TRAVAUX DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ**

L. GIRARD insiste sur les subventions allouées via les Fonds Barnier (FPRNM) pour les travaux de réduction de la vulnérabilité, allant jusqu'à 80% du montant des travaux pour un particulier (seuil maximal ne dépassant pas les 10% de la valeur vénale de la maison) si des diagnostics ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage collectivité dans le cadre des PAPI. Ces diagnostics sont eux-mêmes subventionnés à hauteur de 50% par le FPRNM.

- **INTERVENTION DE NANTES MÉTROPOLÉ**

J. LAMBERTI fait un point d'avancement sur le PAPI Loire aval et les objectifs du Groupe de Travail réseaux animé par Nantes Métropole. Ce Groupe de Travail est un espace d'échanges entre gestionnaires de réseaux (publics et privés) afin de partager et de mieux se connaître, pour travailler plus efficacement ensemble en temps de crise. Des questionnements seront à discuter entre porteurs de PAPI et services de l'Etat, notamment sur la question de l'échelle de réflexion, et la donnée inondation (forme multiple, outils divers). Le projet de créer un réseau de porteurs PAPI/SLGRI au niveau régional, en complément du réseau mis en place par l'EP Loire sur le bassin fluvial est en réflexion, il permettrait de traiter de problématiques transversales à une échelle plus large que les PAPI eux-mêmes, sur le territoire de la Loire aval. Cette réflexion devra être menée avant la phase de diagnostics des réseaux qui serait lancée en 2020-2021.

4. CONCLUSIONS

Il est possible d'inscrire des actions dans les PAPI immédiatement, pour une réalisation dans les deux ou trois prochaines années. Par exemple, une action inscrite dans le PAPI des BVA (2020-2026) pourra être initiée en 2023. Des avenants au PAPI d'intention des vals d'Authion et de la Loire actuellement en cours peuvent être réalisés ou bien il est possible d'inscrire de nouvelles actions dans le PAPI complet d'ici fin 2020 pour la période 2021-2027.

La prochaine réunion du Groupe de Travail Réseaux & Activités économiques aura lieu le **14 novembre 2019**, ce qui permettra notamment de discuter et mettre à disposition les avancées du travail sur le PAPI Loire aval.

En annexes : les deux présentations (EpL/SMBVAR et Nantes Métropole)

| | |
|---|--------------------------|
| Ordre du jour : | |
| Comité de pilotage du PAPI des Basses Vallées Angevines - Inondation | |
| Lundi 23 septembre 2019 (Angers) | |
| SMBVAR | DATE DE DIFFUSION |
| Elodie GUTIERREZ | 18.10.2019 |

| Diffusion | |
|--|-------|
| Participants | Copie |
| <p>Jean ROUSSELOT (Directeur SMBVAR) Elodie GUTIERREZ (Chargée de mission PAPI au SMBVAR) Jean-Louis DEMOIS (VP CU ALM et Président ALM) Jacques GUEGNARD (VP SMBVAR) Yannick DEBRABANT (DREAL Pays de la Loire) Laurent GIRARD et Alain DURAND (DDT Maine-et-Loire) Loïc DRIUTTI (SIDPC Maine-et-Loire) François BLIN (SDIS Maine-et-Loire) Jean-Claude HIPPOLYTE (Sauvegarde de l'Anjou) André GRAZELIE (Association des inondables des trois rivières) Yves D'ANDIGNE (Association CADVIL) Yves ROUVRAY (Fédération de pêche 49) Valentin PITON (Syndicat de l'Eau de l'Anjou) Jean-Claude BEAUDOIN (LPO Anjou) Damien LEGOFF (Agence Régionale de Santé Pays de la Loire) Julien HAVOT (Etablissement public Loire) Alexandre DELAUNAY (EpL et SAGE Loir) Patrick FERJOUX (Agence française pour la biodiversité) Sacha GARNIER (Syndicat du bassin de la Sarthe) Kevin RABOIN (Protection civile 49) Romain DELANOUE (Maison de Loire en Anjou) Aurélie DUMONT (ALM) Corinne AMIGOUET (ALM) Lucie HARDOUIN (ALM urbanisme) Marc FLEURY (Angers) Roger GAUTIER (Avrillé) Robert RIVAL et Louis POHARDY (Bouchemaine) Alain DREUX (Ecouflant) Chantal RENAUDINEAU et Marie GUICHARD (Feneu) Francine RICHARD (Grez-Neuville) Sylvie CHIRON-PESNEL et Henri LEBRUN (Huillé-Lézigné) Patrick DAUGE (Les Hauts d'Anjou) Claude GUERIN (Longuenée-en-Anjou) Nathalie LEMAIRE (Montreuil-Juigné) Dany CLEMOT (Morannes-sur-Sarthe-Daumeray) Michel FOUQUERON, Daniel CLEMENT et Gilles SAMSON (Rives-du-Loir-en-Anjou) Jean-Paul BEAUMONT (Seiches-sur-le-Loir) Jean-Francois RAIMBAULT (Soulaire-et-Bourg) Philippe RASSAT (Verrières-en-Anjou)</p> | |
| Pièces Jointes | |
| <p>Emargement Présentation Arrêté du 11 février 2019 établissant la liste des types de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations éligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs</p> | |

Relevé de décisions

M. DEMOIS accueille les participants du dernier Comité de Pilotage du PAPI des BVA avant instruction.

Mme GUTIERREZ rappelle le contexte de la Directive Inondation, du Territoire à risque important d'inondation (TRI) « Angers Authion Saumur », sa déclinaison en Stratégie Locale (SLGRI) et sa traduction dans un programme d'actions (PAPI) incluant des possibilités de subventions. Elle précise le contexte de création du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR), et le périmètre du PAPI des Basses Vallées Angevines.

Mme GUTIERREZ continue en expliquant que suite à ce dernier comité de pilotage le dossier de candidature PAPI sera envoyé aux services de l'Etat pour une démarche d'instruction et de labellisation. Le passage en commission inondation Plan Loire devrait avoir lieu le 14 février 2019, si le dossier est validé.

Elle explique ensuite la composition du PAPI en trois pièces : le diagnostic, la stratégie et le programme d'actions [ndlr. *Le dossier final sera composé de 4 « dossiers » dont le 1^{er} est un résumé en 20 pages du PAPI, les trois autres sont les trois pièces susmentionnées*].

Le budget prévisionnel est détaillé ainsi que le nombre d'actions prévues sur les six ans de mise en œuvre du PAPI c'est-à-dire de 2020 à 2026 [ndlr. *Le coût global au moment du dépôt est de 1 951 380 euros, pour un total de 74 actions et 20 maîtres d'ouvrages*].

Ensuite, les actions sont détaillées par axe du PAPI : animation (axe 0), connaissance et culture du risque (axe 1), surveillance et prévision (axe 2), préparation et gestion de crise (axe 3), prise en compte du risque dans l'urbanisme (axe 4), réduction de la vulnérabilité (axe 5), ralentissement des écoulements (axe 6).

Le calendrier est précisé. Il est demandé aux maîtres d'ouvrages, futurs porteurs de projets, d'envoyer le plus rapidement possible une délibération de la collectivité faisant mention à la fois de l'engagement de la collectivité à mener la/les actions à son/leur terme, ainsi que l'engagement financier qui est prévu. Cette délibération peut être complétée d'une lettre d'intention type.

Plusieurs questions et remarques ont été faites durant la présentation :

M. GRAZELIE rappelle qu'il est important de prévoir le renouvellement des élus suite aux élections municipales de 2020. Il sera question de les re-sensibiliser et re-mobiliser sur la thématique des inondations.

M. ROUSSELOT répond que plusieurs communes ont prévu de reprendre leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en 2020 suite au changement de l'équipe municipale. Le PAPI leur permet d'avoir un cadre facilitant l'accompagnement et le financement d'une telle action.

M. GUEGNARD complète en rappelant que les communes ont beaucoup entendu parler de la prise de compétence GEMAPI ces dernières années, et que de surcroît, la prise en compte est meilleure à ce jour qu'elle n'a pu l'être auparavant.

M. GRAZELIE ajoute qu'il faut néanmoins affiner le travail de recensement, notamment des éléments les plus vulnérables sur la commune, et continuer à travailler sur le sujet. Beaucoup n'ont pas vécu la crue de 1995 qui a eu lieu il y a déjà 24 ans.

M. GUEGNARD conclue que les communes dédient un budget et des ressources à cette compétence, qui ne sont pas des moindres.

Mme LEMAIRE demande quelles sont les mesures de réduction de la vulnérabilité du bâtiment qui sont financées à hauteur de « 80% » ?

Mme GUTIERREZ répond que l'arrêté du 11 février 2019 fait la liste exhaustive des travaux finançables par la mesure « RVPAPI » du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs [ndlr. *la liste est jointe à ce compte-rendu*].

M. DURAND rappelle qu'auparavant seuls les travaux obligatoires dans le PPRI pouvaient obtenir un financement de 40%, pour les biens à usage d'habitation ou à usage mixte [ndlr. *Mesure « ETPPR »*]. *Ces travaux ne peuvent porter que sur des aménagements limités dont le coût est inférieur à 10% de la valeur vénale ou estimée du bien à la date d'approbation du PPRI*].

M. ROUSSELOT ajoute que ces travaux de réduction de la vulnérabilité servent d'une part à réduire les dommages en cas d'inondation et le temps de retour à la normale, et d'autre part, de rassurer les assurances et les futurs acquéreurs du bien en cas de vente.

M. DEMOIS demande si les collectivités seront accompagnées lors d'opération groupée de diagnostics de vulnérabilité.

M. GUTIERREZ répond que deux options s'offrent aux collectivités : soit la collectivité paye le prestataire qui réalise le diagnostic pour qu'il mette en place toute une démarche d'animation avant les diagnostics (réunions publiques, explication des bénéfices de la démarche, priorisation des secteurs) ; soit la collectivité ne paye que la réalisation du diagnostic, et se charge de l'animation. Dans ce dernier cas, le SMBVAR peut venir en soutien.

M. ROUSSELOT confirme que le SMBVAR, en tant que porteur du PAPI, joue le rôle de coordonnateur, mais aussi favorise l'accompagnement technique. De la mise en œuvre au remplissage des demandes de subvention.

M. DEMOIS se questionne sur la possibilité d'un avenant à mi-parcours du PAPI.

M. ROUSSELOT répond qu'un avenant à mi-parcours pourrait être une réponse aux nouvelles demandes s'il y en avait (demande de mise à jour du PCS ou du DICRIM par exemple), à condition que le coût de l'avenant ne déséquilibre pas le montant total du PAPI.

PAPI des Basses Vallées Angevines

Dossier 3 SYNTHESE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE



Syndicat mixte des basses vallées angevines et de la Romme
83, rue du Mail - BP 80011
49020 ANGERS Cedex 02

Octobre 2019

I- Méthodologie

1-1 – Rappel du projet de consultation publique

Dès la phase de concertation, il a été dit aux parties prenantes qu'une consultation publique aurait lieu dès la rentrée scolaire 2019. En juin, les dates se précisent : il s'agit des trois premières semaines de septembre. Les collectivités, communes et intercommunalités, sont invitées à transmettre l'information à leur journal local, ainsi qu'à leur service de communication interne.

Pour exemple, le paragraphe ci-dessous leur a été envoyé :

Participation du public sur la thématique inondation

Dans le cadre de l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations sur les Basses Vallées Angevines (appelé « PAPI »), nos administrés sont invités à s'exprimer sur son contenu lors d'une phase de consultation publique qui durera trois semaines (du 02 au 20 septembre).

Chaque participant peut s'approprier le sujet, argumenter ses positions, prendre en compte l'intérêt collectif du projet et avoir une attitude constructive. L'objectif est d'encourager le pouvoir d'initiative du citoyen.

Le programme sera instruit en fin d'année par les services de l'Etat. Si le dossier est validé par ces derniers, il sera mis en œuvre mi-2020 pour une durée de six ans.

Le dossier est accessible sur le site :

Vous pouvez adresser vos retours à l'adresse mail suivante :

En juillet, cette phase de consultation publique a été rappelée par email aux parties prenantes, à travers l'invitation au dernier Comité de Pilotage qui a eu lieu le 23 septembre 2019. Enfin lors de la mise en ligne effective du dossier, le 02 septembre, un nouveau rappel a été envoyé.

1-2 – Affichage par les collectivités (site internet, gazette)

Le dossier PAPI était en ligne sur le site internet de la DDT49 du 03 au 20 septembre.

Plusieurs communes et intercommunalités se sont portées volontaires pour afficher l'information dans la gazette locale ou sur leur site internet. Ci-dessous la liste des collectivités en question, et quelques extraits visuels de cet affichage.

| COMMUNE | VECTEUR D'INFORMATION |
|------------------------|--|
| Angers (ALM) | Site internet http://www.angers.fr/l-action-municipale/tranquillite-prevention/risques-majeurs/index.html Affichage sur le parvis de l'hôtel de ville |
| Avrillé (ALM) | Site internet https://www.ville-avrille.fr/actualites/projet-papi-appel-a-consultation/ |
| Briollay (ALM) | Site internet http://www.briollay.fr/actualites/comite-de-pilotage-du-programme-dactions-de-prevention-des-inondations-papi-des-basses-vallees-angevines/ |
| Cantenay-Epinard (ALM) | Site internet http://www.cantenay-epinard.fr/actualites/papi-354.html |

| | |
|------------------------------|---|
| Cheffes (ALM) | Site internet http://www.cheffes.net/ Facebook https://www.facebook.com/Cheffes.sur.Sarthe/ |
| Grez-Neuville (VHA) | Site internet http://www.mairie-grez-neuville.fr/fr/actualite/198678/participation-public-thematique-inondation Lettre d'information Juillet 2019, distribuée en août 2019 |
| Rives-du-Loir-en-Anjou (ALM) | Site internet https://www.rivesduloirenanjou.fr/2019/09/02/participation-du-public-sur-la-thematique-inondations/ |
| CC Vallées du Haut Anjou | Site internet https://www.valleesduhautanjou.fr/events/programmes-dactions-de-prevention-des-inondations-papi-des-basses-vallees-angevines |

Visuels

Avrillé (page dédiée sur le site de la ville)

The screenshot shows the website for Avrillé, France, with a navigation menu (Accueil, Services, Loisirs, Enfance-Jeunesse, Vie citoyenne) and a search bar. The main content area features a large blue banner for "Projet PAPI : appel à consultation" with the text: "Le public est invité à donner son avis concernant le dossier PAPI du 2 au 20 septembre." Below the banner, there is a "Divers" category tag and a publication date of "Publié le vendredi 30 août 2019". The main text describes the consultation by the Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines and de la Romme (SMBVAR) regarding the "Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) des Basses Vallées Angevines". It includes a quote from the Ministry of Ecological and Solidarity Transition and provides a link to the consultation document: <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/papi-bva-r2155.html>. On the right side, there are several widgets: "ESPACE CITOYENS" (Simplify administrative procedures), "CENTRE BRASSENS" (Cultural space), "PUBLICATIONS" (Avrillé mag n°120), and "Droits et démarches" (Rights and procedures). A "RETOUR AUX ACTUALITÉS" button and a "RETROUVEZ AUSSI" section with "Risques majeurs" are also visible.

Briollay (à la une du site municipal)

Mairie de Briollay (49) × +

www.briollay.fr

Pour afficher les Favoris ici, sélectionnez ☆ puis ☆, et faites glisser vers le dossier Barre des favoris. Sinon, importez-les depuis un autre navigateur. [Importer les Favoris](#)

BRIOLLAY.fr
SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE

VIVRE À BRIOLLAY DÉCOUVRIR BRIOLLAY VIE MUNICIPALE INFOS PRATIQUES

EN 1 CLIC

PLAN INTERACTIF
Localisez sur la carte

DROITS & DÉMARCHES
Votre guide en ligne

ANNUAIRE
Entreprises, associations...

À LA UNE [VOIR TOUTES LES ACTUS](#)

COMITÉ DE PILOTAGE DU PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION...

JOURNÉES DU PATRIMOINE

EXPOSITION SALLE DES TILLEULS

CONSEIL MUNICIPAL

RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE

Dans le cadre de l'élaboration d'un PAPI sur les Basses Vallées Angevines, les habitants sont invités à s'exprimer sur son contenu lors d'une phase de consultation publique qui durera trois semaines du 02 au 20...

Cheffes (page Facebook)

Cheffes - Accueil | Facet × +

https://www.facebook.com/Cheffes.sur.Sarthe/

Pour afficher les Favoris ici, sélectionnez ☆ puis ☆, et faites glisser vers le dossier Barre des favoris. Sinon, importez-les depuis un autre navigateur. [Impo](#)

Cheffes
@Cheffes.sur.Sarthe

Accueil

À propos

Photos

Évènements

Vidéos

Publications

Communauté

[Créer une Page](#)

J'aime Partager

Publications

Cheffes
1 h · 🌐

PARTICIPATION DU PUBLIC SUR LA THÉMATIQUE INONDATION

Dans le cadre de l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations sur les Basses Vallées Angevines (appelé "PAPI"), vous êtes invités à vous exprimer sur son contenu lors d'une phase de consultation publique qui durera trois semaines, du 2 au 20 septembre. Chaque participant peut s'approprier le sujet, argumenter ses positions, prendre ne compte l'intérêt collectif du projet et avoir une attitude constru... [Afficher la suite](#)

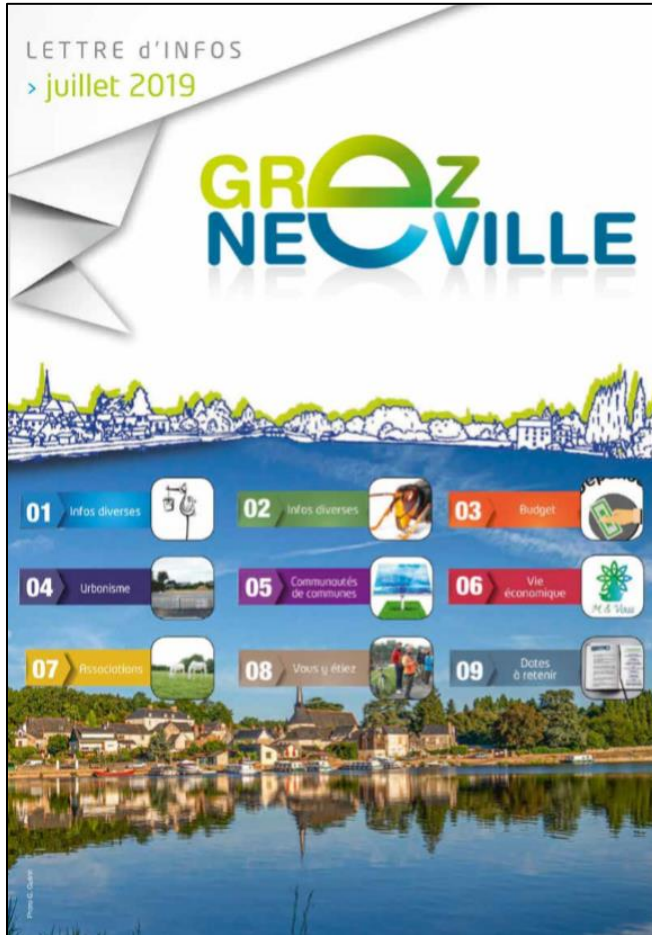
MAINE-ET-LOIRE GOUV.FR
PAPI BVA - Services Etat Maine-et-Loire

Les Programmes d'actions de prévention des inondations, appelés « PAPI », sont issus d'un appel à projets lancé par l'Etat en 2002 pour...

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

J'aime Commenter Partager

Grez-Neuville (lettre d'infos juillet 2019)



+ PARTICIPATION DU PUBLIC SUR LA THEMATIQUE INONDATION

Dans le cadre de l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations sur les Basses Vallées Angevines (appelé « PAPI »), vous êtes invités à vous exprimer sur son contenu lors d'une phase de consultation publique qui durera trois semaines (du 02 au 20 septembre).

Chaque participant peut s'approprier le sujet, argumenter ses positions, prendre en compte l'intérêt collectif du projet et avoir une attitude constructive. L'objectif est d'encourager le pouvoir d'initiative du citoyen.

Le programme sera instruit en fin d'année par les services de l'Etat. Si le dossier est validé par ces derniers, il sera mis en œuvre mi-2020 pour une durée de six ans.

Le dossier est accessible sur le site :

De la DDT <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/papi-bva-r2155.html>

Vous pouvez adresser vos retours à l'adresse mail suivante : elodie.gutierrez@angersloiremetropole.fr

Angers (affichage sur le parvis de l'hôtel de ville)



1-3 – Retours sur le dossier PAPI

Suite à la mise en ligne du dossier PAPI, le SMBVAR a reçu six retours : un retour d'un particulier par téléphone, un retour par un élu politique (adjoint au maire) et par un directeur de services n'ayant participé à aucune réunion PAPI, et trois retours par mail de partenaires déjà impliqués dans la démarche de concertation.

| Date | Personne | Commune | Commentaires |
|---------|------------------|--|--|
| 06 sept | M. J. Piquenot | Habitant de Grez-Neuville | <p>1. Ma propriété est-elle en zone inondable ? <i>Renvoi sur le site de la DDT49 afin de pouvoir visualiser la cartographie et le règlement du PPRi Mayenne Oudon.</i></p> <p>2. Pourquoi la Mayenne n'est-elle pas concernée par le scénario extrême ? <i>Manque de matériel technique, en attente du MNT fin 2019. Production cartographique 2020. Tout comme la Sarthe et le Loir, la Mayenne serait impactée a minima par une crue extrême (remontée de la Loire).</i></p> |
| 03 sept | M. Eloi PICHARD | Directeur des services techniques Avrillé | <ul style="list-style-type: none"> • À quoi correspond le « café épicerie » mentionné dans le Tableau de l'Annexe 1 du Diagnostic ? <i>La base de données utilisée met dans la même catégorie : les épiceries, les cafés, les restaurants et les guinguettes. Par manque de temps, il n'a pas été précisé la nature de l'élément. Après analyse, il apparaît que cet élément correspond à une partie du « restaurant la Perrière », inclue dans le périmètre PPRI.</i> • M. Pichard ajoute que l'exploitant actuel du Château de la Perrière a pour projet d'y développer une offre d'hébergement touristique (hôtellerie 5 étoiles) et exploite par ailleurs le golf qui est en contrebas du château, qui au vu de la cartographie est largement impacté par l'hypothèse d'une crue centennale. |
| 10 sept | M. Arnaud BUREAU | Adjoint au maire en charge de l'urbanisme, de la voirie et du patrimoine, de Grez-Neuville | <ul style="list-style-type: none"> • Signalement à transmettre au chargé de suivi CTMA : éventuel projet de restauration dans le cadre d'une étude et de projets futurs, sur le ruisseau du Grez affluent de la Mayenne. Cours d'eau entravé par l'effondrement d'un petit pont (passerelle de passage de véhicules agricoles). La continuité hydraulique et écologique apparaît entravée. • Demande l'expertise du SMBVAR. <i>La sollicitations porte sur des travaux liés au CTMA des Basses Vallées Angevines. L'étude bilan du contrat 2014-2019 débutera à l'automne. Elle intégrera le programme de travaux sur le contrat suivant (a priori 2020-2026). Il sera discuté avec le bureau d'études de ce site et son intégration éventuelle.</i> |

| Date | Personne | Commune | Commentaires |
|---------|------------------------|---|---|
| 12 sept | M. Philippe RASSAT | Conseiller Sécurité de Verrières-en-Anjou | <ul style="list-style-type: none"> Remplacer le terme « Plans de maîtrise sanitaire » par « Protocole de mise en sureté » (PMS) <p><i>Cela sera corrigé dans le dossier final.</i></p> |
| 16 sept | Mme Bernadette RICHARD | Chargée de mission SCoT / PCAET PETR du Segréen | <ul style="list-style-type: none"> Mentionne que les actions de l'axe IV de « formation des services instructeurs » pourraient intéresser les services de l'administration des droits du sol (ADS) du PETR. <p><i>Les porteurs de projets des fiches actions IV.01 et IV.02 seront interrogés sur la possibilité d'associer le service ADS du PETR ainsi que la Chargée SCoT aux demi-journées de formation de la CU d'ALM (conventionnement) et à l'élaboration de la plaquette d'information par la CC d'ALS, pour un partage de connaissances.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Les actions de sensibilisation prévues dans le PAPI participent aux objectifs de suivi du SCoT du Pays de l'Anjou Bleu. <p><i>Le PAPI est en effet un outil concret qui participe à la mise en œuvre du SCoT, par le biais d'actions ciblées sur les risques.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre du Plan Climat, il est prévu une réflexion sur les usages et sur une meilleure gestion de la ressource en eau. Le SMBVAR sera convié aux réunions techniques en tant qu'acteur majeur. |
| 18 sept | M. François BLIN | Lieutenant au SDIS Maine-et-Loire | <ul style="list-style-type: none"> Rien à signaler concernant la partie Gestion de Crise. |

II- Bilan de la consultation publique

La consultation publique a été réalisée dans de bonnes conditions, c'est-à-dire au retour des congés d'été en période de rentrée scolaire, sur une durée de trois semaines et grâce à un affichage de collectivités volontaires (site internet, réseaux sociaux, gazette communale). Les retours sont répartis entre ceux de partenaires déjà impliqués dans la démarche PAPI, et ceux découvrant la thématique comme l'intervention d'un riverain de Grez-Neuville ou les remarques de deux agents communaux.

Le bilan de cette consultation a été présentée lors du Comité de Pilotage du 23 septembre pendant lequel d'autres parties prenantes ont fait des remarques constructives sur la lecture du dossier (associations environnementales ou de protection du riverain essentiellement). **La mise en ligne du dossier PAPI a permis aux parties prenantes de s'approprier totalement le dossier PAPI.** Même après le date du 20 septembre, le dossier était toujours en ligne sur le site de la DDT49. Les communes de Morannes-sur-Sarthe, de Rives-du-Loir-en-Anjou et de Soulaire-et-Bourg ont d'ailleurs demandé s'il était possible de valoriser le projet PAPI auprès de la population, même avant sa labellisation (article de presse). Il est apparu important de parler du risque d'inondation et de valoriser l'engagement pris par la vingtaine de maîtres d'ouvrage dans le cadre du PAPI des BVA.

PAPI des Basses Vallées Angevines

Dossier 3 PROJET DE CONVENTION CADRE



Convention-cadre relative au Programme d'Actions de prévention des inondations des Basses Vallées Angevines

Entre

L'Etat, représenté par le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne et le Préfet de Maine-et-Loire,

Et

La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (ALS), représentée par son Président,

Et

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (VHA), représentée par son Président,

Et

La Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole (ALM), représentée par son Président,

Et

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR), structure porteuse et animatrice du PAPI, représenté par son Président,

Ci-après désignés par « **les partenaires du projet** »

Préambule

La Directive Inondation a été adoptée en 2007 par les Etats membres de l'Union Européenne. Sa transposition au niveau national a conduit à recenser 122 territoires prioritaires caractérisés par une forte concentration d'enjeux humains et économiques exposés aux inondations. Sur le bassin Loire-Bretagne, 22 Territoires à Risque Important (TRI) ont été arrêtés le 26 novembre 2012. À l'étape de la cartographie le TRI Angers-Authion-Saumur a fait l'objet d'un découpage en deux secteurs :

- Les « Vals de la Maine et du Louet » situés sur la zone de confluence entre les affluents de la Maine et de la Loire. Ce secteur est majoritairement soumis aux inondations de type plaine.
- Les « Vals d'Authion et de la Loire » situés sur l'axe de la Loire, sont à cheval sur les départements d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire. Ce périmètre comprend notamment le secteur endigué en rive droite de la Loire communément appelé « le Val d'Authion ». De nombreux systèmes d'endiguement sont présents sur ce secteur le rendant sensible aux risques d'inondation par surverse ou rupture d'ouvrage

Ces deux sous-secteurs ont donc fait l'objet de deux réflexions adaptées aux enjeux et particularités des territoires ; celles-ci ont été élaborées en parallèle et en étroite collaboration pour une plus grande cohérence sur l'ensemble du territoire. Ces réflexions concertées ont abouti à une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) approuvée le 18 août 2017 par les Préfets d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire. À noter que les programmes d'actions établis comprennent notamment l'inscription d'actions communes sur les secteurs Maine-Louet et Loire-Val d'Authion.

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme, co-pilote avec les services de l'État et structure porteuse de la stratégie sur les « Vals de la Maine et du Louet », s'est porté candidat en

février 2019 pour le portage et l'élaboration du Programme d'actions de prévention des inondations des Basses Vallées Angevines (PAPI des BVA) pour le compte des collectivités du territoire afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle des actions inscrites dans la SLGRI.

Article 1 - Périmètre géographique du projet

Le projet concerne le territoire du « Val de la Maine », hors secteur du Louet qui a été rattaché au Programme d'actions de prévention des inondations des Vals d'Authion et de la Loire. Le projet PAPI est étendu au-delà du territoire du « Val de la Maine » pour inclure les communes de l'entité géographique des « Basses Vallées Angevines », délimité par la frontière nord du département de Maine-et-Loire. Ce sont donc sept communes du secteur du « Val de la Maine » et 27 communes hors territoire à risque important d'inondation appartenant à deux Etablissements publics de coopération intercommunale, qui sont incluses dans ce périmètre.

Les communes concernées figurent à l'intérieur du périmètre défini en *annexe 1* de la présente convention.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les partenaires du projet. Il est rappelé que le cahier des charges « PAPI 3 » fixe la durée de conventionnement maximale à six ans, pouvant être assortie de modalités de révision.

Article 3 - Cadre juridique

Les principaux textes applicables dans le cadre de la Convention sont rappelés ci-après :

- Code de l'environnement dans son ensemble, et en particulier les articles introduits ou modifiés par :
 - La loi n° 2003-699 du 30/07/03 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (titre II « risques naturels ») ;
 - La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.
- Décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;
- Cahier des charges relatif à la labellisation des PAPI 3 ;
- Directive inondation (DI) 2007/60/CE ;
- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2016-2021 ;
- Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Loire-Bretagne 2016-2021 ;
- Les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Loir, Mayenne, Oudon, Sarthe aval, Sarthe amont, Huisne ;
- Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) Angers-Authion-Saumur.

Article 4 - Objectifs du projet de prévention des inondations

En s'engageant à soutenir ce projet de prévention des inondations, les partenaires du projet affirment leur volonté de réduire durablement les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations. Par la mise en œuvre des actions du PAPI des BVA, ils s'engagent, dans le respect de leurs prérogatives respectives, à traiter de manière globale et intégrée les problématiques de gestion des risques d'inondation, de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire. Ils s'engagent aussi à s'impliquer dans l'information du public pour développer la conscience du risque,

et dans la réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires face aux phénomènes naturels d'inondations.

Article 5 - Contenu du programme d'actions et maîtrise d'ouvrage

Le programme d'actions du projet PAPI, objet de la présente convention, a retenu les 6 premiers axes d'intervention définis par le cahier des charges de l'appel à projet PAPI :

- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : Surveillance, prévision de crues et des inondations
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Les actions relatives à l'axe 6 ne concernent que des études et l'organisation d'un groupe de travail. L'animation et le pilotage du PAPI fait l'objet d'un axe spécifique (Axe 0).

Le programme d'actions est défini dans les fiches actions intégrées au [Dossier 4 – Programme d'actions](#) du dossier de candidature du PAPI des Basses Vallées Angevines. Ces fiches précisent notamment la maîtrise d'ouvrage, le plan de financement ainsi que le calendrier prévisionnel de réalisation de chaque action.

Article 6 - Montant et échéancier prévisionnel du projet de prévention des inondations

Sur la durée de la présente convention, le coût total du PAPI des BVA est évalué à 1 951 380 €. Ce coût total se répartit entre les différents axes du programme de la manière suivante :

| Axe PAPI | Coût global |
|---|--------------------|
| Axe 0 - Animation et suivi de la mise en œuvre des actions du PAPI | 360 000 € |
| Axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque | 384 880 € |
| Axe 2 - Surveillance, prévision des crues et des inondations | 13 000 € |
| Axe 3 - Alerte et gestion de crise | 0 € |
| Axe 4 - Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme | 11 000 € |
| Axe 5 - Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens | 1 149 000 € |
| Axe 6 - Ralentissement des écoulements | 33 500 € |
| TOTAL | 1 951 380 € |

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est le suivant :

| Financeurs | Engagement prévisionnel des dépenses par année, par maître d'ouvrages | | | | | | | TOTAL |
|------------------------------|---|------------------|------------------|------------------|-----------------|------------------|--------------------|--------------------|
| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | |
| Etat (BOP 181) | 20 000 | 24 000 | 24 000 | 24 000 | 24 000 | 24 000 | 4 000 | 144 000 € |
| Etat (FPRNM) | 19 175 | 77 415 | 50 000 | 37 500 | 0 | 50 500 | 817 350 | 1 051 940 € |
| Union Européenne (FEDER) | 3 000 | 28 500 | 27 000 | 7 500 | 0 | 29 550 | 211 500 | 307 050 € |
| SMBVAR | 12 500 | 25 000 | 27 000 | 12 000 | 12 000 | 20 000 | 9 750 | 118 250 € |
| ARS Pays de la Loire | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 € |
| CU ALM | 2 000 | 6 000 | 8 000 | 5 000 | 0 | 11 700 | 45 000 | 77 700 € |
| CC ALS | 0 | 500 | 2 500 | 7 500 | 0 | 0 | 0 | 10 500 € |
| CC VHA | 3 500 | 3 750 | 0 | 10 000 | 0 | 0 | 0 | 17 250 € |
| Angers | 1 500 | 3 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 500 | 12 000 € |
| Bouchemaine | 675 | 2 900 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 575 € |
| Cantenay-Epinard | 2 500 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 500 € |
| Cheffes | 0 | 2 850 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 600 | 4 450 € |
| Durtal | 0 | 500 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 500 € |
| Ecouflant | 3 750 | 1 215 | 0 | 5 000 | 0 | 0 | 0 | 9 965 € |
| Grez-Neuville | 0 | 750 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 750 € |
| Huillé-Lézigné | 0 | 1 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 000 € |
| Les Hauts d'Anjou | 0 | 1 650 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 650 € |
| Montreuil-Juigné | 0 | 4 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 000 € |
| Morannes-sur-Sarthe-Daumeray | 0 | 3 400 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 400 € |
| Rives-du-Loir-en-Anjou | 1 750 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 750 € |
| Soulaire-et-Bourg | 0 | 250 | 0 | 0 | 0 | 3 750 | 0 | 4 000 € |
| Verrières-en-Anjou | 1 500 | 1 650 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 150 € |
| Les particuliers | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 172 000 | 172 000 € |
| TOTAL | 71 850 € | 188 330 € | 138 500 € | 108 500 € | 36 000 € | 139 500 € | 1 096 700 € | 1 951 380 € |

Le tableau financier présent à l'annexe 2 détaille la contribution financière de chaque partenaire du projet ainsi que des tiers, pour les actions prévues dans le cadre du programme d'actions.

Article 7 - Propriété intellectuelle

Le SMBVAR s'assure que les données pour systèmes d'information géographique (SIG) et que les résultats d'études sur le risque d'inondation, produits dans le cadre des actions menées au sein du programme d'actions, sont mis à la disposition des cofinanceurs de l'action concernée. Le cas échéant, une convention spécifique précisant les conditions d'utilisation de ces données pourra être rédigée.

Article 8 - Décision de mise en place de financement

Les décisions de mise en place de financement des actions prévues par la présente convention sont prises par les partenaires du projet, dans le cadre de leurs règles habituelles et dans la limite des dotations budgétaires annuelles.

Article 9 - Coordination, programmation, et évaluation

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) des Basses Vallées Angevines, les partenaires du projet coordonnent leur action au sein d'un **comité de pilotage** qui se réunit au moins une fois par an. Il est l'organe de pilotage et de suivi du PAPI des Basses Vallées Angevines.

Ce comité de pilotage est constitué conformément au cahier des charges « PAPI 3 ». Sa composition prévisionnelle est précisée en annexe 3 de la présente convention.

Il est présidé conjointement par le représentant de l'État et celui du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR). Son secrétariat est assuré par le SMBVAR.

Le comité de pilotage s'assure de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et veille au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre. En particulier, il assure le suivi des indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions menées. Il participe à la préparation de la programmation des différentes actions et est tenu informé des décisions de financement prises et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions. Il peut décider le cas échéant de procéder à l'adaptation ou à la révision du programme d'actions du PAPI.

La préparation du travail du comité de pilotage est assurée par un comité technique.

Article 10 - Animation et mise en œuvre de la présente convention

L'animation de la présente convention, ainsi que la préparation du travail du comité de pilotage, sont assurées par un **comité technique** composé de représentants des financeurs, des maîtres d'ouvrages et de l'État. Ce comité technique est présidé conjointement par un représentant de l'État et un représentant du SMBVAR.

Le comité technique se réunit autant que de besoin et de façon systématique avant les réunions du comité de pilotage. Il informe le comité de pilotage de l'avancement de la réalisation du programme d'actions, de l'évolution des indicateurs et de toute difficulté éventuelle dans la mise en œuvre des actions.

Le comité de technique peut se faire communiquer tous documents, études ou informations relatifs à la mise en œuvre du programme, détenus par les maîtres d'ouvrages.

La composition prévisionnelle du comité technique est précisée en *annexe 3* de la présente convention. Son secrétariat est assuré par SMBVAR.

En complément du travail effectué par les comités techniques, des **groupes de travail thématiques** pourront être réunis ponctuellement afin de traiter de sujets multi-disciplinaires, telles que la gestion de crise ou la sensibilisation du grand public. Ces comités prendront une forme similaire aux groupes de travail réunis durant la concertation du PAPI des Basses Vallées Angevines.

Article 11 – Renseignement de bases de données

Les données collectées sur l'historique des crues sur le périmètre PAPI, lors de la phase de diagnostic, seront saisies par le SMBVAR dans la Base de données historiques sur les inondations (BDHI) (www.bdhi.fr) pour être capitalisées.

Le SMBVAR versera également les données relatives aux repères de crues dans la base nationale des repères de crues : www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr

Article 12 – Suivi du programme au moyen de l'outil SAFPA

Le SMBVAR et les services de l'État renseignent l'outil SAFPA pour Suivi administratif et financier des PAPI (www.safpa.fr) au fur et à mesure de l'avancement et, le cas échéant, des évolutions du programme.

Notamment, chaque début d'année (N), une situation-projet de l'année (N-1) est renseignée avant l'échéance fixée par la Direction générale de la prévention des risques (DGPR). Pour ce faire, le SMBVAR intègre dans SAFPA notamment toutes les informations nécessaires concernant l'avancement

physique de chaque action du programme, ainsi que les prévisions des besoins de crédits du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), en lien avec les services de l'État.

Article 13 – Concertation et groupes de travail

La mise en œuvre du projet fait l'objet d'une concertation avec les parties prenantes concernées et notamment :

- l'ensemble des Etablissements publics de coopération intercommunale : la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, et la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe ;
- l'ensemble des communes du périmètre ;
- les Commissions locales de l'eau Loir, Mayenne, Oudon, Sarthe aval, Sarthe amont, Huisne ;
- l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- les associations : Association des inondés des trois rivières, Sauvegarde de la Loire angevine, Sauvegarde de l'Anjou, Association des inondés du Loir, Ligue de protection des oiseaux ;
- les chambres consulaires de Maine-et-Loire : chambres des métiers, chambres de commerce et de l'industrie et chambres d'agriculture ;
- les structures porteuses d'un Schéma de cohérence territoriale (SCoT) ;
- les gestionnaires de réseaux : SNCF Réseau, ENEDIS, Orange, SFR, Bouygues Télécom, Cofiroute.

Cette concertation se fera via une réunion du **comité de pilotage élargi** ou comité de suivi. Ce comité peut prendre la forme de la « conférence des acteurs », pilotée par la préfecture du Maine-et-Loire, et réunie lors de l'élaboration de la Stratégie locale de gestion des risques d'inondation Angers-Authion-Saumur.

Article 14 - Révision de la convention

Sous réserve que ne soit pas porté atteinte à son économie générale, la présente convention peut être révisée au moyen d'un **avenant** sans nouvel examen par le comité de labellisation, notamment pour permettre :

- une modification du programme d'actions initialement arrêté,
- une modification de la répartition des financements initialement arrêtée,
- l'adhésion d'un nouveau partenaire au programme d'actions,
- la prise en compte de nouvelles dispositions réglementaires et législatives.

Pendant la durée de la convention, chaque partenaire du projet peut proposer un avenant. Le comité technique évalue l'opportunité de l'avenant proposé et transmet cette évaluation au comité de pilotage, qui décide des suites à donner à la proposition d'avenant.

Si l'un des partenaires du projet de la présente convention estime que les modifications envisagées, par leur ampleur (financière ou technique), remettent en cause l'équilibre général du projet tel qu'il a été labellisé initialement, il est fondé à saisir le comité de labellisation compétent qui déterminera si le projet modifié doit faire l'objet d'une nouvelle procédure de labellisation.

Article 15 - Résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée faute d'accord entre les partenaires du projet. Dans ce cas, la demande de résiliation est accompagnée d'un exposé des motifs présenté en comité de pilotage. Elle fera l'objet d'une saisine des assemblées délibérantes de chacun des partenaires et d'une information au comité de labellisation compétent.

La décision de résiliation a la forme d'un avenant à la convention qui précise, le cas échéant, les conditions d'achèvement des opérations en cours d'exécution.

Article 16 - Litige

En cas de litige sur les dispositions contractuelles et les engagements financiers, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Nantes (6, allée de l'Île-Gloriette – 44041 NANTES CEDEX 01) ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de la présente signature.

Article 17 - Liste des annexes à la convention

Annexe 1 : Périmètre géographique du projet

Annexe 2 : Annexe financière

Annexe 3 : Composition prévisionnelle des comités techniques et de pilotage du PAPI

Annexe 4 : Lettres d'intention des maîtres d'ouvrage

Éléments complémentaires disponibles dans le dossier de candidature :

Fiches actions ([Dossier 4 – Programme d'actions](#))

Signataires de la convention-cadre

Préfet de la région Centre
Préfet coordonnateur de bassin

M. Pierre POUËSSEL

Préfet du Maine-et-Loire

M. René BIDAL

Président du SMBVAR

M. Jean-Paul PAVILLON

Président d'Anjou Loir et Sarthe

M. Jean-Jacques GIRARD

Président d'Angers Loire Métropole

M. Christophe BÉCHU

Président des Vallées du Haut Anjou

M. Etienne GLEMOT

PAPI des Basses Vallées Angevines

Dossier 3

LETTRES D'INTENTION DES MAITRES D'OUVRAGE LETTRES DE FINANCEMENT DES CO-FINANCEURS



Syndicat mixte des basses vallées angevines et de la Romme
83, rue du Mail - BP 80011
49020 ANGERS Cedex 02

Octobre 2019



Liste des documents

- Délibération du Bureau Syndical du SMBVAR (10 octobre 2019)
- Délibération du Conseil Communautaire d'Angers Loire Métropole (09 septembre 2019)
- Délibération du Conseil Communautaire d'Anjou Loir et Sarthe (19 septembre 2019)
- Délibération du Conseil Communautaire des Vallées du Haut-Anjou (26 septembre 2019)
- Délibération du Conseil Municipal d'Angers (30 septembre 2019)
- Délibération du Conseil Municipal de Bouchemaine (28 novembre 2019)
- Délibération du Conseil Municipal et Lettre d'engagement financier de Cantenay-Epinard (16 septembre 2019 et 18 octobre 2019)
- Délibération du Conseil Municipal de Cheffes (16 septembre 2019)
- Délibération du Conseil Municipal de Durtal (25 septembre 2019)
- Délibération du Conseil Municipal d'Ecouflant (24 septembre 2019)
- Délibération du Conseil Municipal de Grez-Neuville (10 juillet 2019)
- Délibération du Conseil Municipal d'Huillé-Lézigné (14 octobre 2019)
- Délibération du Conseil Municipal Les Hauts d'Anjou (17 octobre 2019)
- Délibération du Conseil Municipal de Montreuil-Juigné (25 septembre 2019)
- Délibération du Conseil Municipal de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray (09 septembre 2019)
- Délibération du Conseil Municipal de Rives-du-Loir-en-Anjou (03 septembre 2019)
- Délibération du Conseil Municipal de Soulaire-et-Bourg (26 août 2019)
- Délibération du Conseil Municipal et Lettre d'intention de Verrières-en-Anjou (12 septembre 2019)
- Lettre d'engagement de la Délégation Territoriale de Maine-et-Loire de l'Agence Régionale de Santé Pays-de-la-Loire (26 novembre 2019)

SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

***Séance du 10 octobre 2019 présidée par Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Président.
Début séance à 14 heures – Fin de séance à 16 heures 04***

Etaient présents : M. Michel BELOUIN, M. Jacques BLONDET (sortie à 15h30 – entrée à 15h33),
M. Patrick DAUGER, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jacques GUEGNARD, M. André MARCHAND (sortie à
16h – Entrée à 16h02)

Etaient excusés : Mme Corinne BOBET M. Daniel FROGER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Corinne BOBET a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS

Le bureau a nommé secrétaire, Monsieur Patrick DAUGER



**Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de l'hôtel de Communauté
d'Angers Loire Métropole le 11 octobre 2019**

BUREAU DU 10 OCTOBRE 2019 N°2 DANS L'ORDRE DU JOUR

Référence : DEL.B.2019 04

Approbation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Basses Vallées Angevines

Rapporteur : Jacques GUEGNARD

EXPOSE

Sur le territoire à risques importants d'inondation (TRI) Angers-Authion-Saumur, l'élaboration par Angers Loire Métropole de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) pour les « Vals de Maine et de Louet » s'est faite à travers un co-pilotage avec les services de l'Etat ; et grâce à une forte implication des parties prenantes, en particulier des élus et des services des collectivités.

La SLGRI a été l'occasion de capitaliser les initiatives déjà réalisées ou en cours, ainsi que de favoriser l'émergence d'actions co-construites sur ce territoire. Validée par le comité de pilotage en décembre 2016, puis par la conférence des acteurs en janvier 2017, elle a été présentée en commission Inondations-plan Loire du Comité de bassin le 14 juin et approuvée le 18 août 2017.

Sur le sous bassin de la Maine et du Louet, les réflexions menées dans le cadre de la réforme GEMAPI ont abouti à la mise en place d'une structure sur le territoire des Basses Vallées Angevines (BVA). Ainsi, par l'arrêté n° DRCL/BI/2018-34 avril 2018 le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) a été créé pour mener des missions de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, parmi lesquelles l'animation de la SLGRI « Maine et Louet » et le portage d'un PAPI.

En continuité de la dynamique de mobilisation créée lors de la construction de la SLGRI, le SMBVAR a poursuivi l'intervention en phase de mise en œuvre, via le portage et l'animation d'un PAPI sur les « Basses Vallées Angevines ». La déclaration d'intention en date du 4 février 2019 a lancé la démarche.

Il s'en est suivi une concertation importante de plusieurs mois afin d'aboutir à un programme d'actions cohérents. C'est ainsi qu'ont été réunis trois « comités intercommunaux » regroupant les élus des communes et des intercommunalités ; un « groupe de travail gestion de crise » regroupant ces derniers ainsi que tous les acteurs de l'alerte et de la gestion de crise ; un « groupe de travail réseaux et activités économiques » co-piloté avec l'Etablissement public Loire et visant à diminuer la vulnérabilité des réseaux privés et publics, ainsi que des activités économiques ; un comité « InterClé » réunissant les six porteurs de SAGE dont les actions impactent de près ou de loin les caractéristiques hydrauliques des Basses Vallées Angevines.

Cela a permis d'élaborer le dossier du Programme d'Actions de Prévention des Inondations, dit « PAPI Complet », qui sera présenté à l'instance de labellisation, c'est à dire la commission inondation du plan Loire en février 2020. Il sera ensuite mis en œuvre sur une durée de six ans : de 2020 à 2026.

À la date de cette présente délibération, le montant global du PAPI des Basses Vallées Angevines est estimé à environ 1 951 380 €. Sur les 74 actions, la majorité concerne l'axe 1 visant à améliorer la connaissance et la conscience du risque (38 actions) avec des actions de pose de repères de crues, des projets de sensibilisation du grand public et des scolaires. La surveillance (5 actions de pose d'échelles de crues) et l'amélioration de l'alerte et de la gestion de crise (12 actions dont 9 de reprise du Plan Communal de Sauvegarde) représentent aussi un volet important du PAPI des BVA.

**BUREAU DU 10 OCTOBRE 2019
N°2 DANS L'ORDRE DU JOUR**

Enfin, 3 actions de formation des urbanistes (axe 4), 12 actions de réductions de la vulnérabilité (axe 5) et 3 études sur le ruissellement (axe 6) viennent compléter le programme.

Vu la délibération DEL-2019-1 Présentation des activités prévisionnelles 2019 du SMBVAR en prévention des inondations et déclaration d'intention à la labellisation PAPI Basses Vallées Angevines,

Considérant la lettre d'intention transmise en date du 4 février 2018.

DELIBERE

Approuve le Programme d'Actions de Prévention des Inondations Basses Vallées Angevines ;

Approuve le lancement et la réalisation des actions présentées dans le calendrier fixé ;

Approuve l'inscription des actions du SMBVAR au Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Basses Vallées Angevines présentées en annexe ;

Autorise le Président à signer tout dossier relatif à ce sujet.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois.

Le Président,

Jean-Louis DEMOIS



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 septembre 2019

Dossier N° 7

Délibération n°: DEL-2019-166

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Gestion des milieux aquatiques

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du syndicat des Basses Vallées Angevines 2020-2026 - Approbation

Rapporteur : Jean-Louis DEMOIS

L'an deux mille dix-neuf le lundi neuf septembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le mardi 3 septembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Gino BOISMORIN, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, M. Emmanuel CAPUS, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (départ à la DEL-2019-176), M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-165), M. Gabriel FREULON, Mme Pascale GALÉA, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, M. Bruno GOUA, Mme Catherine GOXE, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Philippe HOULGARD, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO (départ à la DEL-2019-160), M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : M. Dominique BREJEON, M. Alain AUGELLE, M. Roch BRANCOUR, M. Marc CAILLEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Annie DARSONVAL, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. Didier PINON, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Bruno RICHOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Dominique BREJEON a donné pouvoir à Mme Agnès TINCHON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à Mme Chantal RENAUDINEAU
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à Mme Catherine CARRE
Mme Annie DARSONVAL a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir de la DEL-2019-177)
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MITONNEAU (à partir de la DEL-2019-166)
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Montaine HUTEAU a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir de la DEL-2019-161)
M. Didier PINON a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
M. Jean-François RAIMBAULT a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jérémy GIRAULT

Le Conseil de Communauté a désigné M. Gilles SAMSON Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 septembre 2019.

EXPOSE

En 2017, Angers Loire Métropole a porté avec les services de l'État et l'appui de l'Établissement Public Loire, la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Maine Louet sur un territoire de onze communes. Les SLGRI n'étant pas des outils financiers, la mise en œuvre doit passer par une labellisation sous forme d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) animera le PAPI sur le territoire des Basses Vallées Angevines (Maine) sur la période 2020-2026. La partie Louet a été rattachée au PAPI Authion Loire pour des raisons de cohérence de territoire. Les communes d'ALM concernées par ce territoire sont : Bouchemaine, Angers, Cantenay-Épinard, Avrillé, Montreuil-Juigné, Longuenée-en-Anjou, Feneu, Soulaire-et-Bourg, Ecoflant, Briollay, Ecuillé, Verrières-en-Anjou et Rives-du-Loir-en-Anjou. Il est donc proposé de s'insérer dans la démarche du SMBVAR en inscrivant des actions au PAPI des Basses Vallées Angevines. Chaque porteur d'opération, dans ce cadre, doit délibérer sur les actions qu'ils souhaitent mener pour signifier son engagement.

Ces actions sont le fruit des réflexions des SLGRI et d'études liées à la compétence GEMAPI. Elles ont pour but de prendre en compte différents volets du risque. Les principales actions portent sur :

- L'analyse de la sensibilité du territoire à la problématique du ruissellement, en lien avec le changement climatique
- La sensibilisation des scolaires et du grand public
- Le développement d'un outil numérique de visualisation d'une maison inondée
- Les diagnostics de vulnérabilité sur habitation en zone inondable.

Le reste à charge pour Angers Loire Métropole est de l'ordre de 77 700 € sur 6 ans, déduction faite des financements d'organismes extérieurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2017-13 du Conseil de communauté du 16 janvier 2017 portant sur la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Maine Louet,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 septembre 2019

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 26 août 2019

DELIBERE

Approuve le Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Basses Vallées Angevines 2020-2026.

Autorise le lancement et la réalisation des actions présentées dans le calendrier fixé, et l'inscription de ces actions au Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Basses Vallées Angevines.

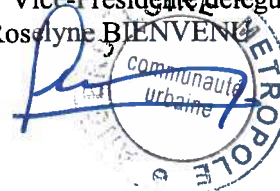
Autorise le lancement des marchés.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENUE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 19 septembre 2019

DELIBERATION

N°2019 - 07 -22

En exercice.....44
 Présents.....32
 Votants.....41
 Abstention.....

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

**ENVIRONNEMENT – PAPI (Programme d'Action de
 Prévention des Inondations) – Plan d'actions**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
 Le dix neuf septembre,

Le Conseil communautaire Anjou Loir et Sarthe, dûment convoqué le 13/09/2019, s'est réuni en séance ordinaire, Espace Balavoine à TIERCE, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GIRARD.

Membres du Conseil communautaire :

| Communes | | Délégués | Présent/ Excusé/Absent | représentant |
|--|---|---------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| TIERCE | 6 | André SEGUIN | P | |
| | | Jean-Jacques GIRARD | P | |
| | | Denise DAIGUSON | E | A André SEGUIN |
| | | Séverine CHEVE | E | |
| | | Louis DAVIS | P | |
| | | Martine BOLZE | P | |
| DURTAL | 5 | Corinne BOBET | P | |
| | | Daniel POULAIN | E | A Corinne BOBET |
| | | Gérard CHOUETTE | P | |
| | | Josée DESCAMPS | E | |
| | | Jean-Yves PILON | E | A Gérard CHOUETTE |
| MORANNES SUR SARTHE- DAUMERAY | 5 | Gilbert KAHN | P | |
| | | Sylvie LECOURT | E | A Gilbert KAHN |
| | | Roger DE MIEULLE | P | |
| | | Jean-Luc DAVY | E | A Luc DUSACRE |
| | | Luc DUSACRE | P | |
| SEICHES-SUR-LE-LOIR | 4 | Thierry de VILLOUTREYS | E | A Olivier CAILLEAU |
| | | Olivier CAILLEAU | P | |
| | | Daphné RAVENEAU | P | |
| | | David RIGAUD | P | |
| JARZE VILLAGES | 4 | Elisabeth MARQUET | P | |
| | | Sylvie HEUVELINE | P | |
| | | Marc BERARDI | P | |
| | | Bernard de la PERRAUDIERE | E | |
| CORZE | 3 | Jean-Philippe GUILLEUX | E | A Jean-Pierre MARTIN |
| | | Danièle DANARD | P | |
| | | Jean-Pierre MARTIN | P | |
| ETRICHE | 2 | Régine BRICHET | P | |
| | | Jacques LEBRUN | E | A Régine BRICHET |
| CHEFFES | 2 | Marc DUTRUEL | P | |

| | | | | |
|-----------------------------|----------|----------------------|----------|------------------------------|
| | | Jacques BLONDET | P | |
| RAIRIES | 2 | Joëlle CHARRIER | P | |
| | | Patrick LANCELOT | P | |
| MARCE | 2 | Patrice DAVIAU | P | |
| | | Marie-Annick CHASLES | P | |
| HUILLE-LEZIGNE | 3 | Henri LEBRUN | P | |
| | | Sylvie CHIRON-PESNEL | P | |
| | | Guy ADRION | P | |
| CHAPELLE-SAINT-LAUD | 1 | Jean-Paul BOMPAS | P | |
| BARACE | 1 | Georges CARRELET | P | |
| MONTREUIL-SUR-LOIR | 1 | Philippe CARDOT | E | A Jean-Jacques GIRARD |
| CORNILLE-LES-CAVES | 1 | Paul RABOUAN | P | |
| MONTIGNE-LES-RAIRIES | 1 | Gérard CHASSOULIER | P | |
| SERMAISE | 1 | Bernard LAHONDES | P | |




Suppléants :

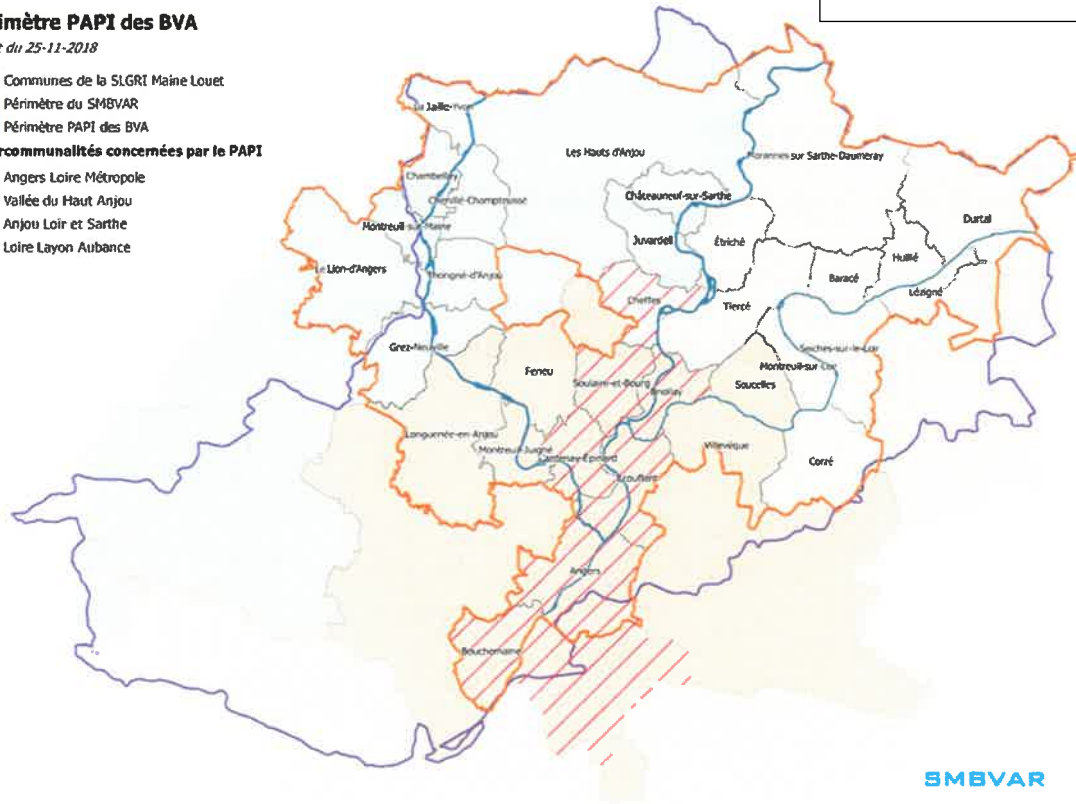
| | | | | Remplacement de : |
|----------------------------|----------|--------------------|--|--------------------------|
| BARACE | 1 | Christine RICHARD | | |
| CHAPELLE ST LAUD | 1 | Jean-Claude LEGAY | | |
| CORNILLE LES CAVES | 1 | Raymond GARCIA | | |
| HUILLE-LEZIGNE | 1 | Bernard GACHIGNARD | | |
| MONTIGNE LES RAIRES | 1 | Emmanuelle JUBEAU | | |
| MONTREUIL SUR LOIR | 1 | Véronique CLEMENT | | |
| SERMAISE | 1 | Mickaël BRIERE | | |
| | 7 | | | |

L'Evaluation Préliminaire des Risques Inondations a permis la sélection de 122 Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) à l'échelle nationale, dont le TRI « Angers-Authion-Saumur ». Ce TRI a été scindé en deux avec le secteur Vals de Maine et du Louet allant des Ponts-de-Cé à Cheffes-sur-Sarthe. Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) propose la mise en place d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour financer les actions des différents porteurs de projet.

Périmètre PAPI des BVA

Projet du 25-11-2018

-  Communes de la SLGRI Maine Louet
 -  Périmètre du SMBVAR
 -  Périmètre PAPI des BVA
- Intercommunalités concernées par le PAPI**
- Angers Loire Métropole
 - Vallée du Haut Anjou
 - Anjou Loir et Sarthe
 - Loire Layon Aubance



Mme Corinne Bobet, vice - présidente en charge de l'Environnement

Expose :

Vu la directive Européenne Inondation (Directive 2007/60/CE) ;

Vu l'arrêté du Préfet coordonnateur de bassin Loire du 26 novembre 2012 arrêtant le périmètre et les sous bassins du TRI « Angers-Authion-Saumur » ;

Vu l'arrêté préfectoral de création du SMBVAR en date du 18 avril 2018 ;

Vu l'avis favorable de la commission Environnement en date du 16 septembre 2019 ;

Considérant l'intérêt des actions de prévention des inondations,

Considérant les actions proposées suivantes :

| Descriptif de l'action | Coût de l'action | Financement |
|---|------------------|-----------------------------------|
| Uniformisation de la trame du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et mise à disposition de cette trame aux communes | En interne | |
| Création d'une plaquette d'information à destination des aménageurs, des entreprises intervenant pour des travaux en zone inondable | 1 000 € HT | Etat : 500 € CCALS : 500 € |
| Réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments intercommunaux | 5 000 € HT | Etat : 2 500 € CCALS : 2 500 € |
| Plan de continuité d'activité des services en cas d'inondation | En interne | |
| Etude pour améliorer la connaissance du fonctionnement du réseau d'assainissement en | 15 000 € HT | Etat : 7 500 € CCALS : 7 500 € |

| | |
|--|--|
| période d'inondation et identifier les points de vulnérabilité | |
|--|--|

Voir la fiche action modifiée ci-après.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- 1) De valider le plan d'actions proposé,**
- 2) D'une manière générale de donner tout pouvoir au Président ou à la vice-présidente en charge de l'environnement pour appliquer cette délibération.**

Pour extrait certifié conforme,
A Tiercé, le 25/09/19

Le Président,
Jean-Jacques GIRARD



Affichée le : 30/09/19

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

| |
|-------------------------------------|
| Membres en exercice :51 |
| Membres présents : 45 |
| Pouvoirs :3 |
| Quorum :26 |
| Votants :48 |
| Votes pour :48 |
| Votes contre :0 |
| Abstention :0 |
| Date de convocation : 20/09/2019 |
| Date d'affichage : |

2019-09-26-24 : Programme d'actions de prévention
Basses Vallées Angevines

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20190926-2019-09-26-24-DE
Date de télétransmission : 03/10/2019
Date de réception en préfecture : 03/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre à vingt heures trente, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence d'Étienne Glémot, Président.

Étaient présents : Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Paul HAMERY, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Jean-Pierre BOUVET, Marie BEAUPERE, Jean-Pierre FERRE, Jean-Claude LECUIT, Yamina RIOU, Laurent TODESCHINI, Jean-René VAILLANT, Pascal CRUBLEAU, Francine RICHARD, Dominique FOULONNEAU (S), Pascal CHEVROLLIER, Daniel CHALET, Marie-Claude HAMARD, Etienne GLEMOT, Bernard MENANT, Nooruddine MUHAMMAD, Fabienne BEAUFILS, Alain BOURRIER, Patrick DAUGER, Alain FOUCHER, Maryline LEZE, Marc-Antoine DRIANCOURT, Catherine LE THERY, Christine RENIER-TISNE, Michel THEPAUT, Jean-Claude DAVID, Brigitte GUIRRIEC, Vincent VIGNAIS (S), Virginie GUICHARD, Charles PARNET, Martine THARRAULT, Patrick GUILLAUMET, Michel BELOUIN, Loïc BEZIERS LA FOSSE, Françoise BOUILDE, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE, Dominique HAURILLON

Étaient excusés : Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Jean-Noël BEGUIER, Isabelle CHARRAUD, Michel VILLEDEY

Étaient absents : Béatrice HUCHET, Daniel BOISBOUVIER, Marc BILLIET

Pouvoirs : Isabelle CHARRAUD donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Michel VILLEDEY donne pouvoir à Patrick GUILLAUMET, Jean-Noël BEGUIER donne pouvoir à Marie BEAUPERE

Secrétaire de séance : Michel Belouin

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la Commission Habitat du 5 septembre 2019 ;

VU l'avis de la Commission Assainissement du 12 septembre ;

VU l'avis de la Commission Communication du 11 septembre 2019 ;

VU l'avis de la Commission Environnement du 18 septembre 2019 ;

CONSIDERANT que le SMBVAR élabore et coordonne un programme d'actions et de prévention des inondations sur le territoire des Basses Vallées Angevines sur la période 2020-2026 ;

CONSIDERANT que le PAPI-BVA s'adresse à un ensemble de porteurs de projets (Collectivités, Associations, Entreprises, etc) dans une perspective d'amélioration de la prévision, prévention et protection face aux inondations, et que ces objectifs peuvent concerner les compétences statutaires de la CCVHA ;

CONSIDERANT qu'il est proposé d'inscrire cinq actions dans le PAPI-BVA pour répondre aux objectifs stratégiques d'amélioration de la connaissance et la conscience du risque, réduction de la vulnérabilité de biens et des personnes, et ralentissement des écoulements :

1. Etude de vulnérabilité des réseaux et équipements d'eaux usées et pluviales face aux inondations ;
2. Dispositif d'accompagnement et soutien pour réduire la vulnérabilité de l'habitat face aux inondations ;
3. Etude cartographique du ruissellement rural pour la plantation prioritaire de haies bocagères ;
4. Aménagements pour la mise en valeur environnementale, et notamment des inondations, sur le chemin de halage de la Mayenne ;
5. Modèle de Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs pour les communes.

CONSIDERANT que l'action n°1 sera englobée dans le cadre de la réalisation du Schéma Directeur des Eaux usées et pluviales et que les actions n°3 et 5 seront réalisées en interne, le montant total des actions n°2 et 4 est estimé à 27500 € HT financé à 50% par le Fonds de prévention des risques naturels majeurs, autrement appelé « Fonds Barnier » ;

ENTENDU l'exposé de Michel Belouin, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Approuve les actions présentées dans le cadre du Programme d'actions de prévention des inondations des Basses Vallées Angevines ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 26 septembre 2019
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 septembre 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 septembre 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 55*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Françoise LE GOFF (départ après la DEL-2019-392), M. Alain FOUQUET, Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2019-381), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE, Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée après la DEL-2019-355), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Marina PAILLOCHER, M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON

Etaient excusés : Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Bernard DUPRE, M. Alain AUGELLE, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Montaine HUTEAU, Mme Chadia ARAB, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir de la DEL-2019-393)
- Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI (à partir de la DEL-2019-382)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-355)
- M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Montaine HUTEAU a donné pouvoir à Mme Anita GOBERT
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Christine BLIN



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1^{er} octobre 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019
N° 34 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2019-387

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Pilotage de la politique

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du syndicat des Basses Vallées Angevines 2020-2026 - Approbation

Rapporteur : Isabelle LE MANIO,

EXPOSE

En 2017, Angers Loire Métropole a porté avec les services de l'État et l'appui de l'Établissement Public Loire, la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Maine Louet sur un territoire de onze communes. Les SLGRI n'étant pas des outils financiers, la mise en œuvre doit passer par une labellisation sous forme d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) animera le PAPI sur le territoire des Basses Vallées Angevines (Maine) sur la période 2020-2026. La partie Louet a été rattachée au PAPI Authion Loire pour des raisons de cohérence de territoire. Les communes d'ALM concernées par ce territoire sont : Bouchemaine, Angers, Cantenay-Épinard, Avrillé, Montreuil-Juigné, Longuenée-en-Anjou, Feneu, Soulaire-et-Bourg, Ecoflant, Briollay, Ecuillé, Verrières-en-Anjou et Rives-du-Loir-en-Anjou. Il est donc proposé de s'insérer dans la démarche du SMBVAR en inscrivant des actions au PAPI des Basses Vallées Angevines. Chaque porteur d'opération, dans ce cadre, doit délibérer sur les actions qu'ils souhaitent mener pour signifier son engagement.

Ces actions sont le fruit des réflexions des SLGRI et d'études liées à la compétence GEMAPI. Elles ont pour but de prendre en compte différents volets du risque. Les principales actions portent sur :

- L'analyse de la sensibilité du territoire à la problématique du ruissellement, en lien avec le changement climatique
- La sensibilisation des scolaires et du grand public
- Le développement d'un outil numérique de visualisation d'une maison inondée
- Les diagnostics de vulnérabilité sur habitation en zone inondable.

Le reste à charge pour la Ville d'Angers est de l'ordre de 11 500 € sur 6 ans, déduction faite des financements d'organismes extérieurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 septembre 2019

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 septembre 2019

DELIBERE

Approuve le Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Basses Vallées Angevines 2020-2026.

Autorise le lancement et la réalisation des actions présentées dans le calendrier fixé, et l'inscription de ces actions au Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Basses Vallées Angevines.

Autorise le lancement des marchés.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télécours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, Adjoint délégué

Florian SANTINHO



Annexe 1 : Tableau récapitulatif des actions proposées au PAPI Basses Vallées Angevines

| Actions | Années | Budget | Financement* | Reste à charge Ville d'Angers* | Commentaires |
|---|-----------|--------|--------------|--------------------------------|---|
| Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur trois bâtiments publics. | 2020-2021 | 6 K€ | 50 % | 3 K€ | Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur trois bâtiments publics : la Maison de l'Environnement, le Foyer Logement Bordillon, et le Musée Jean Lurçat. Le diagnostic aura deux parties : un volet technique (impact de la crue sur l'ouvrage, préconisation, conformité réglementaire) et un volet exploitation du site. |
| Planter un repère de crue et un panneau à Angers | 2020 | 2 K€ | 50 % | 1 K€ | Implantation de repères de crues (cœur de Maine) et d'un panneau d'information. |
| Planter des repères de crues à proximité de bâtiments publics | 2020 | 5 K€ | 50 % | 2,5 K€ | Planter des repères de crues à proximité des bâtiments de la collectivité, ainsi qu'à proximité des bâtiments d'habitation des bailleurs principaux, pour intégration dans leur pratique d'entretien des bâtiments. |
| Mettre en œuvre des exercices du Plan Communal de Sauvegarde | 2020-2025 | - | - | - | Exercice Plan Communal de Sauvegarde annuel – en régie pas de budget lié. |
| Impliquer la Réserve Communale de Sécurité Civile sur la thématique Inondation | 2020-2025 | - | - | - | Organisation de séances d'information auprès des bénévoles sur les risques inondations et sur les impacts potentiels des crues sur les populations. |
| Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du patrimoine culturel sur Angers | 2020-2025 | - | - | - | Inventaire du patrimoine vulnérable, diagnostics, préconisation d'actions, rédaction de protocoles pour améliorer la gestion de crise. |
| Intégration des impacts d'inondations dans le plan de circulation SMART City | 2020-2025 | 10 K€ | 50 % | 5 K€ | Prise en compte des inondations et des différentes cotes affectant la circulation dans le plan de circulation développé dans projet ville intelligente, Angers. |

*Les financements peuvent provenir de l'Etat (Fonds Barnier) et de l'Europe (FEDER), pourcentages et montants à titre indicatif

NB : Des actions pourraient être portées par les communes concernées sur leur compétence en compléments de celles portées par ALM

VILLE DE BOUCHEMAINE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué par lettre à domicile ou par courriel, s'est réuni à la salle d'animation des Boîtes A Culture, dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Véronique MAILLET, Maire, assistée de Robert RIVAL, Marie-France BENZAADON, Patrice NUNEZ, Michèle DEVILLERS, Didier PINON, Véronique RACINEUX, Louis POHARDY, Christine MOREAU.

Étaient présents : Marie-Claire BOURGEONNEAU, Natacha DAGUET, Éliane DELFINO, Dominique BERTRAN, Sophie GUERY, Jean-François TULOUP, Pascal DOMERGUE, Robert MENNESSIER, Patricia LOISEAU, José FRANCO, Yves CARRÉ, Marie-Aimée MERCIER, Lydia GOBILLIARD, Ousmane CISSAKHO, Hélène PÉCOURT, Nathalie PASQUIER.

Étaient absents et excusés :

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues

| Noms des Mandants | Noms des Mandataires |
|-------------------|------------------------|
| Sophie NASSIF | Marie-France BENZAADON |
| Sophie LEGENDRE | José FRANCO |
| Arsène BOUCHER | Véronique MAILLET |
| Julien COCHERY | Michèle DEVILLERS |

Le Conseil Municipal a nommé secrétaire de séance : Patricia LOISEAU
Compte rendu affiché le : 4 décembre 2019

10 - TOURISME - PAPI - Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Basses Vallées Angevines

Monsieur Robert RIVAL, Adjoint au Maire,

Expose :

Dans le cadre du PAPI, le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) a proposé à la Commune d'intégrer le programme par portage d'actions, soit par :

S
É
A
N
C
E

D
U

2
8

N
O
V
E
M
B
R
E

2
0
1
9

- une amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
- une surveillance, prévision des risques et des inondations,
- une alerte et gestion de crise,
- une prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme,
- une réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes,
- un ralentissement des écoulements.

Trois projets sont donc envisagés :

- repérer et compléter l'inventaire des repères de crues,
- poser les repères de crues et échelles limnimétriques,
- mettre à jour et diffuser le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Les dépenses pour réaliser ces actions sont estimées à 7 600 €.

Compte tenu de l'intérêt touristique et de l'éligibilité de ces dépenses à un financement sur les fonds Barnier à hauteur de 50 %, je vous propose :

- d'approuver les projets d'actions établis dans le cadre du PAPI des Basses Vallées Angevines et d'adopter la délibération suivante ;
- d'inscrire le montant des dépenses dans le budget primitif 2020 ;
- de solliciter la demande de subvention au titre des fonds Barnier ;
- d'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à cette subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, les propositions de Monsieur Robert RIVAL.

Accusé de réception n°049-214900359-
2019-1204 - CM - 2019 - 11 - 10 - DC
Date de télétransmission : - 4 DEC. 2019
Date de réception : - 4 DEC. 2019
Acte exécutoire le : - 4 DEC. 2019

Pour extrait conforme,
Fait à Bouchemaine, le - 4 DEC. 2019
Le Maire,

Véronique MAILLET



République Française
Département de Maine-et-Loire
Commune de Cantenay-Epinard

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2019,

Régulièrement convoquée le 10 septembre 2019,
Tenue dans la salle du Conseil de la Mairie de Cantenay-Epinard,
Présidée par Monsieur Marc CAILLEAU, Maire,
Débutée à 20h00,
Conclue à 22h52.

Étaient présents :

Monsieur Daniel BOURGEOIS, Monsieur Marc CAILLEAU, Monsieur Jean-Philippe CERCEAU, Madame Marie-Françoise CORMIER, Madame Fanny GELINEAU, Madame Brigitte GOISET, Madame Marie-Noëlle GONET, Monsieur Christian GRELET, Madame Cathy GUIJAC, Monsieur Christophe JOUANNEAU, Madame Christelle LEFEVRE, Madame Bélanda MOREAU, Monsieur Jean-Yves PASQUIER, Monsieur Jean-Philippe PREZELIN, Monsieur Florian RAPIN, Madame Frédérique RICOU, Monsieur Pascal SILORET.

Était absent :

Monsieur Olivier GODEFROY,

Était absent et avait donné pouvoir :

Monsieur Jean-Paul QUINQUENEAU à Madame Marie-Noëlle GONET

DELIBERATION

DCM 20190916 7 - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des Basses Vallées Angevines – Projets d'actions

Monsieur GRELET **expose,**

Dans le cadre du PAPI, le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) a proposé à la commune d'intégrer le programme par portage d'action. Deux projets sont envisagés :

- Remise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de Cantenay-Epinard ;
- Action de sensibilisation de la population et de formation des agents sur Cantenay-Epinard.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les projets d'actions établis dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des Basses Vallées Angevines.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Accusé de réception en préfecture
049-214900557-20190916-DCM201909167-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2019
Date de réception préfecture : 18/09/2019

Monsieur Le Maire,
Marc CAILLEAU



Marc Cailleau



A Cantenay-Epinard
Le vendredi 18 octobre 2019

Objet : PAPI Basses Vallées Angevines

Lettre d'engagement

Je soussigné, Marc CAILLEAU, Maire de Cantenay-Epinard, donne, sous réserve de la labellisation du projet PAPI des Basses Vallées Angevines, un accord de principe à la participation financière de la commune de Cantenay-Epinard pour le financement des actions correspondantes de ce PAPI.

Monsieur le Maire,
Marc CAILLEAU



COMMUNE DE CHEFFES - DELIBERATION
Réunion du Conseil Municipal 16 septembre 2019

Extrait du Procès-verbal des Délibérations

L'an deux mille dix-neuf, le 16 septembre à 20h15

Le **seize septembre deux mille dix-neuf**, à vingt heures et quinze minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cheffes sur la convocation et la présidence de **M. Marc DUTRUEL, Maire**.

Sont présents : Marc DUTRUEL, Jacques BLONDET, Germain CHOISY, Alain COLIN, Thomas BEGAULT, Anne-Marie BELLION, Françoise FEDERKEIL, Nadia GAIGNARD, Arnaud HAMELIN, Alain PANNEAU et Lucie TIBERGE

Absente : Delphine BOUJU,

Excusé : Gabriel HEIBLÉ,

Pouvoir : Gabriel HEIBLÉ à Alain COLIN

Date de la convocation : 9 septembre 2019
Nombre de conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 12
Secrétaire de séance : Thomas BÉGAULT
Date de publication : 18 septembre 2019
Heure début de réunion : 20h15

**DCM 2019-77 – PAPI – PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS -
Elaboration d'une fiche action dans le cadre du PAPI**

Le Conseil Municipal de juillet avait validé les pistes de travail pour l'établissement de fiches-actions à mettre en œuvre dans le cadre du PAPI 2020/2026. Monsieur le Maire donne la parole à Jacques BLONDET et à Alain COLIN. Ceux-ci exposent les projets de fiche action qu'ils soumettent au vote. Les fiches ont été préparées en partenariat avec André GRAZÉLIE, Président de l'Association des Inondables des Trois Rivières (AITR).

La 1^{ère} fiche action propose de densifier les repères de crues et d'établir un circuit découverte sur Cheffes pour un montant de 4 500.00 € HT (investissement). La 2^{ème} fiche action propose d'éditer un document numérique sur les crues historiques à Cheffes pour un montant de 1 200.00 € HT (investissement). La 3^{ème} fiche action propose de mettre en place des animations grand public dans les villages inondables des Basses Vallées Angevines pour un montant de 2 600.00 € HT au titre de l'investissement (avec participation de la commune de Briollay) et de 600.00 € TTC au titre du fonctionnement. La 4^{ème} fiche action propose une application smartphone calée sur Vigicrues permettant à son utilisateur, en fonction de la cote atteinte et de la vitesse de montée des eaux, de connaître le délai avant l'entrée de l'eau dans son habitation. Cette fiche action présente l'avantage d'être complémentaire d'une des fiches action précédentes permettant à tout cheffois de

DCM 2019-77

connaître la cote à laquelle l'eau entre dans sa maison. Le cout de cette 4ème fiche action reste à définir.

Toutes ces fiches-actions, après validation, peuvent être subventionnées par l'État à hauteur de 50 %. Elles seront financées sur le budget 2020 et suivants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE son accord.**

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

A CHEFFES, le 18 septembre 2019
Marc DUTRUEL,
Maire





Séance du 25 septembre 2019

Le 25 septembre deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Corinne BOBET, Maire.

Convocation : 19 septembre 2019

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents : 13 Mmes Bellay, Bobet, Descamps, Loret et Quarante, MM. Chouette, Dugrippe, Farion, Guilton, Malinge, Pilon, Poulain et Tartoue

Absents excusés : 4, Mmes David et Desmarres, MM. Gravouil et Hoarau

Absents : 6 Mmes Dubois, Feryn, Le Meur, Vieron et Villatte, et M. Chatillon

Procuration : M. Gravouil donne procuration à Mme Bobet, Mme Desmarres donne procuration à M. Farion

Secrétaire de Séance : M. Poulain

Affichage : 27 septembre 2019

2019-09-13 – Fiche action SMBVAR

Pour : 15 / **Contre** : / **Abstention** :

Le Conseil municipal,

Considérant que le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) s'est positionné pour élaborer un Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) sur le territoire des Basses Vallées Angevines, suite à l'approbation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation du Territoire à Risque Important d'inondation Angers-Authion-Saumur en août 2017

Que le PAPI est décliné en Fiche-action propre à chaque commune

Vu le projet de fiche-action visant à améliorer la connaissance et la conscience du risque par la pose d'un nouveau repère de crue et d'un panneau de sensibilisation,

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet tel qu'il est présenté ;
- APPROUVE le plan de financement 50 % Maître d'ouvrage, soit 500 euros et 50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 500 euros ;
- AUTORISE Madame le Maire ou un adjoint à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Le Maire, Corinne Bobet



Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20190925-DEL2019-09-13-
DE
Date de télétransmission : 27/09/2019
Date de réception préfecture : 27/09/2019



DEPARTEMENT
DE MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ANGERS

COMMUNE D'ECOUFLANT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre du mois de septembre à ECOUFLANT, à 20 h 30, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CHIMIER Denis, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Liste majoritaire :

Mesdames CLEMOT, FOUQUET, GIRARD, HOUTIN, JAGUELIN, PICHON, TOURNEUX, MARCHAND, LEROYER,

Messieurs CHIMIER, CHOQUET, DURAND, LESCORNEZ, PENOT, ROUFFIGNAT, POIDEVINEAU à partir du point 3, SOREAU, DREUX, SABADEL.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur TIGE à Monsieur SABADEL

Monsieur VAUGOYEAU à Monsieur CHIMIER

Madame CHARLOT à Monsieur SOREAU

Madame CARRE à Madame HOUTIN

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Madame METAL

Monsieur GARBAA

Monsieur BARREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SABADEL

Convocation du 18 septembre 2019
Nombre de Conseillers en exercice : 26
Nombre de Conseillers présents : 19
Nombre de Conseillers votants : 23

Accusé de réception en préfecture
049-214901290-20191029-DCM-2019-09-13a
-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

OBJET :

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du syndicat des Basses Vallées Angevines 2020-2026 - Approbation

Rapporteur : Monsieur DURAND

Exposé :

En 2017, Angers Loire Métropole a porté avec les services de l'État et l'appui de l'Établissement Public Loire, la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Maine Louet sur un territoire de onze communes. Les SLGRI n'étant pas des outils financiers, la mise en œuvre doit passer par une labellisation sous forme d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) animera le PAPI sur le territoire des Basses Vallées Angevines (Maine) sur la période 2020-2026. Les communes d'ALM concernées par ce territoire sont : Bouchemaine, Angers, Cantenay-Épinard, Avrillé, Montreuil-Juigné, Longuenée-en-Anjou, Feneu, Soulaire-et-Bourg, Ecoflant, Briollay, Ecuillé, Verrières-en-Anjou et Rives-du-Loir-en-Anjou.

Pour Ecoflant, il est proposé de s'insérer dans la démarche du SMBVAR en inscrivant les actions suivantes au PAPI des Basses Vallées Angevines :

| | | | |
|---------------------------|---------------|---|-------------|
| Ecoflant (ALM) | I.08 | Poser des panneaux de sensibilisation sur Ecoflant | 9 000€ TTC |
| | I.29 | Mettre à jour et diffuser le DICRIM d'Ecoflant | 2 430€ TTC |
| | III.06 | Garantir l'opérationnalité du PCS d'Ecoflant | 0 |
| | V.01 | Réaliser des diagnostics sur les habitations à Ecoflant | 10 000€ TTC |

Propositions :

Vu le CGCT,

Vu l'exposé,

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le programme d'actions de prévention des inondations ci-dessus.
- De solliciter le SMBVAR pour subventionner la réalisation de ces actions et leur inscription au Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Basses Vallées Angevines.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus.

Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte rendu du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 30 septembre 2019

Pour extrait conforme,
Le 29 octobre 2019,

Le Maire,



Denis CHIMIER

Accusé de réception en préfecture
049-214901290-20191029-DCM-2019-09-13a
-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Département de Maine-et-Loire
Arrondissement de Segré
Commune de GREZ-NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 10 JUILLET 2019 n°2019-052

L'an deux mil dix-neuf, le dix juillet à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal CRUBLEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Francine RICHARD, Stéphane PERNET, Nicole COCHIN, Arnaud BUREAU, Maxime BARANGER, Blandine BARBOT, Cécile BILHEUR, Frédérique LEHON, Thierry PAPIN, Julien REGNARD.

Absents avec pouvoir : Monsieur Mickaël AUBERT donne pouvoir à Monsieur Pascal CRUBLEAU, Madame Catherine CORDIER donne pouvoir à Madame Francine RICHARD.

Absent : Monsieur Pierrick GUIHEUX.

Secrétaire : Monsieur Julien REGNARD.

PLAN DE SAUVEGARDE – PAPI - DICRIM

Madame Francine RICHARD informe,

Le plan d'actions de prévention des inondations (PAPI) sera mis en œuvre de 2020 à 2026. Elodie Gutierrez sera notre référente à ALM.

Nous avons plusieurs documents à mettre à jour :

1 - Le Plan communal de Sauvegarde (PCS) déjà écrit avec des mises à jour manuelles en 2008 et 2014.

2 - Le Document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) qui est à réaliser.

La 1ère fiche action concerne l'accord de la mairie pour l'élaboration et la diffusion du DICRIM (document d'information communale sur les risques majeurs)

Le montant estimatif de l'action : (proposition)

- ✓ Impression et diffusion des documents à la population : 1 500 € HT somme à prévoir sur les 6 ans.

Financement : 50 % Etat, 50 % commune.

Le DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs):

- Les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique
- Les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage...

- Les risques de transports collectifs (personnes, matières dangereuses) sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux (voir plus bas) varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident
- Les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques, accidents de la route...);
- Les risques liés aux conflits.

La trame générale du DICRIM sera proposée par la Communauté de communes et envoyée aux communes courant 2020 pour assurer l'uniformité des DICRIM à l'échelle intercommunale. La Communauté de communes va s'appuyer sur le document fourni par ALM.

Le Conseil municipal décide :

Après en avoir délibéré et voté (12 voix pour, 1 abstention ;

- ✓ **Donne son accord pour l'élaboration et la diffusion du DICRIM (document d'information communale sur les risques majeurs)**
- ✓ **Valide le montant maximum de 1 500 € HT pour l'impression et la diffusion des documents,**
- ✓ **Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.**

Pour copie conforme au registre.
Fait à Grez-Neuville, le 10 juillet 2019

Le Maire,

Pascal CRUBLEAU

| | |
|--|----|
| Convocation du 02-07-2019 | |
| Nombre de Conseillers en exercice | 14 |
| Nombre de Conseillers présents | 11 |
| Nombre de pouvoir | 2 |
| Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 19-07-2019 | |



**Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Huillé-Lézigné
séance du 14/10/2019**

Date de la convocation
07/10/2019

Date d'affichage
07/10/2019

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 24
En exercice : 15
Votants : 16

Réf : 06_14_10_19
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

L' an 2019 et le 14 Octobre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle Lucien Boré sous la présidence de CHIRON-PESNEL Sylvie, Maire

Présents : Mme CHIRON-PESNEL Sylvie, Maire, Mmes : AUBERT Céline, BODY Christelle, DESMARRES Isabelle, LANGLAIS Gisèle, LECUIT Emilie, MM : ADRION Guy, ALLEAUME Hubert, CIROT Marc, GACHIGNARD Bernard, GAUTIER Dominique, LEBRUN Henri, LEMOINE Antony, RAIMBAULT Yohann, TEIXEIRA Paolo,
Absents: MM : RAVET Alexandre, TUSSEAU Olivier
Excusés: Mmes : BOURDIN Méline pouvoir à M. LEMOINE Antony, DADIE Murielle, LAMBRECHTS Brigitte, MM : AILLERIE Patrice, DOLBEAU Cédric, GOURDON Michel, MONNIER Sébastien

Secrétaire de séance: Mme LANGLAIS Gisèle

Objet de la délibération : Programme d'Actions de Prévention des inondations (PAPI) des Basses Vallées Angevines - projets d'actions.

Monsieur LEBRUN, maire délégué de Léznigné expose ;
Dans le cadre du PAPI (programme d'actions de prévention des inondations), le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines a proposé à la commune d'intégrer le programme par portage d'action.

Trois projets sont envisagés :

- Rédiger le PCS (plan communal de sauvegarde de la commune nouvelle Huillé-Lézigné
- Elaborer et diffuser le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) de Huillé-Lézigné
- Poser une échelle de crues sur Huillé-Lézigné

Vu le code général des collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver les projets d'actions établis dans le programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des Basses Vallées Angevines.

Pour extrait conforme,
La Maire,
Sylvie CHIRON-PESNEL





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE NOUVELLE
« LES HAUTS-D'ANJOU »

N° DCM20191017-19

Séance du 17 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune nouvelle LES HAUTS-D'ANJOU, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Champigné, 36 rue Henri Lebasque sur convocation et sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire ;
Le quorum est atteint selon le nombre prescrit par la loi à 20h12.

Etaient :

| Présent(s) | P | Absent(s) | A | Absent(s) excusé(s) | AE |
|------------|---|-----------|---|---------------------|----|
|------------|---|-----------|---|---------------------|----|

OBJET :

**ELABORATION DU
PROGRAMME
D'ACTIONS DE
PREVENTION DES
INONDATIONS
(PAPI)**

Axe n°1 Amélioration
de la connaissance et
de la conscience du
risque

Axe n°3 Alerte et
gestion de crise

Convocation du :
11/10/2019

| | | | | | | | | | | | |
|----|-------------|--------------|----|----|--------------|-----------------|----|----|-------------------|-------------|----|
| 1 | LEZE | Maryline | P | 32 | RENIER-TISNE | Christine | AE | 63 | JOUANNEAU | Damien | A |
| 2 | DRIANCOURT | Marc-Antoine | P | 33 | BOUDET | Marie-Christine | P | 64 | KERVELLA | Maurice | A |
| 3 | JEANNETEAU | Paul | AE | 34 | KAYA | Emma | P | 65 | LANGLAIS | Véronique | P |
| 4 | THEPAUT | Michel | P | 35 | JULLIEN | Jérôme | P | 66 | LARDEUX | Gervais | A |
| 5 | BOISBOUVIER | Daniel | P | 36 | ALLORY | Olivier | AE | 67 | LAURIOU | Jean-Yves | P |
| 6 | BOURRIER | Alain | P | 37 | BERTOLO | Eliane | P | 68 | LE ROUX | Laurence | P |
| 7 | CHESNEAU | André | P | 38 | BIDAULT | Richard | A | 69 | LEMERCIER | Florence | P |
| 8 | FOUCHER | Alain | P | 39 | BILLIET | Marc | AE | 70 | LEROY - RAIMBAULT | Isabelle | P |
| 9 | DAUGER | Patrick | P | 40 | BODIN | Alexandra | AE | 71 | LIENARD | Jean-Benoît | A |
| 10 | LE THERY | Catherine | P | 41 | BOUTIN | Louis | P | 72 | MACQUET | Laurent | A |
| 11 | BEAUFILS | Fabienne | P | 42 | BRAULT | Joël | P | 73 | MASSEROT | Christian | AE |
| 12 | BEAUVILLAIN | Céline | P | 43 | BRAULT | Pierrette | A | 74 | MERLET | Florent | P |
| 13 | PEAN | Nadia | P | 44 | BRISSET | David | A | 75 | NOILOU | Jean-Claude | AE |
| 14 | MOREAU | Pierre | P | 45 | CHEVREUL | Mickaël | A | 76 | PANCHEVRE | Viviane | P |
| 15 | HOUDU | Alain | P | 46 | CHOPIN | Philippe | A | 77 | PETIT | Giovanni | A |
| 16 | ERMINE | Benoît | P | 47 | DELAHAYE | Patrick | AE | 78 | PETITHOMME | Carole | AE |
| 17 | HUART | Olivier | P | 48 | DESNOES | Jean-Pierre | P | 79 | PIVERT | Philippe | A |
| 18 | LEBRUN | Guy | P | 49 | DESSPORTES | Philippe | AE | 80 | POTIER | Stéphanie | AE |
| 19 | DESNOËS | Estelle | P | 50 | ESNAULT | Régis | P | 81 | PRÉZELIN | Eric | P |
| 20 | POMMOT | Michel | P | 51 | FOSSET | Dominique | P | 82 | QUEVA | Lionel | AE |
| 21 | PERTUISEL | Roselyne | P | 52 | FOUCHARD | Laetitia | A | 83 | RAGUENEAU | Anne-Marie | A |
| 22 | TEMPLE | Marie-Laure | P | 53 | FOUIN | Jean-Yves | P | 84 | RÉTHORÉ | Florence | P |
| 23 | DOUSSIN | Christophe | P | 54 | GABET | Maryvonne | AE | 85 | REYMUND | Aude | A |
| 24 | LEBRETON | Pierre-Marie | P | 55 | GOHIER | Marie-Odile | P | 86 | SANTENAC | Rachel | P |
| 25 | ERMINE | Paulette | P | 56 | GROSBOIS | Emmanuel | P | 87 | SAULOUP | Geneviève | P |
| 26 | HOSTIER | Gérard | P | 57 | HEULIN | Annick | A | 88 | TALINEAU | Jean-Marie | A |
| 27 | SIMON | Alain | AE | 58 | HOUDIN | Marie-Hélène | A | 89 | TARDIF | Florent | A |
| 28 | AMIOT | Catherine | P | 59 | HUET | Christian | P | 90 | THARREAU | Jean-Louis | AE |
| 29 | PINARD | Céline | P | 60 | HUSSON | Catherine | P | 91 | VALLÉE | Louis-Marie | P |
| 30 | CHERBONNEAU | Jean-Paul | P | 61 | JOLY | Virginie | P | 92 | VIAUD | Soizic | A |
| 31 | MONTECOT | Marie | P | 62 | JOUANNEAU | Frédéric | P | | | | |

Liste des pouvoirs donnés à la séance du conseil municipal du 17 octobre 2019 :

| | | | |
|----|-------------------------------|-----------------|----------------------------------|
| 1 | Monsieur Marc BILLIET | Donne pouvoir à | Monsieur Marc-Antoine DRIANCOURT |
| 2 | Monsieur Jean-Claude NOILOU | Donne pouvoir à | Monsieur Pierre MOREAU |
| 3 | Monsieur Paul JEANNETEAU | Donne pouvoir à | Madame Fabienne BEAUFILS |
| 4 | Madame Christine RENIER-TISNE | Donne pouvoir à | Madame Catherine LE THERY |
| 5 | Monsieur Alain SIMON | Donne pouvoir à | Monsieur Alain BOURRIER |
| 6 | Monsieur Olivier ALLORY | Donne pouvoir à | Madame Nadia PEAN |
| 7 | Monsieur Philippe DESSPORTES | Donne pouvoir à | Madame Rachel SANTENAC |
| 8 | Madame Stéphanie POTIER | Donne pouvoir à | Monsieur Olivier HUART |
| 9 | Monsieur Jean-Louis THARREAU | Donne pouvoir à | Monsieur Emmanuel GROSBOIS |
| 10 | Monsieur Patrick DELAHAYE | Donne pouvoir à | Monsieur Benoît ERMINE |
| 11 | Madame Maryvonne GABET | Donne pouvoir à | Madame Eliane BERTOLO |
| 12 | Madame Alexandra BODIN | Donne pouvoir à | Madame Isabelle LEROY-RIMBAUD |
| 13 | Monsieur Lionel QUEVA | Donne pouvoir à | Madame Viviane PANCHEVRE |

Secrétaire de séance :
Monsieur Frédéric JOUANNEAU

Accusé de réception en préfecture
049-200084903-20191017-DCM20191017-19
-DE
Date de télétransmission : 25/10/2019
Date de réception préfecture : 25/10/2019

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le : 22/10/2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la présentation faite en bureau municipal du jeudi 3 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT que Le programme d'action de la commune portera sur deux des axes du PAPI :

- Axe n°1 – l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque à travers l'élaboration et diffusion de la DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) de la commune, pour un montant estimé à 3300€ TTC avec un financement à 50% par l'État, soit 1650 € TTC à la charge de la commune Cette action sera menée en association avec la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou.
- Axe n°3 – alerte et gestion de crise à travers la rédaction d'un PCS (Plan communal de Sauvegarde) sur le territoire de la commune Les Hauts-d'Anjou. Étant une action menée en interne en association avec plusieurs partenaires, aucun financement extérieur n'est possible.

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (00 voix CONTRE – 68 voix POUR dont 13 POUVOIRS – 02 ABSTENTION) de ses membres,

EXÉCUTION ET
RECOURS

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu de la transmission et de la réception par le Représentant de l'Etat le :

DÉCIDE de s'engager à réaliser les axes d'actions précités dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations, sous réserve des financements identifiés, et en partenariat, notamment, avec la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou.

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Et de la publication le :

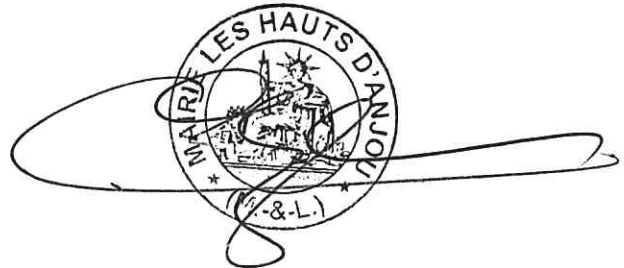
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal le
Jour, mois et an ci-dessus,

A Champigné, le jeudi 24 octobre 2019

La Maire,
Maryline LÉZÉ

Recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la publication.

Recours gracieux dans les deux mois auprès de l'auteur de la décision.



Accusé de réception en préfecture
049-200084903-20191017-DCM20191017-19
-DE
Date de télétransmission : 25/10/2019
Date de réception préfecture : 25/10/2019

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460

CANTON ANGERS VII

EXTRAIT

du REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – Mme LEMAIRE Nathalie – M. RENAUD Jacques – Mme LOZE Sylvie – M. JULIENNE Joseph – Mme DIDIER Célia – M. ABLAIN Pierre-Samuel – M. DUGENETAIS Stéphane – M. VIERON William – Mme PAIN Roselyne – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. JOYEAU René – M. HABAROU Jean-Charles – Mme BONDU Josette – Mme MAGRES Patricia – Mme TAFFATZ Isabelle – M. DAMIENS Marc – Mme LIEGE Maria – M. PIEDNOIR Stéphane - M. PASQUIER Christophe – Mme DUGAST Sandrine – Mme BORDAIS Laurence – M. PAIRONNEAU Jacky – Mme TENDRON Sylvie – Mme GUILMIN Isabelle.

Absents excusés : Mme VADOT Françoise – pouvoir donné à Mme TENDRON
M. KOBİ Abdessamad – pouvoir donné à M. PAIRONNEAU

Absents : Mme BLOUET Elodie

Secrétaire de séance : Mme Isabelle TAFFATZ

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Le 18 septembre 2019

.../...

Accusé de réception en préfecture
049-214902140-20190925-82_2019-DE
Date de télétransmission : 02/10/2019
Date de réception préfecture : 02/10/2019

ACTIONS DU PLAN ANNUEL DE PREVENTIONS DES INONDATIONS (P.A.P.I) PREVOYANT L'ACHAT D'UNE ECHELLE, DE QUATRE REPERES DE CRUE ET D'UN PANNEAU DE SENSIBILISATION PRES DU PONTON FOULQUES DE QUATREBARBES

Madame Nathalie LEMAIRE, Adjointe au Maire chargée du Développement Durable, explique :

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) sollicite la DREAL Pays de la Loire afin d'obtenir la labellisation du P.A.P.I en février 2020.

Elaborées en partenariat avec le SMBVAR, Madame Nathalie LEMAIRE présente les deux fiches actions qui s'inscrivent dans une démarche de sensibilisation du public aux risques liés aux inondations.

Fiche action 1 : Implantation de quatre repères de crues ainsi que d'un panneau de sensibilisation afin d'améliorer la connaissance et la conscience du risque :

Les deux objectifs de l'action sont les suivants :

- Rappeler à la population les crues historiques passées (panneau explicatif, photographies anciennes, matérialisation des hauteurs d'eaux, ...)
- Maintenir la mémoire du risque et sensibiliser la population.

C'est pourquoi, il est nécessaire de poser quatre repères de crue et un panneau de sensibilisation au niveau du ponton Foulques de Quatrebarbes, pour informer les riverains et les populations touristiques à l'existence du risque inondation.

Quatre repères de crue existent déjà mais ils ne sont pas standardisés ni mis en valeur. Il s'agit donc de poser quatre repères des plus hautes eaux connues, correspondant à la crue de janvier 1995.

Quant au panneau de communication, il comprendra des explications sur les phénomènes de crue de la Mayenne et des consignes de sécurité en cas d'inondation.

Plan de financement :

Total : 900 € HT

Financement : 50 % Maître d'ouvrage, soit 450 € HT
50 % Etat, soit 450 € HT

La réalisation de l'action est prévue pour 2020-2021

Fiche action 2 : Installation d'une échelle de crue afin d'améliorer la surveillance et la prévision des crues :

Il est prévu de poser une échelle de crue au niveau du ponton Foulques de Quatrebarbes, pour faciliter la surveillance opérationnelle de la montée des niveaux d'eau par la Police Municipale

Les deux objectifs de cette action consistent à :

- Installer une échelle de crue avec des graduations permettant de suivre l'évolution du niveau de la Mayenne, sur une pile du pont de la commune ;
- Faciliter la surveillance du niveau d'eau (intégration dans le PCS).

Une échelle est actuellement installée sur la pile du pont de Juigné (RD768). Or cette échelle est rapidement sous les eaux en temps d'inondation. La commune de Montreuil-Juigné souhaite pouvoir suivre l'évolution de la Mayenne localement. La surveillance est assurée par la Police Municipale.

La réalisation de cette action est prévue pour 2021.

Plan de financement :

Total : 7 100 € HT

Accusé de réception en préfecture
049-214902140-20190925-82_2019-DE
Date de télétransmission : 02/10/2019
Date de réception préfecture : 02/10/2019

Financement : 50 % Maître d'ouvrage, soit 3 550 € HT
50 % Etat, soit 3 550 € HT

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de valider les deux fiches actions inscrites au P.A.P.I porté par le Syndicat des Basses Vallées Angevines et de la Romme en vue de mettre en œuvre l'implantation d'une échelle, de quatre repères de crue et un panneau de sensibilisation près du ponton Foulques de Quatrebarbes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte la présente délibération.**

Pour copie conforme au registre
dûment signé

Montreuil-Juigné le 27 SEPT 2019

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
049-214902140-20190925-82_2019-DE
Date de télétransmission : 02/10/2019
Date de réception préfecture : 02/10/2019

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019

Le 9 septembre 2019 à 20h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Gilbert KAHN, Maire.

Convocation du 4 septembre 2019 – Nombre de membres 44 – Présents 27

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée CHEMIRE SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
CLÉMOT Dany, DE MIEULLE Roger, JAHIER Eliane, ATANI Béatrice, DUSACRE Luc, MOGUET Françoise, LEDERNET Christian, ANIS Didier, BÉRON Michel, adjoints,
ANIS Odile, COURNIL Véronique, COQUEREAU Thierry, DE RICHEMONT Xavier, DIARD Françoise, DRION Emmanuel, ETOURNEAU Patrice, FREULON Véronique, GILBERT André, JUBEAU Jean-Louis LETHIELLEUX Joëlle, MAISON Jenny, MARTIN Denis, RENON Sandrine, SUREAU Anita, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : BROSSIER Sandrine (pouvoir à DAVY Jean-Luc), CHERRÉ Christelle (pouvoir à Béatrice ATANI), GIRARD Jean-François (pouvoir à LECOURT Sylvie), GOUJON Anne (pouvoir à Eliane JAHIER).

Absents excusés : CLERGEAUD Jean-François, HERVÉ Jean-Pierre, MANDALE Christopher.

Absents : BACHELOT Elisabeth, CHAILLOUX Nicolas, DEFOIS Christine, DE MIEULLE Jeanne-Marie, GUIARD Jérôme, PORTIÉ Jérôme, ROUSSEAU Marcel, STAHL Carole, TURQUAIS Jean-Maximilien, ZIMMERMANN Valérie.

Monsieur DRION Emmanuel est désigné comme secrétaire de séance.

DCM N° 2019 – 087 : CCALS – REALISATION ET DIFFUSION DU DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) EN PARTENARIAT AVEC LA CCALS

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Dany CLÉMOT, adjointe au Maire.

Madame CLÉMOT fait savoir que dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) en cours d'élaboration par le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines de de la Romme (SMBVAR), la CCALS va intégrer la rédaction d'une trame commune du Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM), document dont la diffusion est obligatoire.

Cette trame reprendra des éléments règlementaires, visuels et graphiques. Les communes pourront adapter certains éléments au vu de la spécificité de leur territoire.

L'élaboration et l'impression de ce DICRIM (coût estimé à 6.800 € HT pour notre commune) sont subventionnés à 50% par le Fonds Barnier.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette opération et d'en demander le financement à 50 % au titre du Fonds Barnier pour un coût estimatif de 6.800 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Président de la CCALS.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Gilbert KAHN.



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20190909-DCM2019-087B-
DE
Date de télétransmission : 19/09/2019
Date de réception préfecture : 19/09/2019

Département de Maine et Loire
Arrondissement d'ANGERS
Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 Septembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le trois du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué suite à l'absence de quorum constaté lors de la réunion programmée le 29 août 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations en séance ordinaire, sous la présidence de M. Éric Godin, maire.

Présents : Éric Godin, Carine Le Bris-Voinot, Lucette Lhérieau, Lydie Bourbon, Bernadette Vitoux, Jean-Claude Vétel, Hervé Joppé, Armelle Lancelot, André Hergué, Claudette Maudemain, Gilles Samson, Daniel Clément, Geneviève Blin, Dominique Duperray, Sophie Fleury, Annie Blicck, Lucile Chatenoud, Denis Vigan, Florence Bely, Sylvie Gautreau, Evelyne Girardeau, Franck Marquis

Absents :

| | |
|---------------------|------------------------------------|
| Florence Bordière | a donné pouvoir à Sophie Fleury |
| Jacky Coulbault | a donné pouvoir à Armelle Lancelot |
| François Curie | a donné pouvoir à Lydie Bourbon |
| Sylvie Jubeau | a donné pouvoir à Annie Blicck |
| Jean-Claude Plateau | a donné pouvoir à Gilles Samson |
| Catherine Lebrun | a donné pouvoir à Florence Bely |

| | |
|------------------|---------|
| Serge Budail | absent |
| Gilbert Desnaud | absent |
| Fabien Dufresne | absent |
| Michel Fouqueron | absent |
| Hélène Guichard | absente |
| Julie Hainault | absente |
| Jackie Jouan | absent |
| Mustapha Hachimi | absent |
| Vincent Thiery | absent |

Convocation du 30 Août 2019

Conseillers en exercice : 37

Conseillers présents : 22

N° 99-2019 – Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) des basses vallées angevines 2020-2026 – Fiches actions

En 2017 une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) a été portée par Angers Loire Métropole et les services de l'État. Cette stratégie se décline aujourd'hui en un volet plus opérationnel à travers le Programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI), dont le but est de recenser l'ensemble des actions de sensibilisation et de gestion de crise à mener par les différents acteurs, et de permettre leur financement par l'État. Le Syndicat Mixte des Basses Vallées et de la Romme (SMBVAR) est l'animateur de ce PAPI pour le territoire.

La commune de Rives-du-Loir-en-Anjou est pleinement concernée par cette problématique, comme le montre notamment la synthèse du diagnostic du territoire.

La commune doit désormais faire remonter des propositions d'actions qui seront inscrites dans le PAPI, et pourront ainsi bénéficier de certains financements de l'État.

Il est proposé trois fiches actions portant sur les mesures suivantes :

- Faire l'inventaire et poser des repères de crues
- Élaborer et diffuser le DICRIM
- Rédiger le Plan communal de sauvegarde de la commune nouvelle

DECISION

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu les trois fiches actions présentées

Considérant la déclaration d'intention à la labellisation PAPI des Basses Vallées Angevines

Considérant la nécessité de prise en compte du risque dans sa globalité

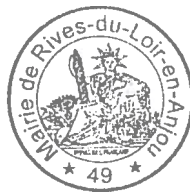
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : AUTORISE le lancement et la réalisation des actions suivantes :

- Faire l'inventaire et poser des repères de crues
- Élaborer et diffuser le DICRIM
- Rédiger le Plan communal de sauvegarde de la commune nouvelle

ARTICLE 2 : AUTORISE l'inscription de ces actions au Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Basses Vallées Angevines.

Délibération rendue exécutoire
par publication ou notification
à compter du 04/09/2019
Le Maire



Pour copie conforme
Au registre sont les signatures
En Mairie,
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de Maine et Loire
Commune de SOULAIRE ET BOURG

2019-08-45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six du mois d'août à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Soulaire et Bourg, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Jean-François, maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 20 août 2019

Présents : Mmes BLOT Chantal – TOULLIER Marina – LEGRAND Lyne – MENET Séverine – ELOY Angélique et Mrs RAIMBAULT Jean-François – LANDRAU Stéphane – PREDONZAN Franck – GARNIER Jean-Luc – VINCENT Jean-Philippe – BOURGEOIS Philippe

Absents excusés : Mr PICARD TIGNON Mickaël qui a donné pouvoir à Mr LANDRAU Stéphane – Mr RICHARD Nicolas qui a donné pouvoir à Mr RAIMBAULT Jean-François – Mr GUYNOISEAU Jean-Michel

Absente : Mme CHAUVEAU Isabelle

Secrétaire de séance : Mr PREDONZAN Franck

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des Basses Vallées Angevines (BVA) 2020-2026

En 2017, Angers Loire Métropole a porté avec les services de l'État et l'appui de l'Établissement Public Loire, la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Maine Louet sur un territoire de onze communes. Les SLGRI n'étant pas des outils financiers, la mise en œuvre doit passer par une labellisation sous forme d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) animera le PAPI sur le territoire des Basses Vallées Angevines (Maine) sur la période 2020-2026. La partie Louet a été rattachée au PAPI Authion Loire pour des raisons de cohérence de territoire. Les communes d'ALM concernées par ce territoire sont : Bouchemaine, Angers, Cantenay-Épinard, Montreuil-Juigné, Longuenée en Anjou, Feneu, Soulaire et Bourg, Écouflant, Briollay et Rives du Loir en Anjou.

Dans ce contexte, les collectivités du territoire (EPCI, communes, syndicats ...) réalisent des actions de prévention : sensibilisation, gestion de crise ...

Considérant que la commune de Soulaire et Bourg est exposée au risque majeur des inondations,

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de s'insérer dans la démarche du SMBVAR en inscrivant des actions au PAPI des Basses Vallées Angevines (BVA).

Ces actions sont le fruit des réflexions des SLGRI et des projets internes liées à la prévention des inondations. Elles ont pour but de prendre en compte différents volets du risque. Le tableau récapitulatif ces actions est présenté ci-dessous :

| Actions | Année | Budget | Financement | Reste à charge | Commentaires |
|-------------------------------|--------------|------------|-------------|----------------|---|
| Repères de crue | 2020 2026 | 1 000 € HT | 50 % | 50 % | Pose de plusieurs repères de crue |
| Échelle de crue | 2020 2026 | 1 500 € HT | 50 % | 50 % | Pose d'une échelle de crue |
| DICRIM mise à jour impression | 2020 2026 | 500 € HT | 50 % | 50 % | Mise à jour et diffusion du DICRIM |
| Diagnostics | 2020 2026 | 5 000 € HT | 50 % | 50 % | Réalisation de diagnostics de vulnérabilité |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le lancement et la réalisation des actions présentées dans le tableau ci-dessus
- AUTORISE l'inscription de ces actions au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des Basses Vallées Angevines (BVA)
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

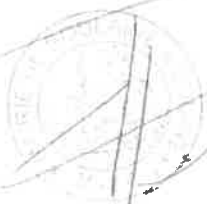
Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus.

Ont signé les membres présents.

A SOULAIRE ET BOURG, le 26 août 2019

Le Maire,

Jean-François RAIMBAULT



Accusé de réception en préfecture
049-214903395-20190826-2019-08-45-DE
Date de télétransmission : 27/08/2019
Date de réception préfecture : 27/08/2019

| | |
|---------------|-----|
| Environnement | 8.8 |
|---------------|-----|

Rapporteur : Madame Mélanie RENOUE

**PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS
BASSES VALLEES ANGEVINES 2020-2026**

En 2017, Angers Loire Métropole a porté avec les services de l'État et l'appui de l'Établissement Public Loire, la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Maine Louet sur un territoire de onze communes. Les SLGRI n'étant pas des outils financiers, la mise en œuvre doit passer par une labellisation sous forme d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Dans le cadre de la réforme de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) et du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) de Maine et Loire, les réflexions d'exercice de cette compétence ont abouti à la création d'un Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) par arrêté préfectoral le 18 avril 2018. Composé de quatre Intercommunalités Vallées du Haut Anjou, Anjou Loir et Sarthe, Loire Layon Aubance et Angers Loire Métropole, ce Syndicat a pour objectif la restauration des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Le SMBVAR animera le PAPI sur le territoire des Basses Vallées Angevines (Maine) sur la période 2020-2026. La partie Louet a été rattachée au PAPI Authion Loire pour des raisons de cohérence de territoire.

La commune de Verrières en Anjou est concernée par le bassin versant Sarthe Maine et Loir (secteur du Pont aux Filles). Il est donc proposé de s'insérer dans la démarche du SMBVAR en inscrivant des actions du PAPI des Basses Vallées Angevines. Chaque porteur d'opération, dans ce cadre, doit délibérer sur les actions qu'ils souhaitent mener pour signifier son engagement.

Ces actions sont le fruit des réflexions des SLGRI et des projets internes liées à la prévention des inondations. Elles ont pour but de prendre en compte différents volets du risque.

Les actions proposées sur la commune de Verrières en Anjou sont les suivantes :

- Mettre à jour et diffuser le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) en 2021 pour un coût estimatif de 3 300 € TTC dont 50% financés par l'Etat ;
- Mener un exercice « inondation » communal ou intercommunal sur la période 2020 - 2021 ce qui n'induit pas de coûts associés ;
- Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur un établissement recevant du public et sur quatre habitations en 2021 pour un coût estimé à 3000 € TTC dont 50% financés par l'Etat.

CONSIDERANT la déclaration d'intention de labellisation PAPI des Basses Vallées Angevines ;
CONSIDERANT la nécessité de prise en compte du risque dans sa globalité ;

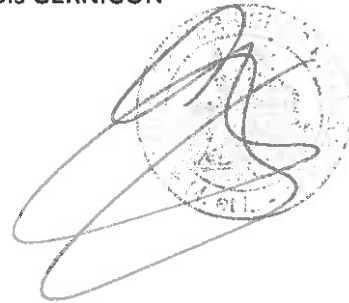
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le lancement et la réalisation des actions présentées selon le calendrier fixé ;
- **AUTORISE** l'inscription de ces actions au Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Basses Vallées Angevines
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal en fonction de l'échéancier présenté

Fait à Verrières en Anjou, le 12 septembre 2019

Le Maire

François GERNIGON



COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance publique du 12 septembre 2019

=====

L'an deux mil dix neuf, le 9 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, à VERRIERES EN ANJOU, salle Hélène BOUMARD, sous la présidence de Monsieur GERNIGON, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames AUBRY Catherine, BEDUNEAU Renée, BENARD Leïla, CHARDON Isabelle, CHAUVET Colette, DEMAIN Claire, GLAMEAU Martine, GUITTARD Evelyne, LAMIRAULT Danielle, LEBREC Sylvie, REGNIER Barbara, RENOUE Mélanie, STALL Geneviève

Messieurs GERNIGON François, MIGNOT Jean-Pierre, BOUGUE Henri, CLEMENT Jacky, HONORÉ Michel, HUCHON Pierre, MARAIS Gabriel, MATHIEU Gérard, MICHAUD Eric, PERDEREAU Éric, POIRIER Dominique, ROUGER Pascal, SORTANT Stéphane, VINCENT Claude

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Mesdames CHAUVIGNE Marie-Laure, COMTE Christine, GOSELIN Marie-Claire, JOULAIN Amandine, LETOURNEL Catherine, MARC Christine, NOURY Christelle, Maryse PAGERIE

Messieurs BELANGER Thierry, CLATOT Joël, GABORIT Frédéric, GUILLON Serge, PICOL Eric, TAVERNIER, Thibault, THOMMERET Jean-Marc,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Convocation du : 4 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 26 à l'ouverture de la séance / Arrivée de Madame CHARDON à 20h38.

Ces conseillers dont les noms suivent ont donné à un collègue de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Nom du mandant

Madame Marie-Laure CHAUVIGNE
Monsieur Joël CLATOT
Madame Christine COMTE
Monsieur Pierre HUCHON
Madame Amandine JOULAIN
Madame Catherine LETOURNEL

Nom du mandataire

Monsieur Henri BOUGUE
Madame Barbara REGNIER
Madame Leïla BENARD
Madame Martine GLAMEAU
Madame Mélanie RENOUE
Monsieur Pascal ROUGER

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie le 14 septembre 2019

Service : Direction générale

Dossier suivi par :

Sophie NICOLAS, Directrice générale des services

☎ : 02 41 21 19 63 - ✉ : dgs@verrieres-anjou.fr

Objet : PAPI Basses Vallées Angevines

Lettre d'intention

Je soussigné, François GERNIGON, Maire de Verrières en Anjou, m'engage à réaliser, sous réserve de la labellisation du projet PAPI des Basses Vallées Angevines et des financements identifiés, en partenariat avec la communauté urbaine Angers Loire Métropole, les actions suivantes :

- Mettre à jour et diffuser le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)
- Mener un exercice « inondation » communal ou intercommunal
- Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur un établissement recevant du public et sur quatre habitations

Fait à Verrières en Anjou, le 11 septembre 2019

François GERNIGON
Maire de Verrières en Anjou



ADRESSE POSTALE

Place de la Mairie
Saint Sylvain d'Anjou
49480 Verrières en Anjou
Tél. : 02 41 21 12 82

DÉLÉGATION TERRITORIALE DU MAINE-ET-LOIRE
Département Santé Publique et Environnementale

Affaire suivie par : Damien Le Goff
Tél. : 02 49 10 48 25
Mél. : ars-dt49-spe@ars.sante.fr

Angers, le **26 NOV. 2019**

COPIE

La Directrice de la délégation territoriale
de Maine-et-Loire

à

Monsieur le Président du Syndicat Mixte des
Basses Vallées Angevines et de la Romme
83 rue du Mail
BP 80011 49020
Angers Cedex 02

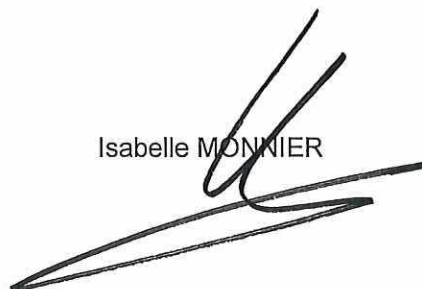
PJ : Lettre d'intention

Objet : Programme d'Action de Prévention des Inondations des Basses Vallées Angevines – Axe Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Je vous prie de trouver ci-joint l'engagement de la Délégation Territoriale de Maine-et-Loire dans la participation au Programme d'Action de Prévention des Inondations des Basses Vallées Angevines.

Le département « Santé Publique et Environnementale » de la Délégation Territoriale de Maine-et-Loire de l'ARS reste à votre disposition.

Isabelle MONNIER



DÉLÉGATION TERRITORIALE DU MAINE-ET-LOIRE
Département Santé Publique et Environnementale

Affaire suivie par : Damien Le Goff
Tél. : 02 49 10 48 25
Mél. : ars-dt49-spe@ars.sante.fr

Angers, le **26 NOV. 2019**

Programme d'Action de Prévention des Inondations des Basses Vallées Angevines

Objet : Axe Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Lettre d'intention de l'Agence Régionale de Santé

La Délégation Territoriale de Maine-et-Loire de l'Agence Régionale de Santé Pays-de-la-Loire s'engage à réaliser : L'action III.09 « **Développer des outils pour garantir l'opérationnalité des Plans Bleus et des Plans Blancs** » en partenariat avec le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme.

Cela sous réserve de la labellisation du projet de Programme d'Action de Prévention des Inondations des Basses Vallées Angevines.

La directrice de la délégation territoriale

Isabelle MONNIER

